

Accueil sans frontières Une autre politique d'asile serait-elle possible en Belgique ? La situation d'accueil belge et l'exemple ukrainien comme opportunité de changement. Réalisation vidéo pour Télévision du Monde

Auteur : p177253

Promoteur(s) : Vanesse, Marc

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en journalisme, à finalité spécialisée en investigation multimédia

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/16489>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Université de Liège
Faculté de Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication



ACCUEIL SANS FRONTIÈRES

UNE AUTRE POLITIQUE D'ASILE SERAIT-ELLE POSSIBLE EN
BELGIQUE ? LA SITUATION D'ACCUEIL BELGE ET L'EXEMPLE
UKRAINIEN COMME OPPORTUNITÉ DE CHANGEMENT.

Production vidéo pour *Télévision du Monde*.

Mémoire présenté par SINIMALE Kiran
en vue de l'obtention du grade de
Master en journalisme à finalité spécialisée
en investigation multimédia

Année académique 2021 / 2022

« "Une civilisation, quel que soit son génie intime, à se replier sur elle-même, s'étiole."

Vous n'êtes rien sans le reste de l'humanité. »

Fatou Diome citant Aimé Césaire¹

¹ « Accueillir toute la misère du monde... ? », *Ce soir (ou jamais !)*, France 3, Paris, diffusée le 24 avril 2015 [en ligne]. <https://www.youtube.com/watch?v=DrIC7A0u-f8> (consulté le 8 août 2022).

REMERCIEMENTS

Que serait un mémoire sans ses remerciements à celles et ceux qui, de près ou de loin, y ont contribué et sans qui l'aboutissement de ce travail n'aurait pas pu avoir lieu ?

Tout d'abord, Monsieur Marc Vanesse, promoteur de ce mémoire, qui durant tout notre cursus, nous a transmis la passion et la rigueur du métier de journaliste. Ses encouragements ont su me porter dans les moments de doute et ses recommandations pertinentes ont fait avancer ce mémoire dans la bonne direction.

Ensuite, toute l'équipe de *Télévision du monde (TDM ASBL)*, sans laquelle le projet n'aurait simplement pas vu le jour. Merci pour les conseils, le soutien, les brainstormings et tout particulièrement pour l'incroyable accueil dans ce média si riche dans lequel je m'épanouis pleinement. Merci à Baptiste de m'avoir proposé de postuler. Un merci tout particulier aussi à Tristan, dont l'idée de base a permis d'élaborer ce projet. Il a su être mon binôme sans lequel l'aventure n'aurait pas été la même. Une pensée particulière à l'équipe de *News* à la *RTBF* pour ses encouragements et son soutien depuis deux ans.

Merci aussi à ma maman et à mes grands-parents qui, malgré le temps écoulé, ont continué à y croire. Je sais que la fin de ces études est un soulagement pour eux. À ma petite sœur, Lucille, pour les repas cuisinés, les séances de sport pour se défouler et le soutien infaillible.

Enfin, celles et ceux qui m'auront le plus soutenue et motivée, mes ami·es : Amélie, Hanna, Julien et Tom. Leur soutien constant, leurs coups de pression, leurs conseils avisés furent précieux. Merci à elles et eux pour leur indéfectible amitié. Un merci tout particulier à mon cher et tendre, Patrick, pour sa présence indispensable (et celle de Zorba) à mes côtés tout au long de la rédaction de ce travail, pour son amour et son courage pour me supporter dans les moments de doute et de découragement.

Je souhaite également remercier tou·tes les intervenant·es de ce mémoire, qui ont donné de leur temps et de leur expertise, que ce soit dans la partie pratique ou dans la partie théorique du travail : Nicolas Bodson, François Gemenne, Michel Genet, Ira et Rostyk, Mehdi Kassou Marco Martiniello, Catherine Parmentier, Morgane Rousseaux et Thomas Willekens. Ainsi que mes relecteur·ices : Amélie pour ses précieux conseils académiques et sa franchise, Tom et Julien pour leur expertise en bibliographie et en notes de bas de page, Patrick pour son regard critique et ma maman pour sa relecture précise et méthodique.

Pour terminer, je remercie l'Université de Liège et le département de Médias, Culture et Communication pour ces années de cohabitation. Les enseignements reçus pendant ce parcours m'auront permis de grandir et de devenir la personne que je suis.

Kiran Sinimalé

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
GLOSSAIRE.....	4
INTRODUCTION	7
1. CHAPITRE PREMIER : <i>Télévision du monde</i> et son émission <i>TAMTAM</i> , histoire et démarches du média.....	14
2. CHAPITRE 2 : DÉFINITION ET ANALYSE DU SUJET D'ÉTUDE.....	29
3. CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE.....	56
4. CONCLUSION : Retour critique sur le travail réalisé et réflexion sur l'engagement en tant que journaliste.....	84
5. BIBLIOGRAPHIE.....	87
6. ANNEXES.....	101
Tables des matières	140

GLOSSAIRE

Demandeur·se de protection internationale²

Plus connu sous le terme de demandeur d'asile³ dans le langage courant, le cadre légal impose l'utilisation de l'appellation demandeur.se de protection internationale. Le terme désigne une personne qui a introduit une demande de protection internationale auprès d'un pays. Il·elle reste demandeur·se jusqu'à la fin de la procédure de requête. Si celle-ci est acceptée, il·elle devient alors « réfugié·e » ou « bénéficiaire de la protection subsidiaire ».

First reception facilities⁴

First reception facilities ou *hotspot*. Traduction : point d'enregistrement. Lieux érigés dans les pays dits « de première ligne », particulièrement exposés aux flux migratoires tels que l'Italie et la Grèce. Dans ces centres, les migrant·es sont regroupé·es pour régler les formalités administratives et offrir la possibilité à celles et ceux qui en ont le droit de demander la protection internationale.

Inconscient collectif⁵

Développé par Carl Gustav Jung, l'inconscient collectif désigne les idées, les représentations, et les images communes partagées et transmises à travers le temps par et dans un même groupe social.

² CIRÉ, « Réfugié, migrant, sans-papiers... Lexique & définitions », CIRÉ [en ligne], <https://bit.ly/3QNb1Tk> (consulté le 15 août 2022).

³ Dans ce travail, nous emploierons les deux dénominations afin d'éviter un effet de redondance.

⁴ ZIEGLER Jean, *Lesbos, La Honte de l'Europe*, Paris, Seuil, Points, 2021. p. 19.

⁵ « L'inconscient collectif : définition simple et exemple (Jung) », *JePense.org*, 12 février 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3JSq9wI> (consulté le 15 août 2022).

Migrant·e⁶

Terme générique désignant toute personne ayant quitté son pays d'origine sous la contrainte ou de manière volontaire. Il englobe toutes les personnes qui se déplacent dans un pays étranger au leur de manière temporaire ou durable. Demandeur·euse·s d'asile, réfugié·e·s, étudiant·es Erasmus, expatrié·es, travailleur·ses étranger·es sont donc des migrant·es. Au fil du temps, ce terme a acquis une connotation négative, nous développons ce point dans le corps de ce travail.

Ordre de quitter le territoire⁷

Décision notifiée par l'*Office des Étrangers* et par laquelle l'État ordonne à une personne étrangère de quitter le territoire belge dans un délai déterminé (en principe de 30 jours).

Protection internationale⁸

La protection internationale est accordée par un État à toute personne fuyant son pays par crainte de persécutions ou de non-respect de ses droits fondamentaux. L'appellation utilisée dans le langage courant est généralement « asile ». En Belgique, deux types de protection existent : le statut de réfugié·e ou celui de protection subsidiaire. Celles-ci sont accordées ou refusées au terme de la procédure de demande de protection internationale.⁹

Protection subsidiaire¹⁰

La protection subsidiaire est l'un des deux statuts pouvant être octroyé à un·e demandeur·se de protection en Belgique. Il permet aux personnes sans statut de réfugié·es, mais qui risquent de se retrouver en danger si elles sont renvoyées dans leur pays, d'être protégées. En Belgique, cette protection est limitée à 1 an de séjour renouvelable.

⁶ CIRÉ, *op. cit.*

⁷ CIRÉ, *op. cit.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Cf. infra.*

¹⁰ CIRÉ, *op. cit.*

Pushback

Traduction : refoulement. Les opérations de *pushback* sont des pratiques illégales pratiquées en Mer Méditerranée et décrites par Jean Ziegler comme « [des opérations qui] ont pour but de rejeter les Zodiac, les barques, les rafiots des réfugiés dans les eaux territoriales turques et d'empêcher ainsi leurs passagers de déposer une demande d'asile en territoire européen ». Ces opérations se font souvent par les gardes-côtes et l'agence Frontex dans une violence documentée, notamment, par les organisations *Human Rights Watch*, *Pro Asyl*, *Sea Watch*, *Refugee Rescue*.¹¹

Racisme

Ensemble discriminations basées sur la croyance en une hiérarchie entre les prétendues races. Selon Unia¹², il s'agit d'une « attitude de haine, de mépris ou d'hostilité à l'égard de certaines personnes ou groupes de personnes ». Pour les Nations-Unies, « il est contraire aux principes fondamentaux du droit international et, par conséquent, il trouble gravement la paix et la sécurité internationales »¹³. En Belgique, le racisme est condamné par la loi « anti-racisme » de 1981, notamment dans l'article 7 : « Toute distinction directe fondée sur une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, constitue une discrimination directe »¹⁴

Réfugié·e¹⁵

Un·e réfugié·e est une personne qui, au terme de sa demande de protection internationale, a obtenu une réponse positive, car elle correspond aux critères de la *Convention de Genève* de 1951. En Belgique, ce statut lui confère le droit à un séjour limité à 5 ans pouvant devenir illimité et la protégeant de tout renvoi vers son pays d'origine.

¹¹ ZIEGLER Jean, *op. cit.*, p. 30.

¹² UNIA, « Comprendre le racisme », *Unia*, [en ligne], <https://bit.ly/3QmbdZI> (consulté le 15 août 2022).

¹³ NATIONS-UNIES, « Déclaration sur la race et les préjugés raciaux », *Nations-Unies*, [e, ligne], <https://bit.ly/3C7Iwvt> (consulté le 15 août 2022).

¹⁴ « Loi tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie », *Moniteur belge*, 30 juillet 1981 [en ligne], <https://bit.ly/3C3ybAr> (consulté le 15 août 2022)

¹⁵ CIRÉ, *op. cit.*

INTRODUCTION

I. Mise en contexte

Pour 72 % des Belges, l'État doit réduire, voire arrêter totalement, l'accueil de réfugiés.¹⁶

Ils [les Belges] sont 65 % à approuver la protection temporaire accordée aux réfugiés ukrainiens (...) qui [leur] permet d'obtenir un permis de séjour d'un an.¹⁷

Sept années séparent les séquences de JT dont sont issues ces deux phrases sur les baromètres sondant les Belges à propos de l'accueil des réfugié·es. La première date du 15 décembre 2015. La Belgique (et l'Europe de manière générale) connaît alors, depuis le début de l'année, une arrivée massive de candidat·es à l'asile sur son territoire. 35.476 requêtes sont déposées à Bruxelles au cours de celle-ci, un chiffre deux fois plus important qu'en 2014¹⁸. Cet afflux résulte des violences qui sévissaient (et sévissent encore pour la plupart) dans différentes régions du monde, comme l'explique Jean Ziegler, conseiller des droits de l'homme des Nations Unies.

À cause des guerres en Syrie, en Irak, en Afghanistan, en Libye, dans les provinces occidentales du Soudan (Darfour), en République du Sud-Soudan, en République centrafricaine, la vague migratoire a atteint un pic à l'été 2015.¹⁹

La seconde est diffusée le 28 mars 2022. Un mois plus tôt, le 24 février, la Russie envahit l'Ukraine²⁰, entraînant la situation que l'on connaît aujourd'hui. La guerre déclenchée par Vladimir Poutine, et qui continue de sévir, a forcé plus de 6 millions d'Ukrainien·nes à fuir.

Que ce soit du côté de la population ou des politiques, la situation ukrainienne semble engendrer des réactions bien différentes comparées aux arrivées précédentes d'exilé·es en Europe et, par extension, en Belgique. Le passé a pourtant démontré la dureté de la politique d'asile européenne :

¹⁶ HICK Caroline, « Baromètre : 72% des Belges veulent réduire, voire stopper l'accueil de réfugiés. », *RTBF*, 15 décembre 2015 [en ligne]. <https://bit.ly/3QpZiKj> (consulté le 24 juillet 2022).

¹⁷ « Guerre en Ukraine : seuls 5 % des Belges prêts à accueillir des réfugiés. », *RTL info*, 28 mars 2022 [en ligne]. <https://bit.ly/3dtiXKS> (consulté le 24 juillet 2022).

¹⁸ CGRA. « Statistiques d'asile – bilan 2015. », *CGVS*, 7 janvier 2016 [en ligne], <https://bit.ly/3QmHKyM> (consulté le 24 juillet 2022).

¹⁹ ZIEGLER Jean. *Lesbos, la honte de l'Europe*. Seuil, Paris, Seuil, 2021. p. 57.

²⁰ LAMBERT Xavier *et al.*, « Invasion russe en Ukraine : les moments-clés de ce jeudi 24 février. », *RTBF*, 24 février 2022 (mis à jour le 25 février 2022) [en ligne], <https://bit.ly/3ST4et8> (consulté le 24 juillet 2022).

En avril 2015, pour faire face à la vague migratoire, les *First reception facilities*²¹ - plus connus sous le terme *hotspots* - sont installés en Grèce, celui situé sur l'île de Lesbos à l'est du pays, juste à la frontière avec la Turquie, étant le plus tristement célèbre. Dans ces camps, s'entassent par milliers des réfugié·es venu·es pour la plupart du Moyen-Orient. Là, ils·elles attendent de pouvoir continuer leur parcours vers l'Europe du Nord. Selon le Parlement européen, ces *hotspots*

[...] visent à mieux coordonner les efforts des agences de l'UE et des autorités nationales aux frontières extérieures de l'UE, en matière de premier accueil, d'identification, d'enregistrement et de prise d'empreintes digitales des demandeurs d'asile et des migrants. (trad.)²²

Dans les faits, ces *hotspots* sont largement surpeuplés et les conditions de vie y sont inhumaines. Avec les opérations de *pushback*²³, ce qui se passe en Méditerranée est décrié de toutes parts par les ONG et les observateur·rices qui travaillent sur le terrain²⁴. Jean Ziegler voit dans ces lieux un sombre objectif de l'Europe : « Aujourd'hui, les *hotspots* sont au service d'une stratégie précise : de la dissuasion et de la terreur. Il s'agit d'inspirer un effroi tel que les persécutés renonceraient à quitter leur pays. »²⁵ Dans son livre, il dénonce ces *hotspots* et définit Lesbos comme *La honte de l'Europe*, expression qui est d'ailleurs le titre de cet ouvrage²⁶.

Le 18 juillet 2018, la Présidente de la Commission européenne fraîchement élue, Ursula von der Leyen, aborde le sujet de l'accueil des exilé·es en Europe : « La question migratoire va nous occuper pendant des décennies encore. [...] Nous avons besoin de frontières extérieures sécurisées et d'une compréhension commune des règles de demande d'asile. »²⁷ Dans ce discours, c'est la protection des frontières qui est mise en avant et non la mise en place d'aide humanitaire, un objectif confirmé au moment de former son futur

²¹ Cf. Glossaire

²² MENTZELOPOULOU Maria Margarita et Katrien LUYTEN, « Hotspots at EU external borders. », *European Parliament*, 14 juin 2018 [en ligne], <https://bit.ly/3Qggq2y> (consulté le 24 juillet 2022). Traduit de l'anglais.

²³ Cf. Glossaire, p. xx.

²⁴ « Greece: Refugee « Hotspots » Unsafe, Unsanitary. », *Human Rights Watch*, 19 mai 2016 [en ligne], <https://bit.ly/3AiQf8A> (consulté le 27 juillet 2022).

²⁵ ZIEGLER Jean, *Lesbos, la honte de l'Europe*. Paris, Seuil, 2021. p. 143.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ RICARD Philippe, « Ursula von der Leyen : “Nous devons tout faire pour aller vers un Brexit ordonné”. », *Le Monde*, 18 juillet 2019 [en ligne], <https://bit.ly/3AkiVxL> (consulté le 27 juillet 2022).

gouvernement et de répartir chaque portefeuille. Elle attribue, en effet, à Margaritis Schinas le portefeuille qu'elle intitule « Migration et protection du mode de vie européen ». Un choix sémantique interpellant et particulièrement commenté à l'époque.²⁸ En novembre 2019, elle le renomme d'ailleurs afin d'éteindre la polémique. La « protection du mode de vie européen » devient la « promotion du mode de vie européen ».²⁹

Trois ans plus tard, à l'été 2021, les Talibans gagnent du terrain en Afghanistan, amenant sur leur passage la crainte d'un retour dans le passé que la population afghane espérait pourtant révolu. Le 5 août, Sammy Mahdi, alors secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration en Belgique, anticipe la probable arrivée de déplacé·es afghan·es. Avec l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, le Danemark et la Grèce, il signe une lettre destinée à la Commission européenne, dans laquelle il évoque « les solutions de voisinage » pour accueillir ce « flux migratoire » et ainsi éviter qu'il se poursuive vers l'Europe. Dans cette même lettre, il insiste pour pouvoir continuer à organiser les retours forcés des débouté·es afghan·es du droit d'asile. « L'arrêt des retours envoyant un mauvais signal susceptible de motiver encore plus de citoyens afghans à quitter leur domicile pour l'UE. »³⁰

Le 14 août, les Talibans reprennent Kaboul et le pouvoir dans le pays. Des milliers d'Afghan·es tentent de partir pour ne pas subir le régime de terreur qu'ils ne connaissent que trop bien. Le 16 août 2021, Emmanuel Macron déclare sur le sujet :

L'Europe ne peut pas à elle seule assumer les conséquences de la situation actuelle. Nous devons anticiper et nous protéger contre des flux migratoires irréguliers importants qui mettraient en danger ceux qui les empruntent et nourriraient les trafics de toute nature.³¹

Cependant, fin février 2022, lorsque la guerre en Ukraine éclate, tous les discours évoluent. L'Europe, ses politiques et ses citoyen·nes s'appêtent et s'organisent pour accueillir à bras ouverts les millions d'exilé·es ukrainien·nes fuyant leur pays. Le 2 mars, la Commission

²⁸ SENTE Arthur, « "Mode de vie européen" : Ursula Von der Leyen crée la polémique sur la migration. », *Le Soir*, 11 septembre 2019 [en ligne], <https://bit.ly/3QIfjex> (consulté le 27 juillet 2022).

²⁹ AFP, « "Mode de vie européen" : von der Leyen a renommé le portefeuille controversé sur les migrations. », *Le Soir*, 13 novembre 2019 [en ligne], <https://bit.ly/3JR22hA> (consulté le 27 juillet 2022).

³⁰ D.F, et al., « Expulsions de réfugiés vers l'Afghanistan : "C'est aujourd'hui inacceptable", selon Amnesty International. », *RTBF*, 11 août 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3SPAQUA> (consulté le 23 juillet 2022).

³¹ « REPLAY. Afghanistan : retrouvez l'allocution d'Emmanuel Macron après la prise de pouvoir des talibans », *France Info*, 16 août 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3PpiJlp> (consulté le 27 juillet 2022).

européenne active pour la première fois la directive 2001/55/CE de 2001³². Cette dernière accorde la protection temporaire à ses bénéficiaires et, avec elle, toute une série de droits leur permettant de retrouver, au plus vite, une vie un peu plus « normale ».

En Belgique, le Palais 8 du Heysel (là où se tient habituellement Batibouw³³) est réquisitionné pour servir de centre d'enregistrement pour les Ukrainien·nes arrivant dans le pays. Le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Sammy Mahdi, lance un hashtag « #PlaceDispo » pour que la population puisse se manifester afin de proposer un logement. Partout dans les communes, le soutien s'est organisé. De l'Europe, à la Belgique, en passant par les institutions, les politiques, les entreprises et les citoyen·nes, tout le monde s'est mobilisé pour venir en aide aux déplacés·es de ce conflit.

II. Problématisation

L'élan de solidarité envers les Ukrainien·nes a donc éclos dans toute l'Europe dès le début de la guerre. Protection européenne, centres d'accueil, appel à la solidarité, mise en place de plateformes... Autant de mesures applaudies par les toutes les ONG, ASBL, etc. qui travaillent depuis longtemps avec les exilé·es. Ces dispositions sont en fait les plaidoyers qu'elles adressent vainement aux politiques depuis des années. Aujourd'hui, elles saluent ces prises de position apportant aux Ukrainien·nes un accueil digne et sûr. Mais en tant qu'actrices de terrain, elles ne peuvent que constater un double standard dans la politique d'accueil. *Médecins du Monde*, *Amnesty International*, le *CIRÉ* (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers), la *Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés*, toutes ces associations ont souligné cette attitude différente, comme le résume Mehdi Kassou, porte-parole de la *Plateforme* :

À la fois, on peut saluer, et il faut vraiment véritablement saluer tout ce qui a été mis en œuvre, mais on ne peut pas faire comme si on ne voyait pas un double standard, une attitude discriminante, même si elle peut être positivement discriminante pour les Ukrainiens, elle reste négativement discriminante pour tous les autres.³⁴

³² CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, « DIRECTIVE 2001/55/CE », *Journal officiel des Communautés européennes*, 20 juillet 2001 [en ligne], <https://bit.ly/3ProGhw> (consulté le 27 juillet 2022).

³³ Batibouw est le plus grand salon belge de la Construction, de la Rénovation et de l'Aménagement intérieur pour professionnels et particuliers. Chaque année, il se déroule fin février et début mars dans le Palais 8 du Heysel et accueille près de 300 000 visiteurs.

³⁴ Cf. Annexe 6.2.1.

C'est dans ce constat que se pose la problématique de ce mémoire. Le traitement réservé aux Ukrainien·nes fuyant la guerre contraste avec la « crise migratoire » - terme qui sera analysé plus tard - crainte et décriée lorsqu'il s'agit de l'accueil de candidat·es à asile d'autres nationalités qui fuient pourtant aussi une guerre. Et si les racines de ce contraste se situaient dans un certain racisme et dans une hiérarchie des réfugié·es ? N'y a-t-il pas, dans l'inconscient collectif³⁵, les bon·nes et les mauvais·es exilé·es comme on a pu l'entendre³⁶ ? Mais parce que ce travail entend s'inscrire dans une démarche de journalisme constructif, il s'agira de dépasser ces constats et de chercher si cet accueil des Ukrainien·nes ne serait pas, en fait, l'opportunité à saisir pour changer la politique d'accueil et d'asile en Belgique.

III. Contexte de création du mémoire et choix d'un mémoire créatif

Lorsque la guerre en Ukraine a éclaté, je travaillais à la *RTBF*. Là, j'ai constaté le déploiement organisé pour couvrir la situation, les articles relayant les informations pour accueillir les Ukrainien·nes, l'empathie de mes collègues et de la population. J'ai même assisté, avant leur sortie, à la mise en place du site entièrement en ukrainien et de *Radio Ukraine*, une radio dédiée, pour permettre aux arrivant·es un accès plus facile aux informations les concernant. Et, comme les associations, je n'ai pu m'empêcher de remarquer ce double standard. La couverture médiatique de la crise de l'accueil de 2015 et de toutes les autres questions liées à l'asile différait largement de celle de la crise ukrainienne de 2022. Preuve en est les très récents événements au *Petit-Château* en décembre 2021 et en juin-juillet 2022 : des centaines d'exilé·es dormaient devant le centre d'enregistrement de *Fedasil* par des températures négatives³⁷, puis sous la canicule³⁸. Personne ne peut contester la différence de perception et de réaction de la part de toutes, que ce soit en politique, dans les médias ou dans la population. La frustration de ce double standard grandissait. Si cet accueil était éminemment positif, comment ne pas penser à

³⁵ Cf. Glossaire

³⁶ MOLOUGH Ibrahim, « Guerre en Ukraine : ces déclarations qui créent la polémique sur Twitter. », *RTBF*, 27 février 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3C1LmlD> (consulté le 29 juillet 2022).

³⁷ CALLEEuw Julie et HANNON Chloé, « Crise de l'asile en Belgique : “Des centaines de personnes se retrouvent dans la rue, dans le froid, dans des conditions dramatiques.” » *RTBF*, 30 novembre 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3dubyuV> (consulté le 30 juillet 2022).

³⁸ « Petit-Château : les demandeurs d'asile amenés à dormir dans la rue sous la canicule », *Moustique*, 19 juillet 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3Qxq8X> (consulté le 30 juillet 2022).

tou·tes les « autres » qui n'y avaient jamais eu accès et que l'on renvoyait, par cette dichotomie, à cette altérité indésirable et malvenue ? Mais comment transformer cette frustration par le travail de journaliste ? C'est par et grâce à mon deuxième emploi que la solution s'est révélée. En avril, j'ai commencé à travailler pour *Télévision du monde (TDM ASBL)*, un média associatif d'éducation permanente qui réalise des vidéos sur les initiatives citoyennes et associatives avec, pour démarche, le journalisme constructif. Lors de la réunion d'équipe pendant laquelle nous proposons et choisissons les sujets que nous réaliserons pour la saison 2022-2023 - et qui seront notamment diffusés par la *RTBF* sur *La Trois* - Tristan, membre de l'équipe et cadreur·monteur, a proposé de parler de l'accueil des Ukrainien·nes et de questionner ce dernier. La solution résidait donc là, dépasser le constat et tenter de répondre à la question *Qu'est-ce qu'on fait maintenant ?*³⁹ moto du journalisme constructif, approche abordée pendant notre formation et vivement promue.

À l'époque, j'étais coincée dans un autre sujet de mémoire sous forme de podcast dans lequel je m'enlisais toujours plus. Sur les conseils de mon entourage et après réflexion, il était temps d'abandonner ce premier sujet et de saisir l'opportunité de travailler sur une thématique tout aussi intéressante et engageante. Tout au long de notre parcours, le but principal du journalisme a été rappelé : rendre disponible l'information au plus grand nombre, ce que rappelle Yves Agnès lorsqu'il énonce la mission la plus profonde du journalisme : *favoriser la communication, l'échange, par la mise en diffusion et la mise en perspective de l'information*⁴⁰. Le choix de réaliser un mémoire créatif se révélant comme l'aboutissement ultime de ces années d'études, l'idée a éclos d'entremêler la réalisation d'un véritable objet médiatique professionnel qui sera diffusé et la rédaction de ce mémoire qui marquera la fin de mon cursus.

La partie pratique de ce mémoire consiste ainsi en un reportage vidéo de douze minutes. Dans ce dernier, nous irons à la rencontre d'associations apportant leur aide aux personnes exilées et plaidant leur cause auprès des politiques, nous rencontrerons *Fedasil*, l'instance responsable de l'accueil des demandeur·ses d'asile et nous nous rendrons au sein d'une famille qui, par le passé, a accueilli un réfugié guinéen et qui, aujourd'hui, a ouvert sa porte

³⁹ *New6s - Les acteurs de l'info constructive* [en ligne], <https://www.new6s.be> (consulté le 29 juillet 2022).

⁴⁰ AGNÈS Yves, *Manuel de journalisme : L'écrit et le numérique*, Paris, coll. Grands Repères, La Découverte, 2015, p. 1.

à une maman et son fils ukrainiens. Nous verrons quelles leçons tirer de la situation et ce qui serait envisageable pour le futur.

Le corps de cette partie théorique sera quant à lui divisé en trois chapitres. Dans un premier temps, nous reviendrons sur le média *Télévision de monde*, son histoire, ses objectifs, ses démarches et son émission *TAMTAM*. Nous définirons le sujet d'étude et reviendrons sur la situation d'accueil des réfugié·es en Belgique, nous questionnerons le contraste entre l'accueil des Ukrainien·nes et l'accueil des exilé·es avant la crise ukrainienne et tenterons d'en trouver les racines en questionnant les termes employés et leur consonance. Enfin, nous développerons la méthodologie se basant sur l'éducation permanente, le journalisme constructif et les étapes de l'enquête tout en détaillant les directions suivies à chaque étape de la création pour aboutir au résultat final. Nous conclurons ce travail par une réflexion sur la possibilité et/ou la nécessité d'être à la fois engagé·e et journaliste.

1. CHAPITRE PREMIER : *Télévision du monde* et son émission *TAMTAM*, histoire et démarches du média

1.1. *Télévision du monde ASBL*

Ce travail a pris forme dans un cadre professionnel au sein de *Télévision du monde ASBL (TDM)*, une maison de production audiovisuelle d'éducation permanente⁴¹ engagée aux côtés des acteurs associatifs et citoyens.⁴² Elle réalise, pour la télévision et sur les réseaux sociaux, des programmes et vidéos avec une démarche constructive⁴³. Ses trois productions phares sont *TAMTAM*, *C'est ICI que ça se passe* et *Bouteille à la mer*⁴⁴. En tant que boîte de production, elle réalise également des commandes⁴⁵. Sa ligne éditoriale se développe dans un large panel de thématiques sociétales. Son équipe est composée de huit personnes : deux cadreurs-monteurs, une monteuse, trois journalistes, une coordinatrice-journaliste et une chargée de production et de communication.

1.1.1. Bref historique du média

Télévision du monde est née de l'envie de personnes issues du milieu associatif et de l'éducation de créer une alternative à l'offre médiatique. Elles constatent que la parole se trouve toujours monopolisée par les mêmes personnes tandis que d'autres n'accèdent jamais aux plateaux médiatiques, constat corrélé par Yves Agnès, ancien rédacteur en chef du journal *Le Monde* : « L'espace médiatique est presque entièrement occupé par les "institutionnels", les pouvoirs »⁴⁶. La volonté des fondateur·ices réside dans l'envie de montrer qu'un autre monde est possible et de mettre en avant des réponses aux enjeux du siècle. À l'époque, le média prend pour slogan « la voix de tous ceux qui portent le rêve d'un autre monde ». Leur objectif médiatique est de créer un réseau international de

⁴¹ Cf. *infra*, p.

⁴² TÉLÉVISION DU MONDE ASBL, « L'ASBL - TDM. », *Télévision du Monde*, [en ligne], <https://bit.ly/3QmHXC4> (consulté le 30 juillet 2022).

⁴³ Cf. *infra*

⁴⁴ Cf. *infra*, p.

⁴⁵ TÉLÉVISION DU MONDE ASBL, *op. cit.*

⁴⁶ AGNÈS Yves, *op. cit.*, pp. 93-94.

télévisions francophones possédant la même philosophie qui échangeraient leurs programmes afin de leur assurer une plus grande audience.

En 2008, le projet est lancé. En 2011, le média commence la production de son émission principale : *TAMTAM*⁴⁷ diffusée sur *La Trois*⁴⁸. Un an plus tard, *TDM* obtient une reconnaissance provisoire en tant qu'association d'éducation permanente,⁴⁹ ce qui lui permet d'obtenir des subsides. Entre 2014 et 2017, l'association périclité, faute de moyens. En 2017, pour remédier aux difficultés financières, il est décidé de développer davantage la partie « productions sur mesure », de manière discrète au départ, puis beaucoup plus affirmée en 2019-2020, pour devenir aujourd'hui un pan tout aussi important que les émissions *TAMTAM*. En 2020, l'ASBL initie une refonte de son identité avec une nouvelle manière de communiquer, un nouveau site, une nouvelle charte graphique et une autre façon de réaliser ses projets. Elle se fixe également un nouveau slogan : *(S')Informer, Bousculer, Mobilier*. La philosophie reste par contre inchangée, comme l'explique Catherine Parmentier, coordinatrice de l'ASBL :

C'est toujours s'intéresser à ceux qui n'ont pas la voix médiatique et principale, c'est toujours s'intéresser à « ceux qui portent la voix du rêve dans notre monde », même si on ne le formule pas comme ça, parce qu'on trouve ça un peu « gnangnan » et « cucul-la-praline ». Mais c'est vraiment donner la voix à ceux qui sont en train de créer des choses, de remettre en question.⁵⁰

Le propos est cependant légèrement réorienté afin de correspondre un peu plus à sa mission d'éducation permanente. Il va davantage chercher à remettre en question et en débat certains aspects de la société et insister sur le fait qu'il existe d'autres voies possibles.

Plutôt que de juste donner la voix à ceux qui veulent faire le changement, on va amener une envie que ceux-là aillent percuter les autres pour les remettre en réflexion. [...] Du coup, on va avoir un ancrage dans nos productions *TAMTAM* qui va se centrer sur des thématiques plutôt que sur des portraits de gens ou d'activités comme c'était le cas avant.⁵¹

Télévision du monde se dote alors de quatre types de créations qu'elle produit tout au long de l'année. Les émissions *TAMTAM*, qui sont toujours diffusées en télévision sur *La Trois* le dimanche à 23h, mais également en ligne, sur YouTube et le site de *TDM*. L'émission entend, comme déjà mentionné, « [mettre] en lumière le monde associatif et citoyen porteur

⁴⁷ Cf. *infra*

⁴⁸ *La Trois* est une chaîne de la *RTBF*, média public belge.

⁴⁹ Cf. *infra*

⁵⁰ Cf. Annexe 6.2.5

⁵¹ *Ibid.*

de dynamique de changement »⁵². Le média produit également deux concepts de vidéos destinés exclusivement aux réseaux sociaux. Les capsules *C'est ici que ça se passe (ICI)* sont des vidéos produites « une à deux fois par mois [qui emmènent le spectateur] au cœur d'événements ou de manifestations associatives, citoyennes et parfois militantes pour questionner les motivations et les racines de l'engagement des personnes présentes sur place »⁵³. Les vidéos *Bouteille À la Mer (BAM)* sont, quant à elles, des productions web qui visent à « [amplifier] l'appel des associations qui ont besoin [du public] pour mener à bien leur projet ». Enfin, le service de production de projets sur mesure s'est fortement développé depuis 2019. Ces derniers sont conçus pour et avec les associations ou institutions publiques⁵⁴ uniquement.

1.1.2. Un média et une ASBL

La particularité de *Télévision du monde* réside dans sa double identité, celle d'être à la fois un média et une ASBL⁵⁵. L'association réalise des productions audiovisuelles, mais non-marchandes, un positionnement qui peut sembler ambigu, mais qui, selon Catherine Parmentier, crée la force du média : « Je pense que si on était juste un média, on n'arriverait pas à faire notre travail, et si on était juste une association, on n'arriverait peut-être pas à le faire non plus. ». Cette identité permet, en effet, de gagner plus facilement la confiance des secteurs avec lesquels l'ASBL collabore.

[...] on voit que dans le secteur associatif, qui se sent souvent incompris par les prestataires audiovisuels et qui a besoin de défendre des messages profonds, [cette spécificité] fait son sens. Être une association parmi les associations, et ne se destiner qu'à ce secteur-là, fait qu'on comprend leurs réalités, leurs financements, etc. Du coup, ils n'ont pas l'impression d'être filmés par des intrus.⁵⁶

D'aucun·es pourraient alors penser qu'en étant une association, le média perd de son sens critique. Cependant, les méthodes employées respectent scrupuleusement les pratiques du journalisme telles que le recoupement des sources, la collation et la vérification des informations. Le sens critique et l'honnêteté intellectuelle sont ainsi préservés afin de proposer de véritables productions journalistiques.

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ ASBL : Association Sans But Lucratif. « Groupement de personnes physiques ou morales qui poursuivent un but désintéressé » dans : <https://bit.ly/3PstiEa>

⁵⁶ Cf. Annexe 6.1.6.

1.1.3. Les objectifs du média

Le projet éditorial du média est défini comme suit :

Nous mettons en lumière les initiatives portées par celles et ceux qui sur le terrain agissent et créent le changement. Notre volonté est double ; montrer d'une part que des alternatives existent et qu'il est possible d'agir pour créer ensemble un autre demain, et, d'autre part, bousculer les certitudes, contribuer à une réflexion sur les grandes questions de notre siècle, et participer à la mobilisation des acteurs institutionnels, citoyens et associatifs sur les questions sociales, environnementales, culturelles, économiques, démocratiques,... qui traversent le monde actuel.⁵⁷

Les objectifs du média se résument dans sa devise : *(S')Informer* sur les injustices qui existent et les alternatives possibles, *Bousculer* les esprits par les alternatives exposées dans les vidéos, *Mobiliser* pour engendrer un changement de comportement, agir collectivement, et ainsi induire une transformation de la société.

1.1.4. L'éducation permanente

Télévision du monde est subsidiée par l'éducation permanente. L'association fait partie des 280 ASBL⁵⁸ reconnues par le *décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'Éducation permanente dans le champ de la vie associative*⁵⁹. Selon l'article 1^{er} de ce décret, une organisation d'éducation permanente a pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes

[...] l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle.⁶⁰

À la lumière de cette définition, les objectifs détaillés dans la section 1.1.3. *Objectifs du média*⁶¹ correspondent en tous points à la définition d'une association s'inscrivant dans une démarche d'éducation permanente. Par l'information qu'il dispense sur les constats d'inégalités qui existent dans la société, il réalise une analyse critique de celle-ci. En informant sur les alternatives possibles, en bousculant les certitudes de son public et en participant à la mobilisation des acteur·rices institutionnel·les, citoyen·nes et associatif·ves,

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Service de l'Éducation permanente [en ligne], <https://bit.ly/3PsNVzX> (consulté le 31 juillet 2022).

⁵⁹ CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *Décret 17-07-2003 relatif au développement de l'action d'Éducation permanente dans le champ de la vie associative*, 17 juillet 2003, modifié le 27 août 2021 (version coordonnée).

⁶⁰ *Ibid.*, p. 1.

⁶¹ *Cf. supra*

il stimule des initiatives démocratiques et collectives dans les différentes thématiques qu'il traite. Enfin, l'approche de réalisation des sujets de *Télévision du monde* s'inscrit dans une volonté de coconstruction des vidéos avec ses publics⁶².

Au sein de l'éducation permanente, il existe trois axes d'action. En tant que maison de production, *Télévision du monde* s'ancre dans l'axe 3 défini par l'article 3, §4, du décret.

L'axe 3 intitulé « Services, outils et recherche » comprend la centralisation et la mise à disposition de documentation, la réalisation de services, d'outils, en ce compris la mise à disposition de ceux-ci, d'outils pédagogiques et/ou culturels, d'analyses, d'études ou de recherches participatives.⁶³

L'association produit des vidéos dont la vocation n'est pas uniquement d'être diffusées, mais qui ont également pour but de servir d'outils pédagogiques utiles pour les publics visés. C'est pourquoi elles sont toujours complétées de fiches d'accompagnement⁶⁴ qui reprennent la *baseline*⁶⁵ *Informier, Bousculer, Mobiliser* et fournissent des pistes d'animation et de réflexion pour leurs utilisateur·rices.

[...] on essaie de créer des vidéos qui, en tant qu'outils, peuvent soulever des questionnements, des débats, remettre en question, [aiguïser] l'esprit critique des gens. Donc, elles vont, on espère, informer, bousculer et mobiliser. C'est ce qu'on essaye de faire avec cet outil.⁶⁶

L'association respecte, de fait, les cinq alinéas sous-jacents à l'article 3.

Ses reportages abordent des thèmes de société en suivant les principes du journalisme, elle adopte par conséquent un point de vue critique.

En fonction des thématiques et des sujets, ses productions sont réalisées soit d'initiative soit suite à la sollicitation du monde associatif.

Lorsqu'elles sont réalisées à la demande du monde associatif, elles font l'objet de conventions entre associations.

Lorsqu'elles sont d'initiative, elles font l'objet d'une information large auprès des publics concernés, des associations, des médias et du grand public puisqu'elles sont diffusées largement en télévision, sur les réseaux sociaux et au sein des associations incluses dans les projets.

⁶² Cf. *infra*

⁶³ CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *op. cit.* p. 3.

⁶⁴ Cf. Annexe 6.3.

⁶⁵ Baseline : Slogan définissant une identité médiatique.

⁶⁶ CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *op. cit.* p. 3.

Enfin, toutes les réalisations sont produites sur l'ensemble du territoire francophone belge.

[...] on a abandonné le rêve de créer un réseau de « télévisions du monde » pour se concentrer sur la Wallonie. Ça fait partie de notre plan de développement, plutôt de s'ancrer dans un réseau wallon avec tous nos partenaires [...] et se concentrer là-dessus plutôt que d'aller courir le monde.⁶⁷

Au-delà de la diffusion, l'éducation permanente se retranscrit dans le processus de création lui-même. Le média ne peut pas se contenter de créer un outil stimulant l'esprit critique, il doit également le cocréer avec ses publics, lesquels sont sollicités, en fonction de leur temps et de leurs moyens, dans la création de ces vidéo-outils afin qu'elles correspondent au maximum à leurs besoins.

On va voir, en fonction des projets, comment on arrive à les mobiliser. Ça peut aller des trucs super participatifs où on coconstruit tout ensemble, à juste un atelier en amont et suivre le projet en aval.⁶⁸

La mobilisation des publics se retrouve parfois dès le choix du sujet. Ainsi, certaines émissions sont proposées par les associations elles-mêmes qui, en tant qu'actrices de terrain, constatent les problématiques qui méritent d'être traitées. Elles remontent de leur expérience certains questionnements partagés avec leur public pour les transformer en véritables sujets d'actualité à aborder.

Analysée dans le chapitre dédié à la méthodologie, la vidéo qui constitue ce mémoire n'a pas une forte coconstruction, mais elle reste cependant profondément ancrée dans l'éducation permanente.

⁶⁷ Cf. Annexe 6.2.5.

⁶⁸ *Ibid.*

1.1.5. Le public cible

1.1.5.1. Les différents publics

Le public cible de *Télévision du monde* et de ses émissions peut être divisé en trois catégories : le secteur associatif et ses publics, le grand public⁶⁹ et celles et ceux que l'association appelle les « multiplicateur·ices ». Ces trois types de publics sont guidés par l'éducation permanente puisque s'intégrant dans l'axe 3 du décret du 17 juillet 2003. Selon le décret, *TDM* réalise des vidéo-outils afin que les associations puissent les utiliser comme support pédagogique lors de leurs animations auprès des publics concernés. Le challenge se trouve donc double : il est nécessaire que la vidéo soit appréciée de l'association pour qu'elle l'utilise et il faut ensuite que le public l'apprécie à son tour pour s'intéresser à la thématique abordée.

Le média vise également à toucher le grand public. C'est parce qu'il a voulu étendre son impact qu'il a, depuis quelques années, décliné ses productions au-delà de la télévision en les diffusant sur les réseaux sociaux.⁷⁰

Enfin, la dernière catégorie de public que *Télévision du monde* espère atteindre est ce qu'elle appelle les « multiplicateur·ices ». Par ce terme, *TDM* entend toute personne ou toute organisation qui, à titre professionnel, se sert de ses outils dans le but de les transmettre, de les utiliser comme support de formation, de débat, de conférence.⁷¹ Ces personnes (professeur·es, animateur·trices, conférencier·ères, formateur·trices, éducateur·trices, etc.) ou ces organisations constituent des fenêtres permettant l'accès à d'autres publics et ainsi multiplient les personnes touchées.

⁶⁹ *Le Larousse* définit le « grand public » comme l'ensemble des lecteurs, des spectateurs, des acheteurs, etc., sans qualification particulière, par opposition aux initiés, aux connaisseurs, à un public particulier défini ; en apposition, désigne un produit destiné au plus grand nombre.

⁷⁰ Cf. *infra*

⁷¹ TÉLÉVISION DU MONDE, *Rapport général d'exécution 2017-2021. Plan d'actions 2023-2028*. (non publié).

1.1.5.2. Les difficultés à atteindre les publics

Bien que le média cherche à toucher un maximum de gens en développant notamment ses productions sous différents formats et sur différents canaux, force est de constater que le public final reste majoritairement un public déjà « convaincu » ou en tout cas intéressé par la thématique traitée.⁷² Le média éprouve également des difficultés à évaluer les publics touchés, particulièrement les multiplicateur·ices puisque les créations sont disponibles en libre accès sur le site de *TDM*. Au-delà des audiences *Auvio*⁷³ et des statistiques de « vues » sur les réseaux sociaux, estimer les utilisations de ses outils se révèle complexe.

Toutefois, vu le large panel de thématiques qu'elle traite, *TDM* espère intéresser des publics variés et attiser leur intérêt pour des problématiques qui ne les touchent pas a priori. Le média entend, par ailleurs, développer davantage la promotion de ses contenus afin d'atteindre ses cibles, une démarche en cours qui a déjà porté ses fruits puisque *TDM* affirme que sa visibilité et sa reconnaissance ont connu une forte augmentation ces deux dernières années et ont permis, de ce fait, de renforcer sa capacité à toucher ses publics.⁷⁴

Quoi qu'il en soit, les audiences restent un titre indicatif qui ne conditionne pas la production. Même si, quantitativement, il peut être frustrant de constater le nombre de vues atteintes par un projet lors de sa diffusion, cela n'influe pas sur la volonté du média de réaliser des productions sur ses thèmes de prédilections. Les critères quantitatifs n'ont jamais été et ne seront jamais déterminants, le média privilégiant la qualité à la quantité et à la course aux clics ou aux *likes*⁷⁵. Ainsi, il suit les conseils d'Yves Agnès :

Afin de ne pas perdre en qualité de l'information, attention à ne pas avoir abusivement recours à ces statistiques. Elles doivent être prises comme telles, comme des indicateurs d'intérêt de certains publics et non comme des vecteurs tout-puissants de la ligne éditoriale.⁷⁶

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Auvio* est la plateforme de rediffusion de la *RTBF*

⁷⁴ *TÉLÉVISION DU MONDE, Rapport général d'exécution 2017-2021. Plan d'actions 2023-2028* (non publié).

⁷⁵ *Likes* traduit en français par « mention j'aime ».

⁷⁶ *AGNÈS Yves, op. cit., p. 406.*

1.1.6. Le journalisme constructif

Lors de son cours d'*Atelier d'investigation*⁷⁷ en 2018, Marc Vanesse, professeur à l'Université de Liège, qualifie notre génération de (futurs) journalistes de génération qui devra rendre son *enchantement au journalisme*. Depuis des années, le traitement anxiogène des informations a provoqué chez le public une perte de confiance en la profession et, avec elle, le désenchantement du journalisme. Comment les médias pourraient-ils jouer leur rôle de quatrième pouvoir⁷⁸ s'ils ne sont plus consultés ? « Le journalisme constructif pourrait être l'une des solutions pour ramener les gens à s'informer »⁷⁹, déclare dans un entretien Yasmine Boudaka, membre de *New6s*⁸⁰, association qui porte le journalisme constructif en Belgique. Lors de ce même cours d'*Atelier d'Investigation*, Marc Vanesse présente cette organisation dont il est membre et cette démarche journalistique.

⁷⁷ VANESSE Marc, *Atelier d'investigation journalistique*, cours ex cathedra, Université de Liège, 2018-2019.

⁷⁸ Le quatrième pouvoir est le statut d'autorité morale qui permet aux médias de constituer un contrepoids face au pouvoir en place en servant les intérêts publics. Ce contre-pouvoir, rappelle Marcel Gauchet, « n'a pas d'autre pouvoir que celui d'arrêter les pouvoirs. [Il est] celui qui empêche le peuple de tomber dans l'esclavage en maintenant quelque chose de sa puissance dans les intervalles de sa manifestation ». Il tient son adjectif de « quatrième » par rapport aux trois pouvoirs existants : l'exécutif, le judiciaire et le législatif. Il se différencie de ces trois pouvoirs institutionnels par le fait qu'il n'est pas réglementé, contrôlé ou limité (dans les démocraties) - si ce n'est par la déontologie et l'éthique journalistique qui ne sont pas contraignantes - permettant aux journalistes d'utiliser leur liberté de presse pour critiquer et questionner les pouvoirs en place. dans : <https://bit.ly/3PnXZu4>

⁷⁹ FALCINELLI Sylvia, « Trop anxiogènes, nos journaux à la RTBF ? », *RTBF*, 17 janvier 2021, <https://bit.ly/3bT5Vpz> (consulté le 31 juillet 2022).

⁸⁰ « L'Équipe », *New6s - Les acteurs de l'info constructive* [en ligne], <https://bit.ly/3QEQOik> (consulté le 29 juillet 2022).

Journalisme constructif, d'impact, de solutions, positif, il existe sous différentes appellations plus ou moins controversées. La dénomination « positif » a assez rapidement été écartée par la profession, ce qu'explique Christian De Boisredon, précurseur en la matière en France, fondateur de *Sparknews*⁸¹ et cofondateur de *Reporters d'Espoirs*⁸² :

Nous évitons le terme « journalisme positif » parce que le rôle du journalisme n'est pas d'être positif. Son rôle est de relater le monde tel qu'il est et non d'avoir un angle positif. En plus, dans l'inconscient des journalistes, le positif est associé à du *Bisounours*, à des choses très superficielles et gentillettes, où l'on voudrait cacher les problèmes et la réalité du monde pour dépeindre la vie en rose. Ce n'est pas du tout notre philosophie ni celle de nos confrères.⁸³

Bien qu'également discutable, c'est le terme « journalisme de solutions » qui s'avère le plus générique. En Belgique, c'est l'expression « journalisme constructif » qui est défendue par l'association *New6s*. Peu importe ses désignations, l'approche reste la même. Elle entend dépasser les constats afin de présenter les solutions qui existent ou pourraient exister pour y remédier. « Tandis que le sensationnalisme agressif et anxiogène de la presse cristallise les passions, le journalisme constructif questionne, enquête et délivre l'information autrement », affirme Marc Vanesse⁸⁴.

Ainsi, aux traditionnels 5W (*Who, What, Where, When, Why*⁸⁵) enseignés dans toutes les écoles de journalisme⁸⁶, vient s'ajouter un sixième W : *What do we do now ? (Qu'est-ce qu'on fait maintenant ?)*⁸⁷. Autrement dit, quelles sont les solutions aux problèmes soulevés ? Le journalisme constructif entend donc « mettre en lumière et en perspectives les solutions ou les pistes de réflexion autour d'un sujet traité »⁸⁸. En ajoutant cette nouvelle question, il ne s'agit pas de devenir naïf ou simplificateur en niant les problèmes du monde,

⁸¹ *Sparknews* est une plateforme numérique lancée en 2011. Elle « crée des opérations éditoriales collaboratives qui mettent en lumière des initiatives positives, à travers le prisme du journalisme de solutions. », <https://bit.ly/3dudj1> (consulté le 31 juillet 2022).

⁸² *Reporters d'espoir* est une ONG pionnière du journalisme de solutions. Lancée en 2004, elle se veut une agence de presse ayant pour mission de promouvoir le journalisme constructif dans les médias. Elle crée « du lien entre initiatives de terrain, médias et citoyens, pour accélérer la résolution de problèmes écologiques, économiques et sociaux et pour recréer de la confiance dans l'information. » <https://www.reportersdespoirs.org> (consulté le 31 juillet 2022).

⁸³ « Livre blanc : le journalisme d'impact, quel impact sur le journalisme ... » *Kaizen Magazine*, 10 octobre 2018 [en ligne], <https://bit.ly/3SLTsoi> (consulté le 31 juillet 2022).

⁸⁴ LECRENIER Philippe, « Métamorphoses », *Le Quinzième Jour*, 13 janvier 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3C5pxSf> (consulté le 31 juillet 2022).

⁸⁵ Qui, Quoi, Où, Quand, Pourquoi

⁸⁶ VANESSE Marc, *Technique de l'écriture et de l'argumentation*, cours ex cathedra, Université de Liège, 2016-2017.

⁸⁷ *New6s - Les acteurs de l'info constructive* [en ligne], <https://www.new6s.be> (consulté le 29 juillet 2022).

⁸⁸ *Ibid.*

mais de proposer une information qui dépasse les constats. Après avoir relevé les problématiques, le journalisme constructif donne la parole aux porteur·ses d'initiatives de changement. Sur son site, l'association *New6s* explicite ce qu'est et ce que n'est pas, le journalisme constructif⁸⁹ :

Le journalisme constructif est :	Le journalisme constructif n'est pas :
✓ Elaboré selon toutes les règles du métier	✗ Une négation des problèmes du monde
✓ Respectueux de la déontologie	✗ Naïf
✓ Capable d'aborder tous les sujets	✗ Simplificateur
✓ Basé sur les faits	✗ Sensationnaliste
✓ Nuancé, équilibré, critique	✗ Activiste, militant
✓ Sans parti pris	✗ Promoteur d'une solution
✓ Modéré dans le ton et la forme	✗ Du publi-reportage
✓ Une mise en avant objective des solutions	
✓ Inscrit dans la durée	

Inspiré des travaux de Ulrik Haagerup

90

Outre l'éducation permanente, la démarche de *Télévision du monde* s'inscrit résolument dans cette démarche de journalisme constructif. Le processus de création des vidéos respecte les règles du métier et de la déontologie. La variété des thématiques traitées prouve que le média est capable d'aborder tous les sujets. Ses thématiques sont intemporelles et ses productions, basées sur les faits, mettent en avant les solutions de manière objective avec une expression modérée dans le ton et la forme. Elle donne la parole à tous les publics généralement invisibilisés, marginalisés tels que les personnes handicapées⁹¹, sans-papiers⁹², racisées⁹³, les minorités de genre⁹⁴, etc. En plus de leur donner la parole, elle met en valeur le travail des associations et des citoyen·nes qui se mobilisent pour changer le paradigme de société. *TDM* adopte si bien cet esprit de journalisme constructif que l'une de ses productions a remporté le « Prix du Journalism Constructif 2019-2020 » de *New6s* dans la catégorie « Professionnel - format long » avec le reportage *Point fort : Autiste*⁹⁵.

⁸⁹ « Le journalisme constructif », *New6s* [en ligne], <https://bit.ly/3JUz4gT> (consulté le 30 juillet 2022).

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ « Les étincelles », *Télévision du Monde*, juin 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3C5LG2O> (consulté le 30 juillet 2022).

⁹² « Preuves d'amour », *Télévision du Monde*, décembre 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3K0GIM8> (consulté le 30 juillet 2022).

⁹³ « Réparer », *Télévision du Monde*, mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3JRttrm> (consulté le 30 juillet 2022).

⁹⁴ « Transidentités », *Télévision du Monde*, janvier 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3QJTCdW> (consulté le 30 juillet 2022).

⁹⁵ « Édition 2019 », *New6s* [en ligne], <https://bit.ly/3poNps9> (consulté le 30 juillet 2022).

Dans les explications de *News* sur ce qu'est et n'est pas le journalisme constructif, une notion intéressante émerge, celle du militantisme. Ainsi, le journalisme constructif n'est pas activiste ou militant. Il est reconnu qu'un journaliste ne peut être militant car il en perdrait son esprit critique et son honnêteté intellectuelle. Cependant, la coordinatrice du projet admet frôler la limite.

On se revendique du journalisme constructif, car on reste objectif, on ne détourne pas les propos, on porte ceux des autres et pas les nôtres, on va viser les solutions, les pistes, les alternatives. On veut remettre les gens en mouvement de manière constructive, pas destructive [...]. On est là pour montrer qu'il y a moyen d'améliorer le système et qu'il y a cruellement besoin d'améliorer le système. On va toujours montrer ce qu'il y a de constructif dans ce qui naît, plutôt que de décrier ce qui n'existait pas avant. Mais d'une certaine façon, nos sujets sont quand même parfois militants et on s'est toujours revendiqués « engagés ». D'ailleurs, c'est indiqué partout, on est engagé « aux côtés de ». Et ce « engagé aux côtés de » fait qu'on surfe sur la ligne de la militance.⁹⁶

S'agit-il réellement de militance lorsque les sujets sont élaborés dans les règles du journalisme, que l'esprit critique reste un facteur important et que les journalistes continuent de faire preuve d'honnêteté intellectuelle en questionnant les solutions proposées par les intervenant·es ? Dans la conclusion de ce travail, la question de l'engagement dans le journalisme sera abordée afin d'éclaircir cette limite un peu floue.

1.2. L'émission *TAMTAM*

Le travail de création réalisé dans le cadre de ce mémoire s'inscrit dans la saison 2022-2023 de l'émission *TAMTAM* et sera diffusé le 30 octobre prochain sur *La Trois*, chaîne de la *RTBF*. Comme mentionné plus haut, *TAMTAM* est l'émission historique de *Télévision du monde*. Il s'agit de reportages d'une durée de douze minutes mettant en lumière les milieux associatifs et citoyens qui, sur le terrain, s'inscrivent dans une dynamique de changement face aux enjeux sociétaux. Le média revendique également traiter de sujets « froids »⁹⁷ en prenant le temps. La démarche reste la même que pour toutes les autres productions, elle adopte les codes de l'éducation permanente et du journalisme constructif et suit sa baseline : *(S')Informer, Bousculer, Mobiliser*.

⁹⁶ Cf. Annexe 6.2.5

⁹⁷ Les sujets dits *froids* sont des sujets qui ne traitent pas de l'actualité directe, ils s'opposent aux sujets *chauds* qui, eux, s'intéressent à ce qu'il se passe dans l'immédiateté : <https://bit.ly/3djbspI>

1.2.1. Le choix du format

TAMTAM est, à la base, une émission destinée à la télévision. Le choix de la vidéo s'est fait assez naturellement puisque l'audiovisuel occupe la majeure partie de l'espace médiatique. En Belgique, la population regarde en moyenne 4 heures 46 minutes de vidéo par jour.⁹⁸ Il était donc important d'être présent sur ce média. La vidéo constitue un support accessible au plus grand nombre, elle véhicule les émotions et peut expliquer facilement des concepts et des idées. Elle offre la possibilité de résumer des informations plus rapidement qu'un texte. Dans ce monde de l'immédiateté, elle permet ainsi de toucher directement et concrètement son public. D'un point de vue de la forme, la vidéo encourage également la créativité en rendant possible toutes sortes de narrations visuelles.

Plus tard, avec le développement des réseaux sociaux, il est apparu indispensable de diffuser les productions en ligne. La nécessité de multiplier sa présence sur différentes plateformes se ressent dans tous les médias. Preuve en est l'intérêt depuis quelques années pour le « 360° », prôné dans toutes les rédactions.⁹⁹ Afin de toucher un maximum de publics, il s'agit, en effet, de s'émanciper du linéaire¹⁰⁰. Une étude anglaise démontre que la consommation des médias par les 16-34 ans se fait quasiment exclusivement en dehors des supports historiques que sont la radio, la télévision et le journal imprimé : la consommation des réseaux sociaux est montée à 33% en 2020, mais la plus forte croissance concerne justement les vidéos en ligne avec une augmentation de 236 % du temps passé à en consommer entre 2015 et 2020.¹⁰¹ Yves Agnès ne se trompe pas quand il affirme que « la révolution numérique a accéléré la diffusion de l'information. »¹⁰² Cependant, plutôt que de se sentir « menacée » par Internet comme il l'entend¹⁰³, *TDM* a décidé d'embrasser cette culture web. Comme susmentionné, le média a développé des productions propres aux

⁹⁸ « Video Observer : le troisième volet des Observers d'IP. », *IP Belgium*, 2019 [en ligne], <https://bit.ly/3QH0pFh> (consulté le 4 août 2022).

⁹⁹ « Les médias en mutation numérique. Quelle influence ont les nouvelles technologies sur notre information ? », conférence menée par les étudiants de Master 2 en journalisme de l'Université de Liège, Liège, 26 mars 2019.

¹⁰⁰ Un média linéaire est un média diffusant « en live », suivant un programme préétabli, en opposition aux médias non-linéaires qui sont à la demande.

¹⁰¹ IPA, *Making sense. The commercial media landscape. Third edition featuring analysis of the 2020 Lockdown*, Londres, janvier 2021. p. 25.

¹⁰² AGNÈS Yves, *op. cit.*, p. 8.

¹⁰³ AGNÈS Yves, *op. cit.*, p. 393.

réseaux sociaux.¹⁰⁴ Dans la même dynamique, il a décidé de décliner son émission *TAMTAM* sur YouTube, Facebook et son propre site, en plus de sa traditionnelle diffusion en télévision le dimanche soir (qui par ailleurs ne représente pas la meilleure plage de diffusion). La transition vers la publication en ligne n'a pas été compliquée puisque le programme s'inscrit facilement dans les codes du web. Ainsi, il n'a pas été nécessaire d'adapter le format, la durée ou le style. La rencontre avec le public en ligne s'est concrétisée rapidement, en grande partie parce qu'il y a une demande de sa part pour ce genre de contenus.

Les émissions, vidéos, etc. traitant des enjeux sociétaux se sont effectivement multipliées ces dernières années. Cette augmentation de productions résulte d'un intérêt et d'un besoin de la population de s'emparer de ces thématiques. Les différents mouvements tels que BLM¹⁰⁵, #metoo¹⁰⁶, toutes les déclinaisons du hashtag « balance ton/ta... » prouvent que les citoyen·nes entendent faire changer la société. Un changement de paradigme que Catherine Parmentier et Jeanne Henrion datent de 2018 :

Il y a beaucoup plus de demandes maintenant. Depuis 2018, on sent qu'il y a une volonté de citoyen·nes, il y a une recherche et une envie de se mobiliser et de trouver des réponses.¹⁰⁷

Les doutes et les questionnements sont là depuis un certain temps, mais maintenant les gens se sont décidés à passer à l'action. Les gens ont arrêté de se sentir impuissants.¹⁰⁸

L'émission répond donc à cette requête du public : lui présenter des solutions et des pistes accessibles pour s'organiser collectivement afin d'interpeller le politique.

¹⁰⁴ Cf. *supra*

¹⁰⁵ BLM : Black Lives Matter. Traduction : La vie des noir·es compte. Il s'agit d'un mouvement né en 2013 aux États-Unis qui vise à dénoncer le racisme systémique dont les afro-américains sont victimes. Le mouvement s'est étendu dans le monde suite à la mort de George Floyd en mai 2020. dans : <https://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/blm>

¹⁰⁶ #MeToo. Traduction : Moi aussi. Il s'agit dénonçant la récurrences des viols et agressions sexuelles dont sont victimes les femmes. Lancée aux USA dans le cadre de l'affaire Weinstein, dans ce cas aussi, le mouvement s'internationalise avec ses variantes telles que « Balance ton porc ». L'expression « balance ton/ta... » s'étend ensuite pour dénoncer le sexisme et les agressions dans différents milieux. dans : <https://www.nouvelobs.com/les-internets/20171017.OBS6130/me-too-quella-volta-che-ces-hashtags-qui-denoncent-le-harcelement-dans-le-monde.html>

¹⁰⁷ *Mozaiik, RadioPanik*, Bruxelles, diffusée le 27 juin 2020 [en ligne], <https://bit.ly/3zOa5qA> (consulté le 27 juillet 2022).

¹⁰⁸ *Ibid.*

1.2.2. La durée et la mise en récit

Les émissions *TAMTAM* durent douze minutes. Historiquement, elles ont toujours eu la même durée, dès la signature de la convention avec la *RTBF*. À l'instar des 26 min., 52 min. et 90 min., le standard de 12 minutes correspond aux formats internationaux largement utilisés dans toutes les télévisions du monde.¹⁰⁹ Il s'agit d'un format qui jouit des avantages d'être à la fois long et court. Il permet de traiter la thématique en profondeur, de partir à la rencontre des acteur·ices de terrain et des projets et de leur donner la parole sans les interrompre. Il s'agit, en même temps, d'un format suffisamment court pour être consommé dans différentes situations et en toutes occasions.

Par ailleurs, la volonté de laisser la parole aux acteur·ices de terrain est renforcée par le fait qu'il n'y a pas de voix off. Une philosophie inchangée depuis le commencement du programme, et ce, malgré l'évolution du média par rapport au projet initial.

Il n'y a pas de voix off, il n'y a jamais eu de voix off et je pense qu'il n'y en aura jamais. [...] On ne se permettrait jamais de mettre une voix off parce que, qu'on le veuille ou non, dans l'écriture, on réoriente ou on synthétise le propos et donc on y amène une lecture qui est la nôtre.¹¹⁰

¹⁰⁹ MANIER Paul-Stéphane, *Le journalisme audiovisuel : les techniques rédactionnelles en télévision et sur Internet*, Bry-sur-Marne, INA, 2011, p. 223.

¹¹⁰ Cf. Annexe 6.2.5.

2. CHAPITRE 2 : DÉFINITION ET ANALYSE DU SUJET D'ÉTUDE

Dans ce chapitre, nous allons revenir sur ce double standard qui existe dans la politique d'asile belge. Dans un premier temps, nous précisons dans quel cadre légal s'inscrit l'accueil des exilé·es. Nous développerons la situation d'accueil en Belgique en détaillant la conjoncture de 2015 ainsi que celle de 2022. Nous questionnerons ensuite les racines de cette différence de traitement dans l'utilisation des termes et l'influence du racisme systémique avant d'envisager les ouvertures que la situation actuelle pourrait induire. Cette partie se base principalement sur deux chercheurs de l'Université de Liège interviewés afin d'étayer nos propos. Marco Martiniello enseigne la sociologie des migrations et des relations ethniques, il est directeur de recherche au Fonds National Belge de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS) et directeur du Centre d'Études des Ethnies et des Migrations (CEDEM). François Gemenne est, quant à lui, chercheur qualifié FNRS, spécialiste de géopolitique environnementale et de gouvernance des migrations à l'Université de Liège et directeur de l'*Observatoire Hugo* de l'ULiège dédié aux migrations environnementales.

2.1. Le cadre légal

Le droit à l'asile est consacré dans différents textes de lois, nous revenons dans cette partie sur certains d'entre eux. Tout d'abord, il s'inscrit dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* à l'article 14 : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays »¹¹¹.

Sur base de ce droit, 145 États ont ratifié, en 1951, la *Convention relative au statut des réfugiés*, dite *Convention de Genève*. Ce traité international « définit le terme "réfugié" et énonce les droits des personnes déracinées, ainsi que les obligations juridiques des États pour assurer leur protection »¹¹². Elle confère le statut de réfugiés à

[toute personne] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.¹¹³

Cependant, le principe de la persécution individuelle de la *Convention de Genève* ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de pays en guerre. Il apparaît pourtant évident que les populations qui fuient les conflits doivent pouvoir bénéficier d'une protection. C'est pourquoi l'Union européenne a mis en place la « protection temporaire »¹¹⁴, laquelle offre une protection aux personnes fuyant les conflits armés internes ou internationaux¹¹⁵. Les bénéficiaires de ce statut obtiennent alors un titre de séjour valable pendant une période d'au moins un an et renouvelable¹¹⁶.

¹¹¹ « Déclaration universelle des droits de l'Homme. », *Nations Unies*, 217 (III) A, 1948, Paris, art. 14. [en ligne], <https://bit.ly/3Qqz1eW> (consulté le 11 août 2022).

¹¹² « Convention relative au statut des réfugiés », *Nations Unies*, Genève, 1951, [en ligne], <https://bit.ly/3zSR3ja>

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ PARLEMENT EUROPÉEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, « Directive 2011/95/UE », Strasbourg, 13 décembre 2011 [en ligne], <https://bit.ly/3QoShcS> (consulté le 11 août 2022).

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ *Ibid.*

Par ailleurs, toutes les exilé·es sont soumis·es au *Règlement Dublin* qui stipule :

La détermination de l'État membre responsable en application des critères énoncés dans le présent chapitre se fait sur la base de la situation qui existait au moment où le demandeur a introduit sa demande de protection internationale pour la première fois auprès d'un État membre.¹¹⁷

Le *Règlement Dublin* est une réglementation européenne d'application pour les 28 pays membres de l'UE ainsi que pour l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein. En vertu de celui-ci, la règle qui prime prévoit qu'un seul État soit responsable de l'examen d'une demande de protection d'une personne arrivée sur le territoire européen¹¹⁸. Outre le critère de la minorité ou de la présence de membre(s) de la famille nucléaire dans un autre État membre, la règle qui prime est que le pays responsable est le premier pays de l'UE dans lequel le·la demandeur·se est entré·e de manière régulière ou non :

Art. 12, 2. Si le demandeur est titulaire d'un visa en cours de validité, l'État membre qui l'a délivré est responsable de l'examen de la demande de protection internationale.¹¹⁹

Art. 13, 1. Lorsqu'il est établi, sur la base de preuves ou d'indices [...], que le demandeur a franchi irrégulièrement, par voie terrestre, maritime ou aérienne, la frontière d'un État membre dans lequel il est entré en venant d'un État tiers, cet État membre est responsable de l'examen de la demande de protection internationale.¹²⁰

Le système Dublin fait, dès lors, peser une forte pression sur les pays dits « de première ligne » que sont l'Espagne, l'Italie et la Grèce dans lesquels des *hotspots*¹²¹ ont été installés et où les conditions humanitaires et les pratiques de *pushbacks*¹²² sont décriées par toutes les ONG.

¹¹⁷ PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, « Règlement (UE) n°604/2013 », 26 juin 2013 [en ligne], <https://bit.ly/3AiQFvG> (consulté le 11 août 2022)

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ Cf. Glossaire

¹²² Cf. Glossaire

2.2. L'Europe-forteresse

Entre 2014 et 2021, 24 442 personnes migrantes sont décédées¹²³ en tentant de rejoindre l'Europe par la Méditerranée. Dans leur livre *Au-Delà des Frontières, pour une Justice Migratoire*¹²⁴, François Gemenne et Pierre Verbeeren condamnent la politique européenne qu'ils considèrent responsables de tous ces morts :

Nous ne pouvons pas nous résoudre à ne considérer ces morts que comme de tragiques accidents : elles sont la conséquence de politiques migratoires que nous avons mises en place, collectivement, depuis plus de vingt ans.¹²⁵

Depuis des années, l'Europe ne parvient pas à s'accorder sur une politique commune. Les pays de première ligne réclament plus de solidarité¹²⁶, tandis que les pays membres du *Groupe de Visegrád*¹²⁷ refusent une répartition des demandeurs d'asile.¹²⁸

C'est le grand drame de la politique d'asile européenne : tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut changer le système, mais on ne parvient pas à se mettre d'accord sur un autre système. Donc, on garde l'ancien système par défaut. C'est dramatique, mais toute la politique d'asile européenne est comme ça : elle n'existe pas vraiment.¹²⁹

L'Europe décide alors de renforcer ses frontières et de subventionner des dispositifs de dissuasion :

L'inventivité des fabricants d'appareils de surveillance financés par l'UE ne connaît pas de limite. Le long du mur qui sépare le nord-ouest de la Syrie de la Turquie, les Turcs - encouragés par Bruxelles - ont installé des appareils à déclenchement automatique de tirs de mitrailleuses. L'être humain qui approche à 300 mètres du mur entend d'abord en trois langues, et à plusieurs reprises, un avertissement lui ordonnant de faire demi-tour. S'il continue d'avancer, il est tué par la mitrailleuse dont le tir se déclenche automatiquement. Ces mitrailleuses se révèlent particulièrement efficaces contre les familles de réfugiés.¹³⁰

¹²³ « Pas de fin en vue », *HCR*, 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3JWYPwP> (consulté le 11 août 2022).

¹²⁴ GEMENNE François et VERBEEREN Pierre, *Au-Delà des Frontières, pour une Justice Migratoire*, Bruxelles, du CAL, 2018. [en ligne], <https://bit.ly/3pg9skT/2268/226182>

¹²⁵ *Ibid.* pp. 13-14.

¹²⁶ BELGA, « Pacte migratoire UE : les pays "en première ligne" formulent des propositions communes pour l'UE », *RTBF*, [en ligne], <https://bit.ly/3PvV6ru> (consulté le 11 août 2022).

¹²⁷ Le Groupe de Visegrád rassemble la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque et la Slovaquie. Ces derniers tiennent un discours « d'une hostilité virulente envers les personnes migrantes » dans : <https://bit.ly/3poNwnzhtm>

¹²⁸ CANTAT Céline, « La politique migratoire du groupe de Visegrád : une anomalie morale au sein de l'Union européenne ? », *Migrations Société*, 2021/4, n° 186, pp. 57-74. [en ligne], <https://bit.ly/3Pm4YE4-57.htm>

¹²⁹ GEMENNE François, *L'Immigration*, Paris, coll. « Dis, c'est quoi ? », La Renaissance du Livre, 2020. p. 23.

¹³⁰ ZIEGLER Jean, *op.cit.*, pp. 40-41.

Elle fait également le choix de financer son agence de garde-frontières et de garde-côtes, *Frontex*, qui est sa plus grosse agence, avec un budget de 750 millions d'euros pour 2022.¹³¹ L'Europe prévoit un budget conséquent, espérant de la sorte endiguer les déplacements de personnes migrantes.

[...] les dépenses totales investies dans le développement de ce que les eurocrates appellent la « technologie de frontières » s'élèvent aujourd'hui à 15 milliards d'euros. Elles atteindront 29 milliards d'euros en 2022.¹³²

Une politique qui, pour François Gemenne, reflète une certaine vision de l'immigration :

On n'a jamais vraiment accepté que les migrations étaient devenues une transformation profonde, structurelle de nos sociétés [...] que nos pays allaient devenir multiculturels, allaient accueillir et faire cohabiter plusieurs populations, plusieurs cultures différentes.

Par ailleurs, la réalité prouve quotidiennement que ce renforcement des frontières s'avère inefficace : « [e]n 2015-2016, l'Europe a fait face à un des plus gros afflux de réfugiés de son histoire récente, et pourtant, ses frontières extérieures n'avaient jamais été aussi fermées. »¹³³ En résulte des catastrophes humanitaires que tout le monde déplore : « [c]'est ça l'effet de la fermeture des frontières : ça n'arrête pas les migrations, mais ça crée des crises et des drames »¹³⁴.

Quelques avancées ont tout de même été réalisées pour une meilleure coopération internationale, d'une part en 2018, lorsque le pacte de Marrakech a été ratifié par 152 pays (excepté les États-Unis et le *Groupe de Visegrád*) afin de promouvoir « des migrations sûres, ordonnées et régulières ». ¹³⁵ En Belgique, ce pacte avait provoqué une crise politique majeure conduisant à la démission du gouvernement *Michel II*¹³⁶ en décembre 2018. Sa ratification reste un progrès relatif puisqu'il n'est pas juridiquement contraignant. D'autre

¹³¹ « Le Parlement demande le gel d'une partie du budget de Frontex jusqu'à ce que des améliorations clés soient apportées », *Actualité Parlement européen*, 21 octobre 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3pgbotN>

¹³² ZIEGLER Jean, *op. cit.*, p. 41.

¹³³ GEMENNE François, *op. cit.* p. 25.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ « Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », *Nations Unies*, 10-11 décembre 2018 [en ligne], <https://bit.ly/3PCqIvD> (consulté le 11 août 2022).

¹³⁶ COQUAZ Vincent, « Comment le pacte de Marrakech a fait imploser le gouvernement belge », *Libération*, 18 décembre 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3QFQorZ> (consulté le 11 août 2022).

part, en 2019, quatorze États membres de l'UE ont approuvé le « mécanisme de solidarité » pour la relocalisation.¹³⁷

Pour les scientifiques et les observateur·ices, la politique de fermeture majoritairement en œuvre bafoue les valeurs européennes :

C'est un révélateur de l'état de notre démocratie et de nos sociétés démocratiques. [...] On s'est habitué en quelque sorte à avoir des personnes humaines qui sont traitées comme si elles ne l'étaient pas. C'est complètement contraire aux valeurs dites « européennes » que nous sommes supposés défendre et répandre dans le monde. D'un point de vue moral et éthique, c'est complètement intolérable. D'un point de vue politique, ça révèle [...] une fermeture sur soi-même d'une société européenne qui n'en finit pas de se chercher, mais ne se trouve pas.¹³⁸

2.3. La situation en Belgique

La Belgique faisant partie de l'Union européenne, elle suit les directives adoptées par celle-ci. En ce qui concerne la politique d'asile, la loi du 12 janvier 2007, dite *Loi accueil*¹³⁹, constitue la référence dans le Royaume. Cette dernière transpose en droit belge les directives de l'Union européenne qui régissent le droit à l'asile.

De manière générale, Marco Martiniello analyse le discours de la Belgique comme une extension du discours européen axé sur la fermeté, la sécurité et les frontières :

La volonté des différents Secrétaires d'État à l'Immigration et à l'Asile et des différents gouvernements qui se sont succédé récemment était de faire ce que la Belgique doit faire dans le cadre du respect du droit international, mais pas plus. Il ne fallait pas donner l'image d'un pays qui ouvre ses portes à tout le monde, mais plutôt d'un pays restrictif dans lequel il faut remplir à la lettre toutes les conditions du droit pour pouvoir obtenir le droit de résider. C'est une politique qui est assez restrictive et une politique qui met beaucoup l'accent sur le sécuritaire.¹⁴⁰

Les déclarations des différents Secrétaires d'État à l'Asile et à la Migration confirment cette analyse du scientifique. En 2018, Théo Francken (N-VA) déclarait qu'il « visait zéro demandeur d'asile à Bruxelles »¹⁴¹. Au terme de sa législature, le *CNCD 11.11.11* qualifie

¹³⁷ « Migrants : 14 pays européens s'accordent sur un "mécanisme de solidarité" », *France24*, 22 juillet 2019 [en ligne], <https://bit.ly/3pgUCdR> (consulté le 11 août 2022).

¹³⁸ Cf. Annexe 6.2.6.

¹³⁹ « Loi sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers », *Moniteur belge*, 12 janvier 2007 [en ligne], <https://bit.ly/3QKL9XQ> (consulté le 11 août 2022)

¹⁴⁰ Cf. Annexe 6.2.6.

¹⁴¹ BELGA, « Theo Francken voudrait “zéro demandeur d'asile à Bruxelles” », *BXI*, 15 avril 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3QmGuf2> (consulté le 11 août 2022).

sa politique de « ferme, mais inefficace »¹⁴². Lorsque Sammy Mahdi (CD&V) entre en fonction en 2020, Nicolas Bouteca, politologue à l'Université de Gand, déclare : « Mahdi a un discours très ferme sur la migration, plus spécialement sur la politique du retour. Il ne sera pas moins strict que Theo Francken sur ce dossier »¹⁴³. Au terme de son mandat, les associations dressent un constat mitigé¹⁴⁴. Enfin, Nicole de Moor (CD&V), récemment nommée pour prendre la relève de Sammy Mahdi, a, dès son entrée en fonction, annoncé le maintien du cap entrepris par son prédécesseur : « Pendant deux ans, avec Sammy, j'ai pu poser les fondements d'une nouvelle politique. Nous allons poursuivre ce que nous avons construit. »¹⁴⁵

2.3.1. De 2015 à 2022 : un statu quo

Afin de bien comprendre les éléments qui diffèrent entre l'accueil des Ukrainien·nes et celui réservé aux non Ukrainien·nes, il importe de revenir sur la procédure « normale » de demande de protection internationale et sur la situation d'accueil en Belgique conditionnée par les choix politiques des différents Secrétaires d'État à l'Asile et à la Migration.

2.3.2. La procédure « classique »

Lorsqu'une personne désire bénéficier de l'asile en Belgique, elle doit suivre une démarche spécifique¹⁴⁶ détaillée par l'*Office des Étrangers*. La demande de protection internationale (DPI)¹⁴⁷ doit être introduite, soit à la frontière, aux autorités en charge des contrôles, soit au centre d'arrivée *Le Petit-Château* situé à Bruxelles.

Dans ce centre, la demande est enregistrée par l'*Office des Étrangers* qui récolte diverses informations telles que les empreintes digitales, les données d'identité, etc. Un premier entretien social est réalisé avec des collaborateurs de *Fedasil* ainsi qu'un screening médical.

¹⁴² VANDERSTAPPEN Cécile, « Bilan de la législature : une politique d'asile ferme, mais inefficace », *CNCD 11.11.11*, 6 mai 2019 [en ligne], <https://bit.ly/3pfK5jl> (consulté le 11 août 2022).

¹⁴³ BOMBAERTS Jean-Paul, « La Flandre ne craint plus tant d'être minorisée », *L'Echo*, 1er octobre 2020 [en ligne], <https://bit.ly/3QLBMYi> (consulté le 11 août 2022).

¹⁴⁴ MESSOUDI Himad, « Les Quatre Saisons de Sammy Mahdi : un timide maladif devenu président de parti », *RTBF*, 23 juillet 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3drdZOM> (consulté le 11 août 2022).

¹⁴⁵ FRANÇOIS Anne, « La nouvelle Secrétaire d'État à l'Asile a prêté serment : "C'est ma passion depuis des années" », *VRT*, 28 juin 2022 [en ligne]. <https://bit.ly/3w5IHVb> (consulté le 11 août 2022).

¹⁴⁶ « Demande de protection internationale », *Office des Étrangers* [en ligne], <https://bit.ly/3QqdL9k> p13

¹⁴⁷ Cf. Glossaire

Le·la demandeur·se d'asile doit alors être logé·e par *Fedasil* durant toute la procédure - nous reviendrons sur ce droit largement bafoué qui vaut à *Fedasil* d'être condamné par la justice¹⁴⁸.

Plus tard, une audition avec l'*Office des Étrangers* a lieu pour déterminer si cette demande est recevable, notamment en se basant sur le *Règlement Dublin*. Si elle ne l'est pas, un ordre de quitter le territoire¹⁴⁹ est notifié. Si elle est validée, elle est transmise au *Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)* qui l'examine à son tour. Un long entretien personnel est alors effectué avec un·e officier de protection au *CGRA*. Pendant celui-ci, le·la candidat·e devra justifier sa requête, expliquer le contexte de son pays d'origine et pourquoi il·elle l'a fui. Enfin, le *CGRA* prend une décision, laquelle doit, en principe, être rendue endéans un délai de six mois¹⁵⁰ - nous reviendrons sur ce non-respect des échéances. Si cette décision est positive, le·la demandeur·se obtient un statut de protection, il·elle est considéré·e comme réfugié·e¹⁵¹ ou bénéficiaire de la protection subsidiaire¹⁵². Cette reconnaissance ouvre différents droits : au logement, au travail, aux revenus du CPAS, etc. *Fedasil* n'intervient plus, la personne réfugiée est en phase de transition vers l'autonomie. Si la décision s'avère négative, il reste la possibilité d'introduire un recours devant le *Conseil du contentieux des étrangers*. Une fois le délai expiré ou si ce recours revient négatif, la personne reçoit un ordre de quitter le territoire et ne peut plus être hébergée par *Fedasil*.¹⁵³

¹⁴⁸ BELGA, « Fedasil condamnée six fois par jour pour défaut de places d'accueil », *RTBF*, 1er août 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3pg1EQ6> (consulté le 13 août 2022).

¹⁴⁹ Cf. Glossaire

¹⁵⁰ « Procédures de recevabilité », *CGRA* [en ligne], <https://bit.ly/3PjZyt3> (consulté le 11 août 2022).

¹⁵¹ Cf. Glossaire

¹⁵² Cf. Glossaire

¹⁵³ Cf. Annexe 6.2.2.

2.3.3. Les défaillances de la procédure

De nombreuses défaillances apparaissent dans cette procédure. Toutes les associations présentes sur le terrain tirent la sonnette d'alarmes depuis des années.¹⁵⁴ Depuis 2015, elles ne cessent de réclamer un changement dans la politique d'accueil, mais malgré cela, une véritable crise de l'accueil persiste en Belgique.

L'un des principaux facteurs d'échec du système concerne le traitement des dossiers, lequel s'avère extrêmement lent : un arriéré de 12 000 dossiers engorge¹⁵⁵ l'administration fédérale qui, en plus de son retard, doit gérer les nouvelles demandes qui affluent tous les jours. « Actuellement, la charge de travail représente environ 16.751 dossiers, cinq mille dossiers pouvant effectivement être considérés comme une charge de travail normale »¹⁵⁶ déclare au *Soir* Dirk Van den Bulck, commissaire général et patron du *CGRA*. Au total, près de 30 000 dossiers se trouvent donc en attente. Début juillet 2022, des procédures de recrutement accélérées sont entrées en vigueur afin d'augmenter le personnel traitant cet arriéré.¹⁵⁷ A l'heure actuelle, on estime à 15-16 mois le temps de gestion d'un dossier¹⁵⁸, alors que théoriquement, les dossiers devraient être traités endéans les 6 mois¹⁵⁹.

Pour Michel Genet, directeur général de *Médecin du monde Belgique*, l'accélération de la gestion des dossiers consisterait en une première amélioration :

Est-ce qu'il n'y a pas un enjeu sur la manière de traiter les dossiers, notamment dans le cadre de certaines nationalités, d'aller beaucoup plus rapidement que ce qui est fait aujourd'hui, c'est en tout cas notre sentiment, oui.¹⁶⁰

¹⁵⁴ « Les demandeurs d'asile sont des personnes, pas des dossiers », *CIRÉ*, 22 juin 2020 [en ligne], <https://bit.ly/3Ppjvij> (consulté le 11 août 2022).

¹⁵⁵ SENTE Arthur, « Demandeurs d'asile: 12.000 dossiers hors délai, un arriéré monstre qui plombe Fedasil », *Le Soir*, 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3AiHFXs> (consulté le 11 août 2022).

¹⁵⁶ SENTE Arthur, *op.cit.*

¹⁵⁷ MATHOT Marie-Laure avec BELGA, « Asile et migration : appel à candidatures d'urgence aux services d'asile pour traiter les dossiers en attente », *RTBF*, 1er juillet 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3dxyE3y> (consulté le 11 août 2022).

¹⁵⁸ SE. A., « En moyenne, un séjour en centre Fedasil dure 15 mois », *Le Soir*, 28 juillet 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3QNaEIp> (consulté le 11 août 2022).

¹⁵⁹ « Les délais de décision », *CGRA* [en ligne], <https://bit.ly/3Pha6t2> (consulté le 11 août 2022)

¹⁶⁰ Cf. Annexe 6.2.4.

Du côté de *Fedasil*, la solution se situe également dans cette prise en charge des dossiers.

Selon Pieter Spinnewijn, son directeur opérationnel :

Les entrées sont beaucoup plus élevées que les sorties du réseau d'accueil. Ça, c'est le vrai nœud du problème. Pour avoir un système d'accueil en équilibre, il faut que lorsque les entrées augmentent, il faut que les sorties augmentent. Et ces sorties peuvent augmenter grâce aux décisions. Il faut clôturer les procédures d'asile. [...] La chaîne doit être plus fluide.¹⁶¹

De cette lenteur de traitement résulte une saturation des centres *Fedasil*, le nombre de nouveaux·elles demandeur·ses de protection nécessitant un logement augmentant chaque jour beaucoup plus que le nombre de sorties. *Fedasil* n'a de, ce fait, plus de place pour loger toutes ces personnes et se voit contraint de les laisser résoudre leur problème de logements seules. Des associations comme la *Plateforme de Soutien aux Réfugiés*, le *Samusocial*, *La Croix rouge*, etc. tentent alors de prendre la relève, mais elles sont également au maximum de leur capacité. *La Porte d'Ulysse*, par exemple, que nous avons visitée pendant la réalisation de ce travail, accueille tous les jours 300 hommes isolés, ce qui représente le maximum de places qu'elle peut offrir, et la liste d'attente s'avère très longue pour tous ceux qui désireraient y loger.

La lenteur de traitement des dossiers ne représente pas l'unique problème auquel les prétendant·es à l'asile sont confronté·es. *Fedasil* ne parvient pas à absorber tout·es les migrant·es qui se présentent pour déposer leur demande de protection. En décembre 2021, la situation au *Petit-Château*, lieu d'enregistrement, était critique. Les candidat·es dormaient dehors dans un froid glacial pour espérer être reçus et déposer leur requête¹⁶². La même situation se répète en juillet 2022, à la seule différence qu'ils·elles subissent non plus le froid, mais les températures particulièrement élevées que l'on connaît cet été¹⁶³. Les files s'allongent à nouveau et l'agence gouvernementale ne parvient pas à les résorber. Le 25 juillet 2022, lendemain d'un week-end de quatre jours, le centre d'accueil a pu enregistrer les demandes de deux cents personnes (familles, personnes vulnérables et MENA¹⁶⁴), mais

¹⁶¹ FABRE Geoffroy, « Malgré l'ouverture du nouveau centre d'accueil, de nombreux réfugiés toujours contraints de dormir dans la rue », *RTBF*, 11 août 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3PpikPV> (consulté le 11 août 2022).

¹⁶² CALLEEuw Julie et HANNON Chloé, « Crise de l'asile en Belgique : “Des centaines de personnes se retrouvent dans la rue, dans le froid, dans des conditions dramatiques.” » *RTBF*, 30 novembre 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3dubyuV> (consulté le 30 juillet 2022).

¹⁶³ « Petit-Château : les demandeurs d'asile amenés à dormir dans la rue sous la canicule », *Moustique*, 19 juillet 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3Qqxq8X> (consulté le 30 juillet 2022).

¹⁶⁴ MENA : Mineur·e Étranger·ère Non-Accompagné·e

aucune d'homme seul. Ils sont ainsi presque deux cents à avoir patienté vainement ce jour-là.¹⁶⁵ *Fedasil*, comme tout le secteur de l'asile, s'avère en permanence en manque de personnel constant.¹⁶⁶ Ce dernier se trouve sous pression et dénonce des conditions de travail inadaptées, contrevenant à un accueil digne. Pour dénoncer le manque de réponse de la part du politique, les travailleur·ses de l'agence avaient d'ailleurs fait grève en octobre 2021.¹⁶⁷

Enfin, une dernière problématique concerne la fermeture de centres par le gouvernement. À chaque diminution significative des demandes de protection, le politique décide de fermer des lieux d'accueil de *Fedasil* afin de réduire les budgets. En 2021, de nombreuses places ont ainsi été fermées.¹⁶⁸ Malgré les requêtes de *Fedasil* pour une réouverture, le politique n'a pas suivi, explique Morgane Rousseaux, coordinatrice au sein de l'agence :

En prévision d'une potentielle nouvelle crise d'accueil, *Fedasil* a demandé à ouvrir de nouvelles places qui n'ont pas été ouvertes tout de suite. Entre-temps, le réseau a été saturé, puis les Afghans sont arrivés aussi et il y a donc eu énormément de nouvelles entrées dans notre réseau d'accueil. C'est un peu compliqué pour le moment, mais on essaie de faire bouger ça. On signale ça aux politiciens dans l'espoir que de nouvelles places puissent s'ouvrir.¹⁶⁹

Très récemment, de nouvelles places ont été créés pour répondre aux besoins¹⁷⁰, mais les acteur·ices de terrain dénoncent des mesures d'urgence, toujours réactives et temporaires, là où elles aimeraient voir apparaître des solutions proactives et structurelles, c'est notamment l'avis de Magali Pratte, chargée de mission pour le pôle « Asile et migration » du *Samusocial* : « on ne peut pas se contenter de répondre dans l'urgence à chaque fois et retomber dans les mêmes situations de mois en mois et d'année en année »¹⁷¹.

Cet échec dans la politique d'accueil est également constaté par la justice. En janvier 2022, l'État belge et *Fedasil* ont ainsi été condamnés à une astreinte de 5 000 euros par jour où

¹⁶⁵ Faits constatés lors du tournage sur place

¹⁶⁶ FRANÇOIS Anne, « L'ouverture du centre pour demandeurs d'asile à Berlaar retardé par manque de personnel », *VRT*, 30 juillet 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3Qoietb> (consulté le 11 août 2022)

¹⁶⁷ « Nouvelle action syndicale au centre d'arrivée », *Fedasil*, 27 octobre 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3PnYC6U>, (consulté le 11 août 2022).

¹⁶⁸ DECALUWÉ Hugues, « Marcinelle : le centre d'accueil pour réfugiés temporaire va fermer », *RTBF*, 10 septembre 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3QnaqaR> (consulté le 11 août 2022).

¹⁶⁹ Cf. Annexe 6.2.2

¹⁷⁰ BELGA, « La caserne militaire de Berlaar accueille désormais des demandeurs d'asile », *La Libre*, 8 août 2022, [en ligne], <https://bit.ly/3PnHdeN> (consulté le 13 août 2022)

¹⁷¹ FABRE Geoffroy, *op. cit.*

« au moins une personne souhaitant présenter une demande de protection internationale (...) se sera vu refuser le bénéfice de ce droit »¹⁷² par le tribunal de première instance de Bruxelles pour la mauvaise gestion de l'asile et de l'accueil. En vertu de ce jugement, Fedasil s'est déjà vu condamner 1 200 fois cette année, soit une moyenne de six par jour, pour ne pas avoir fourni une place d'accueil dans le réseau.¹⁷³ Les astreintes ne sont cependant pas payées, le gouvernement fédéral faisant appel de ces condamnations.¹⁷⁴

2.3.4. Une crise qui dure depuis 2015

Cette crise s'amplifie à nouveau aujourd'hui, mais selon Mehdi Kassou, il s'agit d'un problème récurrent.

Il y a une vraie carence en Belgique depuis de nombreuses années en termes d'accueil. [C]es carences existaient déjà avant [2015]. Début des années 2000, un plan de répartition nationale a dû être organisé pour faire face à la guerre en ex-Yougoslavie. Il y a une carence qui est systématique, systémique.¹⁷⁵

On constate en effet que les mêmes situations semblent se répéter. Déjà à l'été 2021, avec la reprise du pouvoir des Talibans en Afghanistan¹⁷⁶, le système s'était retrouvé saturé et avait conduit à la situation de décembre 2021 et à la condamnation de l'État en janvier 2022¹⁷⁷. Bien avant cela, en 2015, avec la recrudescence de la guerre en Syrie et en Irak, plusieurs milliers de personnes avaient dû fuir leur pays.¹⁷⁸ À cette époque, le fait que les politiques n'avaient pas anticipé cet afflux migratoire avait généré la plus grosse crise de l'accueil qu'ait connu la Belgique.¹⁷⁹ « [L]es pouvoirs publics ne s'outillent pas correctement pour pouvoir faire face aux enjeux migratoires et aux enjeux d'accueil en Belgique »¹⁸⁰, constate le porte-parole de la *Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés*.

¹⁷² TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BRUXELLES, SECTION CIVILE, « Ordonnance 21/164/C », 19 janvier 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3dudPGz> (consulté le 13 août 2022).

¹⁷³ BELGA, « Fedasil condamnée six fois par jour pour défaut de places d'accueil », *RTBF*, 1er août 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3pg1EQ6> (consulté le 13 août 2022).

¹⁷⁴ BELGA, « Fedasil condamnée six fois par jour pour défaut de places d'accueil », *RTBF*, 1er août 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3pg1EQ6> (consulté le 13 août 2022).

¹⁷⁵ Cf. Annexe 6.2.1.

¹⁷⁶ *RTBF* avec agences, « Afghanistan : les talibans ont commencé à entrer dans Kaboul mais ont ordre d'attendre. C'est un jour de "grand basculement" », *RTBF*, août 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3w45IXp> (consulté le 13 août 2022).

¹⁷⁷ Cf. *supra*.

¹⁷⁸ AFP, « Europe : la vague de migrants grossit encore, les Européens étalent leurs divisions », *RTBF*, 11 septembre 2015 [en ligne], <https://bit.ly/3dwTWi4> (consulté le 13 août 2022).

¹⁷⁹ BAELE Myriam, « Les réfugiés dans le Parc Maximilien : une arche sans Noé », *RTBF*, 2015 [en ligne], <https://bit.ly/3AuTIXj> (consulté le 13 août 2022)

¹⁸⁰ Cf. Annexe 6.2.1.

En 2015, pour pallier ce qu'*Amnesty International* nomme les « graves manquements de l'État belge en ce qui concerne ses obligations en matière de respect des droits des migrant·es »¹⁸¹, la société civile prend la relève dans le Parc Maximilien afin d'apporter son aide aux exilé·es :

[...] des citoyens se mobilisent et lancent le « Morning Maximilien » en se posant en bouclier contre les violences policières. Les équipes de bénévoles se transforment en alarmes incendie ou en réveils, alertant du danger, sortant du sommeil les proies d'un système qui n'offre alors pour solution que la répression.¹⁸²

C'est dans ce parc qu'est née la *Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés*. À l'époque, elle crée un camp de fortune¹⁸³, met en place des distributions de matériel et de nourriture et appelle les citoyen·nes à héberger les exilé·es afin qu'ils·elles ne dorment pas dehors. Ces hébergeurs·ses étaient alors particulièrement mal perçu·es, rappelle Marco Martiniello : « ceux qui venaient en aide aux personnes qui arrivaient en Belgique étaient criminalisés. Certains ont été traînés devant la justice parce qu'elles avaient aidé des personnes venant de l'étranger »¹⁸⁴. Les citoyen·nes ont malgré tout continué à venir en aide aux exilé·es en demeurant pour autant conscients que leurs actions restaient circonstanciées :

Le risque serait de croire qu'un peu de générosité de notre part rééquilibrera le monde commun. Il serait de détourner l'attention des déterminants socio-politiques de toute situation ; de laisser croire qu'éponger les conséquences dramatiques de conflits, d'exclusions ou d'autres injustices dispensent d'en combattre les causes. [...] Contribuer à un mouvement comme le nôtre, c'est maintenir les veilleuses allumées. C'est refuser que s'étende la nuit noire qui fait peur et rend mauvais, c'est faire voir qu'il y a d'autres possibles, d'autres façons de vivre, des avenir plus tendres.¹⁸⁵

Pour Marco Martiniello, cette succession de crises résulte d'un manque de volonté politique à prendre le sujet en main,

C'est quelque chose qui, de mon point de vue, est tout à fait inacceptable parce que je ne peux pas accepter que ce soit une incapacité d'un État comme la Belgique à organiser un accueil décent. J'aurais tendance à penser que l'État considère que ce n'est pas une priorité de le faire. [...] Et puis arrive la guerre en Ukraine et on voit que le discours va complètement changer.¹⁸⁶

¹⁸¹ « Une "crise" de l'accueil entretenue par les autorités belges », *Le Fil d'Amnesty*, 16 juin 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3djbRbl> (consulté le 13 août 2022).

¹⁸² GEMENNE François et VERBEEREN Pierre, *op. cit.*, p. 7.

¹⁸³ « Qui sommes-nous ? », *Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés* [en ligne], <https://bit.ly/3Akn19e> (consulté le 11 août 2022)

¹⁸⁴ Cf. Annexe 6.2.6.

¹⁸⁵ MOUVET Bernadette, *op.cit.*, pp 103-105.

¹⁸⁶ Cf. Annexe 6.2.6.

Cette déficience de l'État aboutissant à une crise de l'accueil et non à une crise migratoire causée par les exilé·es eux-mêmes comme le souligne Mehdi Kassou - cette différence à son importance, nous reviendrons dessus :

On insiste pour les appeler des crises de l'accueil et pas des vagues de réfugiés comme d'aucuns pourraient le faire - parce qu'il s'agit et s'agissait de manque de volonté ou de positionnement politique, parfois teinté d'idéologie.

2.4. La situation ukrainienne : un changement de paradigme

Cette position publique, elle a changé cette année avec le conflit en Ukraine. [...] [L]à où il y a cinq ans, sept ans, trois ans, on avait une attitude répressive, une attitude de rejet, une attitude de création de tension, de files, de non-accueil, on a une posture soudainement avec le conflit en Ukraine [...] d'accueil inconditionnel de l'Europe, à la Belgique, en passant par les régions, les communes, etc. Politiquement, on a vu un changement qui était assez extraordinaire.¹⁸⁷

Par ces mots, Mehdi Kassou met en exergue l'existence d'un double standard de la part des politiques dans l'accueil des Ukrainien·nes. Avant de revenir sur cette différence de traitement, il importe de détailler les mesures appliquées à la population ukrainienne. Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, l'Europe a rapidement pris des dispositions pour venir en aide aux Ukrainien·nes fuyant leur pays.

Le 4 mars 2022, le Conseil de l'Union européenne vote à l'unanimité¹⁸⁸ le recours à la *directive 2001/55/CE*¹⁸⁹ accordant une protection temporaire immédiate pour la population ukrainienne fuyant la guerre. L'activation de cette directive s'avère historique, jamais, elle n'avait été mise en œuvre depuis sa création le 20 juillet 2001.¹⁹⁰ Cette décision inédite conditionne les mesures appliquées aux Ukrainien·es dans tous les pays européens. Elle énonce

[...] les lignes directrices opérationnelles pour la mise en œuvre de la décision d'exécution 2022/ 382 du Conseil constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire.¹⁹¹

¹⁸⁷ Cf. Annexe 6.2.1.

¹⁸⁸ « Ukraine : le Conseil instaure à l'unanimité une protection temporaire pour les personnes fuyant la guerre », *Conseil de l'union européenne*, 4 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3Al03Pr> (consulté le 11 août 2022)

¹⁸⁹ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, « DIRECTIVE 2001/55/CE », *Journal officiel des Communautés européennes*, 20 juillet 2001 [en ligne], <https://bit.ly/3ProGhw> (consulté le 27 juillet 2022).

¹⁹⁰ OBERTI Charlotte, « Les Européens accordent une "protection temporaire" inédite aux réfugiés d'Ukraine », *Infomigrants*, 4 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3dtj0q2> (consulté le 11 août 2022)

¹⁹¹ COMMISSION EUROPEENNE, « Communication n°2022/C16I/01 », *Journal Officiel de l'Union Européenne*, 21 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3QtED8j> (consulté le 13 août 2022).

Cette protection octroie aux réfugiés venant d'Ukraine un permis de séjour dans l'UE pendant un an renouvelable, l'accès au marché du travail, aux aides sociales, au logement, aux soins médicaux et à l'éducation.¹⁹² Par ailleurs, elle permet aux Ukrainien·nes fuyant leur pays de ne pas être soumis·es aux règles migratoires du *Règlement Dublin*¹⁹³. Cette directive, transposée en droit belge, leur permet de suivre un parcours différent des autres demandeur·ses d'asile. En Belgique, entre le 10 mars et le 13 août 2022, 53 552 protections temporaires ont été accordées aux Ukrainien·nes¹⁹⁴. Notons en outre que les ressortissant·es ukrainien·nes bénéficient déjà depuis 2017 de la possibilité d'entrer sur le territoire de l'Union Européenne sans visa pour une durée de 90 jours sur présentation de leur passeport.¹⁹⁵

Selon François Gemenne, « un autre changement très significatif, était le fait que l'État a déployé des capacités d'accueil de façon proactive plutôt que réactive »¹⁹⁶. Dès le début, les politiques ont en effet mis en place une série de mesures visant à faciliter l'accueil des Ukrainien·nes. Dans un premier temps, la protection temporaire n'est pas encore d'application, mais une file dédiée leur est réservée devant le centre d'enregistrement du *Petit-Château*¹⁹⁷. Dès l'instauration de cette protection, l'ex-hôpital Jules Bordet ouvre ses portes afin de servir de structure réservée à la population ukrainienne.¹⁹⁸ Rapidement, une infrastructure de plus grande envergure est envisagée dans le but d'absorber le nombre de demandes de protection. Le 14 mars 2022, le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Sammy Mahdi, la ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden, et Margaritis Schinas, le vice-président de la Commission européenne, inaugurent le Palais 8 du Heysel.¹⁹⁹ Le centre

¹⁹² CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, « DIRECTIVE 2001/55/CE », *Journal officiel des Communautés européennes*, 20 juillet 2001 [en ligne], <https://bit.ly/3ProGhw> (consulté le 27 juillet 2022).

¹⁹³ « Informations pratiques pour les personnes en provenance d'Ukraine et arrivées en France », *La Cimade*, 3 avril 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3A10eu5> (consulté le 13 août 2022).

¹⁹⁴ « Déplacés en provenance d'Ukraine. », *Statbel* [en ligne], <https://bit.ly/3pkZE9s> (consulté le 13 août 2022).

¹⁹⁵ « Court séjour [maximum 90 jours] », *Office des étrangers* [en ligne] <https://bit.ly/3PoO0EQ> (consulté le 13 août 2022).

¹⁹⁶ Cf. Annexe 6.2.7.

¹⁹⁷ NOULET Jean-François *et al.*, « Les Ukrainiens fuyant la guerre continuent d'arriver en Belgique. L'accueil s'organise », *RTBF*, 3 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3C5L3pY> (consulté le 13 août 2022).

¹⁹⁸ BELGA, « Un millier d'exilés ukrainiens font encore la file devant l'ex-hôpital Bordet à Bruxelles », *RTBF*, 8 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3vYIQJ1> (consulté le 13 août 2022).

¹⁹⁹ GORDILLO Africa *et al.*, « Protection temporaire : les exilés Ukrainiens peuvent désormais s'enregistrer au Palais 8 du Heysel », *RTBF*, 14 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3duWTPT> (consulté le 13 août 2022).

est prévu pour accueillir les Ukrainien·nes avec tous les services nécessaires à l'enregistrement de leur requête.²⁰⁰ Outre l'*Office des Étrangers* qui gère la partie administrative, sont présents sur place, la *Croix-Rouge* qui prend en charge les éventuels besoins médicaux et *Fedasil* qui se charge de trouver un logement pour celles et ceux qui en ont besoin. Au total, 230 employé·es sont déployé·es pour assurer l'accueil des Ukrainien·nes au Heysel.

En termes de logement, *Fedasil* se charge de répartir les personnes dans les hébergements qui correspondent au mieux à leurs souhaits avec, parmi les options disponibles, les places proposées par les citoyen·nes belges qui se sont inscrit·es via les communes. Ces places dans les localités ont été trouvées particulièrement rapidement suite à l'appel lancé le lundi 28 février par le gouvernement fédéral aux pouvoirs locaux et aux citoyen·nes via le *hashtag* « #PlaceDispo »²⁰¹, lequel leur permettait de se signaler afin de proposer des solutions d'hébergement. Moins de 48 heures après cet appel, 499 des 581 communes belges s'étaient déjà manifestées.²⁰² Le 6 mars 2022, on comptabilise environ 22 000 possibilités de logement, secteur privé et public confondus.²⁰³ Cette mobilisation citoyenne encouragée par le gouvernement étonne du côté des observateur·ices qui constatent un changement de discours éloquent :

Il y a une évolution assez significative. Avant l'arrivée des Ukrainiens, il y avait une très forte criminalisation de l'hébergement chez les particuliers. Et là, d'un coup, du fait des Ukrainiens, cet hébergement chez les particuliers devenait encouragé.²⁰⁴ (François Gemenne)

Les hébergeurs, par exemple, il y a encore moins de deux ans, certains ou certaines d'entre eux se sont retrouvés au tribunal avec des accusations extrêmement graves. Tous les observateurs ont qualifié ce procès de politique. Il y avait une attitude avec ce projet de loi des visites domiciliaires qui était à nouveau une attitude répressive, punitive, politiquement teintée d'une idéologie de rejet, du repli sur soi. Et aujourd'hui, on a eu un appel solennel avec un hashtag lancé par un membre du gouvernement pour mobiliser les gens à l'accueil de personnes réfugiées. Il y a une attitude comme ça qui a un peu évolué.²⁰⁵ (Mehdi Kassou)

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ « #PlaceDispo », *Info-Ukraine*, 28 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3peUNqe> (consulté le 13 août 2022)

²⁰² NOULET Jean-François *et al.*, *op. cit.*

²⁰³ BELGA, « Près de 22.000 places d'accueil recensées en Belgique pour les réfugiés ukrainiens », *La Libre*, 6 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3QJywMK> (consulté le 13 août 2022).

²⁰⁴ Cf. Annexe 6.2.7.

²⁰⁵ Cf. Annexe 6.2.1.

Par ailleurs, l'Europe s'accorde depuis le début de la guerre en Ukraine pour instaurer des sanctions envers la Russie afin de lui « imposer de lourdes conséquences pour ses actions et de contrer efficacement [ses] capacités à poursuivre l'agression ». ²⁰⁶

2.4.1.1. Un accueil qui atteint ses limites

Cependant, l'accueil des Ukrainien·nes rencontre lui aussi ses difficultés. D'une part, au début de l'arrivée de ces dernier·es, même si, comme nous l'avons évoqué, le gouvernement a répondu rapidement aux besoins, il n'était pas pour autant entièrement préparé, l'enclenchement de la guerre ayant surpris tout le monde ²⁰⁷. Aussi, au début de l'accueil des Ukrainien·nes ²⁰⁸, le centre d'enregistrement mis en place au Palais 8 du Heysel a connu, lui aussi, une certaine désorganisation avec une création de files et aucune solution pré-élaborée pour toutes les personnes qui ne pourraient pas être enregistrées au premier jour. ²⁰⁹ Mehdi Kassou déclare d'ailleurs que « dans la pratique, il y a beaucoup de choses à dire et à critiquer, le temps à mon avis nous permettra de questionner la manière dont ça a été mis en œuvre ». ²¹⁰ Un constat que partage également Marco Martiniello :

Très vite, on a vu le Fédéral dire « il faut faire ça, il faut les accueillir. Il faut, il faut, il faut... Mais faites-le vous au niveau des régions et des communes. » Quelque part, le fait d'avoir un beau discours bien positif, n'a pas nécessairement été suivi par un même élan dans l'action. On a voulu déléguer ça aux régions et aux communes, mais celles-ci se trouvent aussi dans des difficultés, notamment les CPAS qui sont déjà dans certaines régions sous pression depuis des années. ²¹¹

D'autre part, le système atteint lui aussi ses limites. Les places dans les centres viennent également à manquer, ce que confirme Morgane Rousseaux, travailleuse chez *Fedasil* :

Les places ont été vite remplies donc en ce moment, c'est vraiment difficile. Il n'y a pratiquement plus de place au sein des familles et donc la situation est aussi compliquée maintenant pour les Ukrainiens. Il n'y a plus de place pour personne en ce moment en fait. ²¹²

²⁰⁶ « Le point sur les sanctions de l'UE contre la Russie », *Conseil de l'Union européenne*, dernière mise à jour le 12 août 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3QKLHgm> (consulté le 13 août 2022).

²⁰⁷ Les tensions étaient grandissantes les semaines précédant le début de la guerre, « mais on pensait qu'en reconnaissant les deux républiques indépendantes, Vladimir Poutine avait gagné assez de terrain et qu'il jouait à nous faire peur. [...] Mais franchement, on ne s'attendait pas [au déclenchement d'une guerre], à cette ampleur et à ce discours » déclare Mehdi Khelfat, responsable éditoriale de la rubrique « Monde » de la *RTBF* dans : <https://bit.ly/3w3OJog>

²⁰⁸ DUFRANE Thomas *et al.*, « Ukraine : la file d'attente devant l'ancien hôpital Bordet ne cesse d'augmenter », *BXL*, 8 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3Qqoalf> (consulté le 13 août 2022).

²⁰⁹ DE BOCK Gauthier, « Accueil des réfugiés ukrainiens au Palais 8: une désorganisation embarrassante », *Moustique*, 15 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3QN9e0x> (consulté le 13 août 2022).

²¹⁰ Cf. Annexe 6.2.1.

²¹¹ Cf. Annexe 6.2.6.

²¹² Cf. Annexe 6.2.2.

En outre, les citoyen·nes, passé l'élan de solidarité induit par l'émotion du début de la guerre, commencent à trouver le temps d'hébergement long, un phénomène que Marco Martiniello avait prévu :

Après l'espèce de lune de miel, on a commencé à voir les tensions. [...] Et ça, je l'avais prévu puisque c'est facile d'accueillir quelqu'un chez soi, par exemple, pendant deux ou trois jours. Lorsque ça dure et qu'on n'a pas ou très peu d'aide pour le faire - la situation économique en Belgique n'est pas non plus extraordinaire - ça commence à poser des problèmes.²¹³

2.5. Les racines du double standard

À la fois, on peut saluer, et il faut vraiment véritablement saluer tout ce qui a été mis en œuvre, mais on ne peut pas faire comme si on ne voyait pas un double standard, une attitude discriminante, même si elle peut être positivement discriminante pour les Ukrainiens, elle reste négativement discriminante pour tous les autres.²¹⁴

Le double standard que pointe Mehdi Kassou se constate dans les différents points développés plus haut : protection différente, parcours adapté, mobilisation du politique, forte solidarité de la population, mise en place de solutions, pas d'application du *Règlement Dublin*. Même si le système atteint ses limites effectives, on ne peut nier un traitement différentiel, lequel est également observé par François Gemenne :

Et il y avait aussi, il faut le dire, une certaine forme de hiérarchisation. On a considéré que l'accueil des réfugiés ukrainiens était une priorité par rapport à l'accueil d'autres réfugiés ou d'autres demandeurs d'asile.²¹⁵

Pour tenter de comprendre les racines de cette différence, il convient de revenir sur le choix des termes utilisés, de s'intéresser au contexte international dans lequel s'inscrit le conflit et de questionner le racisme institutionnel auquel n'échappe pas l'accueil en Belgique²¹⁶.

²¹³ Cf. Annexe 6.2.6.

²¹⁴ Cf. Annexe 6.2.1.

²¹⁵ Cf. Annexe 6.2.7.

²¹⁶ Cf. Annexe 6.2.6.

2.5.1. L'importance des termes

Dans son cours de *Théorie et analyse de l'information*²¹⁷, Geoffrey Geuens pointe l'importance des termes utilisés dans la presse. Le choix des mots n'est pas anodin, il détermine la perception de la population sur la situation donnée. Si cela est valable dans les médias - une analyse comparative du traitement médiatique de 2015 et de 2022 mériterait d'ailleurs de constituer l'objet d'un travail entier - ce l'est également dans l'ensemble de la société. Par conséquent, les scientifiques comme Marco Martiniello appellent à prêter attention aux notions employées : « Ce n'est pas juste pour se disputer sur les mots. C'est parce que les mots que l'on utilise entraînent dans leur sillage un raisonnement et peuvent conduire à des décisions politiques différentes »²¹⁸. Selon François Gemenne, les personnalités politiques savent pertinemment ce qu'elles induisent en faisant le choix d'utiliser certains mots plutôt que d'autres. Ainsi, pour le chercheur, « la manière dont on parle des migrations est très largement dictée par l'extrême-droite. »²¹⁹

C'est notamment le cas, lorsqu'on utilise l'expression « crise migratoire » plutôt que « crise de l'accueil ». François Gemenne décrit un cercle vicieux liant « crise migratoire » et fermeture des frontières :

[...] quand il y a une crise, les gens ont une tendance naturelle à vouloir fermer les frontières. Tu te souviens de la crise du coronavirus ? Tout le monde voulait fermer les frontières parce qu'on avait peur. C'est pareil quand il y a une crise économique : on veut fermer les frontières pour protéger nos entreprises. [...] quand il y a une crise des réfugiés, les gens se disent logiquement qu'il faut fermer les frontières pour éviter ça. Sauf que c'est la fermeture des frontières qui provoque la crise, et l'extrême-droite a bien compris ça. Du coup, dès qu'on parle des migrations, ils cherchent toujours à dire que c'est une crise, comme ça les gens voudront qu'on ferme les frontières.²²⁰

²¹⁷ GEUENS Geoffrey, Patrick, *Théorie et analyse de l'information*, cours ex cathedra, Université de Liège, 2016-2017.

²¹⁸ Cf. Annexe 6.2.7.

²¹⁹ GEMENNE François, *L'Immigration*, op. cit., pp. 64-65.

²²⁰ GEMENNE François, *L'Immigration*, op. cit., pp. 31-32.

Nous avons eu l'occasion de développer ce point, la fermeture des frontières conduit à des drames humanitaires sans atteindre son but de diminution des migrations²²¹. Il est alors opportun d'utiliser la notion de « crise de l'accueil » comme le suggère le politologue :

C'est important de souligner que ce ne sont pas les migrants eux-mêmes qui sont responsables de la crise, mais que ce qui crée la crise [ce] sont plutôt les conditions dans lesquelles on les accueille. Le problème, si on parle de crise migratoire, c'est qu'on va quelque part renforcer une logique de renforcement des frontières. Plus les gens vont percevoir l'immigration comme une crise, plus ils vont avoir tendance à pousser un agenda de fermeture des frontières.²²²

En 2015, 1,05 million de Syriens rejoignent l'Europe²²³ pour échapper à la guerre. Le terme « crise migratoire » est alors sur toutes les lèvres : politiques, médiatiques, de la population... Nous l'avons développé, la réaction a principalement été une politique de repli.²²⁴ En mars 2022, la guerre déclenchée par la Russie envoie 6 377 256 d'Ukrainien·nes sur les routes vers l'Europe (chiffres à la date du 14 août 2022)²²⁵ et pourtant, l'expression « crise migratoire » n'a été que très peu employée. « Ici, on a voulu dicter le fait qu'il y a la "crise ukrainienne", et nous, nous devons ouvrir les bras, nous devons aider, etc », analyse Marco Martiniello. À chiffres comparés, le nombre de personnes arrivées en Europe suite à la guerre en Ukraine est donc six fois supérieur à celui de 2015, mais le choix des termes change les perceptions et les prises de décisions. Ce n'est pas le seul facteur qui influe sur la différence de perception, ce qui joue dans le fait qu'une expression est mobilisée à la place d'une autre tient surtout des préjugés portés sur les populations concernées, nous développons ce point un peu plus bas.²²⁶

Le même mécanisme s'enclenche selon que l'on parle de « migrant·e » ou « réfugié·e » relève Marco Martiniello :

[...] on a toujours assisté dans ce domaine à une espèce de guerre des mots. D'un côté, nous, en tant que scientifiques, on essaye de travailler avec les termes qui nous semblent les plus appropriés pour décrire et comprendre une réalité. Mais d'un autre côté, on voit qu'au niveau politique et médiatique, il y a une certaine confusion et on utilise certains termes de manière interchangeable, par exemple : réfugiés, exilés, immigrés, diaspora, migrants. On utilise un peu ces termes-là [...] comme des synonymes. Or, ils ne le sont pas.²²⁷

²²¹ Cf. *infra*.

²²² Cf. Annexe 6.2.7.

²²³ « Syrie : 10 ans de guerre en 10 chiffres | ONU Info. », *UN News*, 15 mars 2021 [en ligne]. URL : <https://news.un.org/fr/story/2021/03/1091792> (consulté le 23 juillet 2022).

²²⁴ Cf. *supra*

²²⁵ « Individual refugees from Ukraine recorded across Europe », *Portail opérationnel UNHCR* [en ligne], <https://bit.ly/3QLHB83> (consulté le 14 août 2022).

²²⁶ Cf. *infra*.

²²⁷ Cf. Annexe 6.2.6.

Juridiquement, une personne réfugiée est quelqu'un qui a obtenu la protection internationale²²⁸, tandis qu'une personne migrante est un terme générique désignant toute personne qui migre, quel que soit son statut de séjour ou la raison de son départ.²²⁹ Un·e expatrié·e s'inscrit donc dans cette définition de « migrant·e », mais dans l'inconscient le terme a pris une autre connotation, il renvoie à « l'autre » :

C'est comme si c'était un terme péjoratif. [...] « Migrants », c'est comme si c'était un terme qu'on réservait aux gens qui viennent d'ailleurs. Nous, on ne s'appelle jamais comme ça. Régulièrement, dans les magazines et à la télé, on va voir des reportages sur ces Belges qui ont tout plaqué pour tenter leur chance au bout du monde. Ce sont de grands aventuriers modernes, qui ont eu le courage de tout laisser derrière eux pour tenter l'aventure à l'étranger. Les Belges du bout du monde, c'est formidable. L'immigration des étrangers par contre, c'est une grave menace.²³⁰

François Gemenne décèle dans cette dichotomie, un jugement normatif :

[...] on considérait que ceux qu'il fallait protéger, on les appelait des réfugiés, ceux qu'il ne fallait pas protéger, on les appelait des migrants. Et finalement, on a même utilisé ce terme presque en fonction du besoin de protection ressenti davantage qu'en fonction de la réalité de ce qu'ils étaient. [...] Les termes aujourd'hui s'emploient en fonction du jugement normatif qu'on porte sur les personnes davantage qu'en fonction de ce qu'ils recouvrent d'un point de vue juridique.²³¹

Les deux chercheurs s'accordent pour dire que la solution ne se trouve pas dans l'abandon des termes migrant·e/migration. Marco Martiniello critique la notion de mobilité que certain·es préfèrent, cette dernière portant, elle aussi, une connotation particulière :

Je pense que le terme migrant doit à mon avis être conservé. Certains prônent aujourd'hui qu'il faut arrêter de parler de migration et parler de mobilité. La mobilité, ça implique quelque chose, une grande liberté et qui n'existe pas pour tous les êtres humains. Sinon les gens ne risqueraient pas leur vie en Méditerranée.²³²

Pour François Gemenne, il s'agirait surtout de « dénormativiser les termes qu'on utilise. Ça, ça me paraît être la priorité. »²³³ En cela, il entend sortir du cadre normatif et donc de la connotation apposée aux notions de « migrant·e » et de « réfugié·e » au fil des années. Par ailleurs, Marco Martiniello ajoute la nécessité de « réhumaniser » les termes en employant la notion de « personne » :

[...] le terme est important, parce qu'on tend souvent à déshumaniser les personnes qui sont en voyage. Ce sont des chiffres, ce sont des statistiques. Si on utilise le terme « personne », on rappelle que l'on parle d'êtres humains, pas de choses.²³⁴

²²⁸ Cf. Glossaire

²²⁹ Cf. Glossaire

²³⁰ GEMENNE François, *op. cit.*, pp. 36-37.

²³¹ Cf. Annexe 6.2.7.

²³² Cf. Annexe 6.2.6.

²³³ Cf. Annexe 6.2.7.

²³⁴ Cf. Annexe 6.2.6.

Le scientifique préfère malgré tout la dénomination « exilé·e », plus neutre et générique, qui n'appelle pas à une forme de criminalisation²³⁵ selon lui. C'est dès lors ce substantif que nous avons choisi d'utiliser principalement dans ce travail.²³⁶

2.5.2. Contexte international, une guerre « européenne » ?

La notion de « mort kilométrique » est un concept bien connu des journalistes, défini par Yves Agnès par le fait « qu'on minimise un événement lointain, même s'il est dramatique, avec de nombreux morts, et qu'on accorde une grande place à un événement proche, de même nature, même si les victimes sont peu nombreuses »²³⁷. Cette loi de proximité peut être transposée dans la perception de la population européenne (et donc belge) à la situation en Ukraine, explique Marco Martiniello :

Pour une partie de l'opinion publique, il y a une proximité à la fois géographique et civilisationnelle qui génère peut-être un élan plus positif que lorsqu'il s'agit de personnes qui viennent d'Afrique subsaharienne ou des personnes qui viennent de région dans laquelle l'islam est la plus grande religion.²³⁸

Sammy Mahdi lui-même justifiait la mobilisation du gouvernement par la frontière commune qui existe entre l'Ukraine et l'Union européenne :

C'est important d'accueillir les gens dans la région. Entre Bruxelles et Lviv, vous savez combien de kilomètres il y a ? 1600, donc on est la région. Il y a deux pays entre la Belgique et l'Ukraine qui sont l'Allemagne et la Pologne. Donc, on doit garantir qu'il y a une structure qui est mise en place pour garantir que cet accueil dans la région se fasse dans les conditions nécessaires.²³⁹

Outre cette condition géographique, l'Europe se mobilise d'un front commun parce que l'agresseur, la Russie, est l'ennemi historique de l'Occident, selon Marco Martiniello.²⁴⁰ Agresseur qui est pourtant le même en Syrie, puisque la Russie soutient le régime de Bachar

²³⁵ Cf. Annexe 6.2.6.

²³⁶ Dans un souci d'éviter les trop nombreuses répétitions, nous avons choisis de tout de même utiliser le terme « migrant » en certains endroits, la dénomination n'étant pas prohibée par les scientifiques. Par ailleurs, nous avons utilisé les mots « demandeur·se d'asile » et « réfugié·e » pour désigner les personnes correspondant légalement à ces appellations.

²³⁷ AGNÈS Yves, *op. cit.*, p. 39.

²³⁸ Cf. Annexe 6.2.6.

²³⁹ « Michel Hofman, chef de la Défense et Sammy Mahdi, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration. », *Jeudi en Prime, RTBF*, 3 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3w3jgTe> (consulté le 14 août 2022).

²⁴⁰ Cf. Annexe 6.2.6.

al-Assad : « Là-bas (en Ukraine), comme en Syrie depuis 2015, les villes sont détruites à l'artillerie lourde par l'armée russe »²⁴¹.

La nature seule de l'agresseur n'explique donc pas la mobilisation de l'Europe, Marco Martiniello y décèle une réaction d'intérêt politique :

Tous les États ont eu ce discours-là parce qu'évidemment, derrière la guerre en Ukraine, il y a aussi des enjeux géopolitiques qui impliquent, pas nécessairement la Belgique qui est un nain dans ce débat-là, mais l'Union européenne versus les autres puissances.²⁴²

Un intérêt que relèvent également François Gemenne et Hélène Thiollet :

[Le fait que les Ukrainien·nes affrontent] un envahisseur russe qui pourrait, à moyen terme, menacer aussi des membres de l'Union européenne joue également. On peut lire l'accueil des réfugiés Ukrainiens, ainsi que l'aide apportée au gouvernement de Kiev, comme une manifestation de la défense bien comprise de l'intérêt national des États membres et de l'Union européenne. Un « altruisme égoïste » qui régit largement les relations internationales, du reste.²⁴³

C'est donc dans la combinaison de la proximité géographique, de la nature de l'agresseur et d'un certain intérêt politique que s'illustre l'une des justifications de la forte mobilisation envers l'Ukraine.

2.5.3. Racisme et hiérarchie

D'autre part, François Gemenne constate une approche « purement émotionnelle » de la migration : « il y a ceux chez qui les migrants provoquent de la pitié, parfois même de l'empathie, et ceux chez qui ils provoquent de l'anxiété, de l'angoisse »²⁴⁴. Une émotion qui prend ses racines dans le racisme structurel inhérent à notre société²⁴⁵ et qu'il détecte dans l'imaginaire de la population : « Quand les gens parlent des migrations ou des migrants, en fait, ils parlent surtout des gens qui ont une autre couleur de peau, ou une autre religion, ce qu'on appelle les "minorités visibles" ». ²⁴⁶ Ce mécanisme a conduit à une hiérarchisation

²⁴¹ ALLANT Suzanne *et al.*, « Syrie-Ukraine : même combat », *Arte Reportage*, 25 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3vZx7tJ> (consulté le 14 août 2022).

²⁴² Cf. Annexe 6.2.6.

²⁴³ GEMENNE François et THIOLLET Hélène, « L'accueil des réfugiés ukrainiens et l'universalité du droit d'asile », *Hommes & Migrations*, vol. 1337, n°2, 2022, pp. 180-184. [en ligne], <https://bit.ly/3Qr4IVo> (consulté le 10 août 2022)

²⁴⁴ GEMENNE François, *op. cit.*, p. 78.

²⁴⁵ Cf. Annexe 6.2.6.

²⁴⁶ GEMENNE François, *op. cit.*, p. 76.

des exilé·es : « On a considéré que l'accueil des réfugiés ukrainiens était une priorité par rapport à l'accueil d'autres réfugiés ou d'autres demandeurs d'asile »²⁴⁷.

Par racisme structurel ou institutionnel, le MRAX²⁴⁸ entend « un système dans lequel les politiques publiques, les pratiques institutionnelles, les représentations culturelles et autres normes se conjuguent et entraînent la perpétuation des inégalités raciales »²⁴⁹. Ce racisme s'illustre donc dans le comportement vis-à-vis des Ukrainien·nes observe Marco Martiniello :

Je crois clairement [...] que ce dossier révèle une fois de plus que le racisme est bien présent dans nos sociétés européennes. [...] Je pense que nier que le racisme est inclus dans les cultures européennes, ce serait une grave erreur. Le racisme est bien là et même quand on ne le voit pas, il est là. Mais parfois, il y a des événements où on ne peut pas ne pas le voir. Notamment, dans cette crise ukrainienne qui nous révèle à nouveau cette dimension-là. Dans les politiques d'immigration et d'asile, le racisme a toujours joué un rôle important en Belgique et dans les autres pays.²⁵⁰

C'est aussi ce racisme que relève Fatou Diome, écrivaine franco-sénégalaise, invitée dans l'émission *28 minutes de Arte* :

La couleur blanche, c'est ça qui justifie cette réaction. Ce n'est pas seulement une question de civilisation, la culture que je partage avec les Français, la langue que je partage avec les Français, est-ce qu'un Ukrainien qui ne parle pas la langue peut échanger autant que moi, je peux échanger ? [...] Donc c'est une affaire de couleur ! [...] À chaque fois, on voit les différences, c'est que la douleur de ceux qui ressemblent aux Européens, elle est toujours prise en compte. Alors que la Convention de Genève, elle concerne tous les réfugiés.²⁵¹

D'autres preuves de l'existence de cette discrimination dans la situation ukrainienne se sont manifestées en divers endroits. D'abord dans les difficultés rencontrées et rapportées par les personnes racisées²⁵² tentant de quitter l'Ukraine²⁵³, mais aussi dans les propos tenus dans les médias : on a entendu des politiques parler « d'une immigration de qualité dont on

²⁴⁷ Cf. Annexe 6.2.7.

²⁴⁸ MRAX, le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie, est une ASBL qui vise à lutter contre toute forme de racisme en Belgique. Elle est notamment subventionnée par le gouvernement fédéral. dans : <https://bit.ly/3C72LJB> (consulté le 14 août 2022).

²⁴⁹ MRAX, « Campagne "Il n'y a pas qu'une seule discrimination" - Fiches explicatives », MRAX, 20 septembre 2021 [en ligne], <https://bit.ly/3C6jXPu> (consulté le 14 août 2022).

²⁵⁰ Cf. Annexe 6.2.6.

²⁵¹ ARTE, « Fatou Diome - Réfugiés ukrainiens / Livraisons d'armes - 28 minutes - ARTE », YouTube, 12 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3dxLmj6> (consulté le 27 avril 2022).

²⁵² Personne racisée : Une personne racisée est une personne vue comme appartenant à une prétendue race et qui souffre, de ce fait, de racisme dans : <http://femmesdedroit.be/informations-juridiques/abecedaire/racisee/>

²⁵³ RYCKMANS Grégoire et DUPAS Achille, « Accusations de racisme envers des Africains et des Indiens qui tentent de quitter l'Ukraine : que sait-on ? », RTBF, 28 février 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3zWrxCP> (consulté le 14 août 2022).

pourra tirer profit »²⁵⁴, des journalistes décrire des « villes relativement civilisées, relativement européennes »²⁵⁵ et qualifier les Ukrainien·nes par rapport aux autres : « Ils sont chrétiens, ils sont blancs, ils nous ressemblent beaucoup »²⁵⁶.

Pourtant, lorsqu'on le questionne sur ce racisme, Sammy Mahdi « s'agace »²⁵⁷ et dénonce des mensonges. Marco Martiniello explique cette réaction par le fait que les personnes ont tendance à se sentir visées dans leur attitude personnelle, là où le chercheur pointe un concept institutionnel :

Dans la classe politique, il y a encore ces réflexes-là parce que lorsqu'on parle de racisme, ils pensent « la personne a des attitudes ou des préjugés raciaux », alors que moi, je parle d'un racisme qui est diffus dans toutes les institutions de la société, un racisme systémique, un racisme qui dépasse la rationalité des individus. Donc dans la mesure où ça dépasse la rationalité des individus ou la conscience des individus, c'est difficile à accepter et donc souvent la défense s'arrête à « je ne suis pas du tout raciste ».²⁵⁸

Selon François Gemenne, les chercheur·ses dans lesquelles il s'inclut ont commis une erreur :

On a cru qu'on allait pouvoir déconstruire les préjugés et les mensonges sur les migrations en présentant des chiffres, des statistiques, des faits. Mais ça ne marche pas, parce que les gens ne retrouvent pas leur réalité dans ces chiffres : on a essayé d'opposer des chiffres « objectifs » à des perceptions subjectives, et forcément, ça ne marche pas.²⁵⁹

Il propose alors une autre façon de contrecarrer ce discours : « repartir d'histoires individuelles et montrer, au fond, que ceux que nous voyons comme différents sont en fait très semblables à nous. »²⁶⁰

²⁵⁴ BOURLANGES Jean-Louis, « Guerre en Ukraine : "On aura une immigration de grande qualité dont on pourra tirer profit" », *Europe 1*, 25 février 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3w0ssrd> (consulté le 14 août 2022)

²⁵⁵ D'AGATA Charlie, *CBS News*, 26 février 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3SS6ArW> (consulté le 14 août 2022)

²⁵⁶ COBIELLA Kelly, *NBC* [en ligne], <https://bit.ly/3PnzCNm> (consulté le 14 août 2022).

²⁵⁷ BIERMÉ Maxime *et al.*, « Sammy Mahdi : "Ça m'agace qu'on dise que le citoyen est raciste parce qu'il est solidaire" », *Le Soir*, 19 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3SSbi9i> (consulté le 14 août 2022).

²⁵⁸ Cf. Annexe 6.2.6.

²⁵⁹ GEMENNE François, *op. cit.*, p. 75.

²⁶⁰ Cf. Annexe 6.2.7.

Le scientifique pointe cependant une dernière problématique, celle que les différents gouvernements ne consultent pas les chercheurs sur la question migratoire. Ainsi, en quinze ans de carrière, François Gemenne n'a jamais rencontré un seul secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration²⁶¹ :

Les politiques d'asile et d'immigration ne s'appuient pas du tout sur les travaux scientifiques, elles sont décidées uniquement en fonction des sondages d'opinion ou de l'idéologie du ministre. [...] C'est à peu près le seul sujet sur lequel les politiques peuvent raconter n'importe quoi sans avoir aucune sanction électorale - au contraire ! S'ils racontaient le quart des bêtises et des mensonges qu'ils racontent au sujet de l'immigration sur d'autres dossiers, ce serait la fin de leur carrière politique.²⁶²

2.6. Une possibilité de changement ?

Les associations déplorent ce racisme et, de manière générale, tous les préjugés à l'encontre des exilé·es qui conduisent à ce double standard. Cependant, elles refusent de s'arrêter au constat et à la dénonciation. Selon elles, il s'agit de saisir le moment pour interpellier les politiques en pointant que ce qu'ils·elles ont mis en place pour les Ukrainien·nes pouvait l'être également pour tous les autres.²⁶³ Ce sont ces interpellations, ces envies de changement, ces possibilités concrètes que nous illustrons en vidéo dans la partie pratique de ce mémoire.²⁶⁴

Du côté des scientifiques, on reste plus prudent. Ils·elles décèlent une possibilité d'évolution dans les mentalités, mais restent sur leurs gardes. Marco Martiniello alerte sur la montée des extrêmes dans la majorité des pays européens²⁶⁵, François Gemenne reste sceptique sur d'éventuelles transformations internes à chaque État²⁶⁶. En revanche, il perçoit une certaine ouverture dans le chef de l'Europe en tant qu'entité. Le *Groupe de Visegrád*, que nous avons déjà abordé, se déchire sur la situation en Ukraine, Pologne, Tchéquie et Slovaquie soutenant l'Ukraine, pendant que la Hongrie s'avère plutôt pro-russe.²⁶⁷ Ces pays, qui s'élevaient contre toute solidarité commune de la part de l'Europe envers les exilé·es²⁶⁸, se trouvent aujourd'hui en première ligne d'accueil, comme le sont la

²⁶¹ GEMENNE François, *op. cit.*, p. 92.

²⁶² GEMENNE François, *op. cit.*, p. 91.

²⁶³ Cf. Annexe 6.1.

²⁶⁴ *Ibid.*

²⁶⁵ Cf. Annexe 6.2.6.

²⁶⁶ Cf. Annexe 6.2.7.

²⁶⁷ RUPNIK Jacques, « Une des premières victimes collatérales de la guerre en Ukraine est le Groupe de Visegrád », *Le Monde*, 10 avril 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3QNb1Tk> (consulté le 14 août 2022).

²⁶⁸ Cf. *supra*.

Grèce, l'Espagne et l'Italie en Méditerranée. De ce fait, François Gemenne et Hélène Thiollet émettent l'hypothèse d'une éventuelle évolution dans leur approche de la solidarité et dans leur rapport à une politique d'asile commune, constatant la nécessité de l'aide prodiguée par les autres États pour l'accueil des réfugié·es ukrainien·nes sur leur territoire.²⁶⁹ Dès le début, la Pologne a, par exemple, éprouvé des difficultés à accueillir les réfugié·es ukrainien·es faute de système national et européen, explique Anna Kowalska, correspondante polonaise, sur le plateau du *28 minutes* d'Arte.²⁷⁰ Pour les deux chercheur·ses cette situation arrive à un moment charnière de la politique de migration européenne :

L'épisode actuel arrive alors que doit être examinée la proposition de la Commission européenne sur la réforme de la politique d'asile et d'immigration, le nouveau Pacte sur la migration et l'asile, qui a parfois été vue comme une concession majeure faite au Groupe de Visegrad. Cependant, il est vraisemblable que la guerre en Ukraine modifie les rapports de force et les perceptions politiques sur cette question de l'asile, de la solidarité politique face aux crises et aux conflits [...] ²⁷¹

²⁶⁹ GEMENNE François, THIOLLET Hélène, *op. cit.*

²⁷⁰ 28 MINUTES - ARTE, « Fatou Diome - Réfugiés ukrainiens / Livraisons d'armes - 28 minutes - ARTE », *YouTube*, 12 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3PnJLJT> (consulté le 27 avril 2022).

²⁷¹ GEMENNE François, THIOLLET Hélène, *op. cit.*

3. CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

La méthodologie empruntée pour ce travail s'inspire librement de différentes sources théoriques régulièrement mobilisées lors de notre cursus. Tout d'abord, le cours d'*Atelier d'investigation journalistique*²⁷², dispensé par Marc Vanesse en première année de master en journalisme à l'Université de Liège, constitue une base solide dans la méthode suivie tout au long du processus de création. Dans ce cours, il développe les dix étapes de l'enquête²⁷³ qu'il détaille également dans son article *Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives*²⁷⁴. Ensuite, les conseils prodigués par Mark Hunter Lee dans son ouvrage *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*²⁷⁵ et par Yves Agnès dans son *Manuel de journalisme : L'écrit et le numérique*²⁷⁶. Ces différents ouvrages préconisent des étapes à suivre, un canevas à respecter par tout journaliste, débutant ou expérimenté, qui l'aideront à progresser dans son travail d'enquête.²⁷⁷

L'enquête incarne le journalisme de la profondeur, qui apporte le plus de valeur ajoutée.²⁷⁸ En cela, elle s'oppose aux productions médiatiques quotidiennes contraintes par l'immédiateté, « Cette volonté d'approfondir, de faire comprendre aux lecteurs, grâce à des articles fouillés mais digestes, voire agréables..., c'est le ressort de toute enquête journalistique »²⁷⁹ écrit Yves Agnès. Même s'il ne s'agit pas, dans notre cas, d'un travail écrit, mais audiovisuel, celui-ci s'inscrit en plusieurs points dans ce que l'on appelle une enquête. Cependant, chaque réalisation reste particulière. Ainsi, cette production ne remplit pas tous les critères d'une investigation, mais la rigueur de la méthodologie y demeure efficace et applicable en beaucoup d'endroits. De ce fait, les dix étapes suggérées n'ont pas

²⁷² VANESSE Marc, *Atelier d'investigation journalistique*, cours ex cathedra, Université de Liège, 2018-2019.

²⁷³ *Ibid.*

²⁷⁴ VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », in *Cahiers de la documentation*, Bruxelles, Association Belge de la Documentation, 2011 [en ligne], <https://bit.ly/3bRWsPr> (consulté le 27 juillet 2022).

²⁷⁵ HUNTER LEE Mark, et al., *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, UNESCO, 2009 [en ligne], <https://bit.ly/3w4SrOi> (consulté le 27 juillet 2022).

²⁷⁶ AGNÈS Yves, *Manuel de journalisme : L'écrit et le numérique*, Paris, La Découverte, 2015.

²⁷⁷ VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », *op. cit.*, p. 5.

²⁷⁸ VANESSE Marc, *Atelier d'investigation journalistique*, *op. cit.*

²⁷⁹ AGNÈS Yves, *op. cit.*, p. 289.

été respectées strictement, mais adaptées en fonction du sujet. Par ailleurs, la démarche employée se conforme également aux principes des deux concepts déjà abordés dans le *chapitre premier* : l'éducation permanente et le journalisme constructif.²⁸⁰

3.1. Les étapes de l'enquête

3.1.1. Le choix du sujet et son angle - Transformer le sujet en hypothèse

Comme déjà mentionné dans l'introduction²⁸¹, le choix du sujet de ce travail tire ses racines d'une constatation : l'existence d'un double standard dans le chef de la politique d'asile en Belgique. D'un côté, l'accueil sans précédent réservé aux réfugié·es ukrainien·nes, de l'autre, la crise de l'accueil qui perdure depuis 2015. Si l'idée d'en réaliser un sujet n'a pas émergé directement, la question persistait : pourquoi ce double standard ? Mark Hunter Lee décèle dans ce questionnement, les prémisses d'un sujet :

Généralement c'est une bonne idée de surveiller un secteur donné, de sorte que vous pouvez commencer à identifier des écarts de la norme des situations. Si vous finissez un article en pensant, "Mais pourquoi cela s'est-il produit ?", il y a des chances qu'il y ait plus à étudier.²⁸²

Par ailleurs, Marc Vanesse pointe une quantité de sources pouvant être des inspirations pour un sujet d'enquête.²⁸³ Parmi elles, il soulève notamment « l'actualité immédiate qui impose de rebondir »²⁸⁴, « l'actualité récurrente qui nécessite un approfondissement »²⁸⁵ et « le questionnement sur un phénomène de société »²⁸⁶. La situation en Ukraine et le changement de positionnement de l'Europe et de la Belgique par rapport aux exilé·es correspondent à ces trois sources. D'une part, il s'agit d'une situation actuelle, la guerre en Ukraine a débuté en février 2022 et persiste encore aujourd'hui. Ensuite, la question de l'accueil est une actualité récurrente et un phénomène de société, pour preuve le nombre d'articles et de sujets traitant de la question depuis 2015.

²⁸⁰ Cf. *supra*

²⁸¹ Cf. *supra*

²⁸² LEE HUNTER Mark et. al., *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, 2009, p. 10.

²⁸³ VANESSE Marc, *Atelier d'investigation journalistique*, *op. cit.*

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ *Ibid.*

Tout portait à croire que ce sujet méritait que l'on enquête dessus, sans réellement se concrétiser²⁸⁷. C'est grâce à l'impulsion de Tristan, cadreur-monteur chez *TDM*, et à son envie de traiter la question de l'accueil en Belgique au regard de la situation ukrainienne, que le sujet s'est matérialisé en projet s'intégrant dans la saison 2022-2023 de l'émission *TAMTAM*.

« Acte fondateur de toute enquête, le journaliste doit non seulement définir son sujet, mais lui trouver un angle original, adapté aux exigences de l'actualité »²⁸⁸, rappelle Marc Vanesse. La thématique traitée trouvée, il convenait d'affiner l'angle afin qu'il soit suffisamment « étroit » pour susciter l'originalité²⁸⁹, un angle large ayant peu d'attrait pour le public, comme le souligne Yves Agnès :

[S]e méfier du général [...] et réduire le champ pour être à la fois plus original, plus d'actualité, plus pertinent, plus complet, mais aussi plus concret, plus adapté à son public. Et ainsi avoir une chance de capter l'attention du lecteur.²⁹⁰

Au sein de *Télévision du monde*, les sujets sont « creusés » en équipe, c'est-à-dire qu'ils sont discutés lors d'une réunion afin de soulever les questionnements, recueillir ce que le sujet provoque chez chacun afin de finalement définir leur angle. Très vite, et parce que le média respecte une démarche constructive, l'angle est adopté et basé sur la question centrale du journalisme de solutions : *Qu'est-ce qu'on fait maintenant ?*²⁹¹. Comme préconisé par Mark Hunter Lee, le sujet est transformé en hypothèse²⁹² formulée de la sorte : la politique d'accueil des Ukrainien·nes apparaît comme positive et innovante par rapport à la situation d'accueil que l'on connaît. Maintenant que l'on sait qu'une autre façon d'accueillir existe, celle-ci pourrait-elle devenir la norme en termes d'asile en Belgique ? De cette hypothèse ont découlé différentes questions sous-jacentes : quelles sont les mesures appliquées uniquement aux Ukrainien·nes ? Quelle(s) leçon(s) tirer de la politique d'accueil envers les Ukrainien·nes ? Est-ce une opportunité à saisir pour changer la politique d'accueil générale ?

²⁸⁷ Cf. *supra*

²⁸⁸ VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », *op. cit.*, p. 5.

²⁸⁹ VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », *op. cit.*, p. 5.

²⁹⁰ AGNÈS Yves, *op. cit.*, p. 107.

²⁹¹ *New6s - Les acteurs de l'info constructive* [en ligne]. <http://www.new6s.be/> (consulté le 29 juillet 2022).

²⁹² LEE HUNTER Mark et. al., *op. cit.*, pp. 13-14.

3.1.2. Les recherches préparatoires et la collation minutieuse des faits

Une fois le sujet et l'angle établis, le journaliste doit se documenter et approfondir ses connaissances en la matière. Il existe d'innombrables sources ouvertes pour effectuer ces recherches préparatoires : documentation personnelle, dossiers gérés par la bibliothèque de sa rédaction, ouvrages, conférences ou articles spécialisés, sites d'information en ligne pour Marc Vanesse.²⁹³ Actualités, publications institutionnelles, publications académiques et médias des parties prenantes pour Mark Hunter Lee. Autant de points de départ afin de mieux comprendre son sujet.

Le sujet étant ancré dans l'actualité, on ne compte plus les papiers traitant de la question de l'accueil des exilé·es ukrainien·nes, de la solidarité qui s'est organisée dans le pays, etc.²⁹⁴ La lecture d'une très grande partie de ces articles et le visionnage des séquences de journaux télévisés sur le sujet ont permis, dans un premier temps, d'appréhender au mieux la question. Ensuite, la consultation de nombreux articles et autres productions journalistiques sur la gestion des exilé·es en Belgique depuis 2015 s'est avérée utile pour comprendre les mécanismes et la politique appliqués. Les différentes ONG et associations se saisissant de la question, il était intéressant de prendre connaissance de leurs prises de parole sur la situation, mais également de leurs anciens plaidoyers sur le sujet. Ainsi, le *CIRÉ*²⁹⁵, *Amnesty International*²⁹⁶, le *CNCD 11.11.11*²⁹⁷, la *Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés*²⁹⁸, pour ne citer qu'elles, réclament depuis des années des voies sûres et légales et un accueil digne pour les exilé·es du monde entier. Elles regrettent et dénoncent la politique migratoire de l'Europe. Par ailleurs, les différents articles ont permis de constater que ces

²⁹³ VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », *op. cit.*, p. 5.

²⁹⁴ BELGA, « Guerre en Ukraine : la Belgique en appelle à la solidarité citoyenne pour accueillir les exilés ukrainiens. », *RTBF*, 1^{er} mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3QEXFbB> (consulté le 5 août 2022).

²⁹⁵ NGO Sotieta, « La nécessaire création de voies d'accès légales et sûres au territoire européen », *CIRÉ*, 20 décembre 2018 (mis à jour le 17 juin 2020) [en ligne], <https://bit.ly/3PpC9Gy> (consulté le 5 août 2022).

²⁹⁶ « Ces personnes qui fuient les conflits et persécutions », *Amnesty International*, 9 juin 2017 [en ligne], <https://bit.ly/3QH1mxl> (consulté le 5 août 2022).

²⁹⁷ « Note politique du CNCD-11.11.11. », *CNCD*, 23 novembre 2017 [en ligne], <https://bit.ly/3K0vQIz> (consulté le 5 août 2022).

²⁹⁸ PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS ASBL, *Cadre de l'hébergement de la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés*, novembre 2020 [en ligne], <https://bit.ly/3AmhMWP> (consulté le 5 août 2022).

associations n'avaient pas attendu le gouvernement pour organiser la solidarité citoyenne envers les exilé·es²⁹⁹. Enfin, il s'avérait inévitable de s'informer sur les prises de positions des Secrétaires d'État à l'Asile et à la Migration de 2015, Theo Francken³⁰⁰, et de 2021-2022, Sammy Mahdi³⁰¹ et Nicole De Moor³⁰². En six ans, le constat demeure que les discours ont assez peu évolué, les trois secrétaires revendiquant une politique ferme et prônant la sécurité et le respect des frontières.

D'autres sources ont par ailleurs été sollicitées afin de connaître au mieux le sujet d'étude. Ainsi, différents médias ont été mobilisés dans le but de se renseigner au maximum sur la thématique : les podcasts³⁰³, les vidéos³⁰⁴, particulièrement les *28 min* d'Arte³⁰⁵, les ouvrages tels que *Lesbos, la honte de l'Europe* de Jean Ziegler³⁰⁶, conseiller des droits de l'homme des Nations Unies, *L'Immigration* de François Gemenne³⁰⁷, chercheur FNRS et professeur à l'ULiège et à Sciences Po Paris, spécialiste des flux migratoires, et *Être avec eux* de Bernadette Mouvet³⁰⁸, professeure honoraire en sciences de l'éducation à l'ULiège et « hébergeuse ». Enfin, les ouvrages académiques ont également servi de support afin d'assurer une connaissance approfondie.

Cependant, « l'information la plus passionnante ne se trouve pas dans les sources ouvertes, elle réside dans l'esprit des gens »³⁰⁹ mentionne Mark Hunter Lee. Et Marc Vanesse de suggérer de « [rencontrer] des experts ou des aiguilleurs ». Créer du contact et se renseigner

²⁹⁹ MANGIN Thomas, « Parc Maximilien, le village pour réfugiés s'organise tant bien que mal », *RTBF*, 16 septembre 2015 [en ligne], <https://bit.ly/3PnXznu> (consulté le 5 août 2022).

³⁰⁰ BELGA, « Theo Francken (N-VA) se réjouit que les ONG quittent le parc Maximilien », *RTBF*, 29 septembre 2015 [en ligne], <https://bit.ly/3w3cPzD> (consulté le 5 août 2022).

³⁰¹ P.V, « Asile et migration : une politique "ferme mais humaine" ? "Il faut surtout garantir que la procédure soit plus rapide", estime Sammy Mahdi », *RTBF*, 3 novembre 2020 [en ligne], <https://bit.ly/3w3cPzD> (consulté le 5 août 2022).

³⁰² SCHARFF Christine, « Nicole de Moor, secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration : "Nous avons le cran d'investir dans la politique migratoire" », *L'Écho*, 30 juillet 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3zSOcGY> (consulté le 5 août 2022).

³⁰³ FAGNART Pierre et Maxime BIERMÉ, « Témoignages d'hébergeurs : comment se passe l'accueil des réfugiés ukrainiens ? », in *À Propos, le podcast du Soir*, 29 avril 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3PpChWy> (consulté le 29 avril 2022).

³⁰⁴ TARMAC, « Les réfugiés ukrainiens privilégiés ? • IZI NEWS », *YouTube*, 14 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3Pk0ttv> (consulté le 27 avril 2022).

³⁰⁵ 28 MINUTES - ARTE, *op. cit.*

³⁰⁶ ZIEGLER Jean, *Lesbos, La Honte de l'Europe*, Paris, Seuil, Points, 2021.

³⁰⁷ GEMENNE François, *L'Immigration*, Paris, coll. « Dis, c'est quoi ? », La Renaissance du Livre, 2020.

³⁰⁸ MOUVET Bernadette, *Être avec eux, Petit Journal d'une Hébergeuse de Migrants*, Éditions du Cerisier, Mons, 2019.

³⁰⁹ LEE HUNTER Mark et. al., *op. cit.*, p. 37.

auprès de personnes capables d'orienter ses recherches devient essentiel une fois la consultation des sources ouvertes terminée. Parmi toutes les ONG, il est complexe d'opter pour un choix définitif, toutes tiennent un discours intéressant sur la question. La *Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés* fait partie de ces associations particulièrement présentes dans les médias. Ainsi, le premier appel fut passé à Mehdi Kassou, son porte-parole, personnalité imposante et fort occupée qui a toutefois répondu positivement dès le début en légitimant le sujet du reportage. Ensuite, il semblait essentiel de donner la parole à *Fedasil*, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeur·ses d'asile. Cependant, en tant qu'agence gouvernementale, son discours peut rapidement être perçu comme très « lisse ». Obtenir au préalable des informations de l'intérieur se révèle à la fois indispensable et complexe. Grâce au carnet d'adresses - abordé dans le point suivant - le contact de Morgane Rousseaux s'est avéré extrêmement précieux. Cette dernière a rempli le rôle « d'aiguilleuse ». Par ce terme, Marc Vanesse désigne celles et ceux qui guident, aident, accompagnent tout au long du processus et qui sont capables de fournir des documents, des numéros de téléphone et de jouer les intermédiaires.³¹⁰ Un long appel téléphonique avec Morgane a permis de mieux comprendre la situation interne à *Fedasil*, d'entendre la frustration et les difficultés que l'on entend moins dans les médias. Elle a par ailleurs confirmé l'intérêt de la réalisation d'un tel projet - et a de plus appuyé ce choix de sujet de mémoire. Elle a expliqué la difficulté de s'exprimer chez *Fedasil*. Les travailleur·ses ne peuvent pas prendre la parole comme ils·elles le souhaitent, toutes les communications vers la presse se faisant par le porte-parole, Benoît Mansy. Elle suggère alors de se tourner vers la société civile, plus libre par essence, en mentionnant Mehdi Kassou et la *Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés*, confirmant de ce fait le choix du porte-parole comme intervenant judicieux.

En consultant ces différentes sources, la volonté était de suivre le conseil de Marc Vanesse de récolter les informations pendant tout le processus de l'enquête :

Toute enquête démarre par une question, une hypothèse qu'il importe de vérifier jusque dans les moindres détails, quitte à devoir faire machine arrière [...]. La moindre erreur en la matière peut aller jusqu'à anéantir la crédibilité du travail d'enquête.³¹¹

³¹⁰ VANESSE Marc, *Atelier d'investigation journalistique*, *op. cit.*

³¹¹ VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », *op. cit.*, p. 5.

3.1.3. Le recours au carnet d'adresses

Tout au long de notre parcours universitaire, dès les premiers cours d'option « journalisme » en Bloc 2 du bachelier en *Information et Communication*, le carnet d'adresses n'a cessé d'être loué comme l'un des outils les plus importants et précieux du journaliste : « Au fil des dossiers traités, le journaliste noue des contacts dans différents milieux qui pourront l'aider à progresser dans son enquête. »³¹².

L'existence même de ce projet dépend du carnet d'adresses. L'obtention du poste de journaliste chez *Télévision du monde* a, en effet, été rendu possible grâce à Baptiste, cadreur-monteur au sein du média, rencontré lors du stage en Master 1. *TDM* cherchait à compléter son équipe en privilégiant en premier lieu les connaissances de ses membres. C'est ainsi que le poste a été obtenu. Sans avoir établi des relations, ce projet n'aurait donc jamais vu le jour.

L'acquisition du contact de Morgane Rousseaux est, elle aussi, due à l'activation de ce réseau, Morgane se trouvant être amie avec l'une des journalistes de *TDM*. Sans cette liaison en interne, il aurait fallu passer par les voies officielles et donc par le porte-parole de *Fedasil*. Même si, pour obtenir une interview, l'accord dudit porte-parole était non négociable, ce premier rapprochement au sein de *Fedasil* a grandement facilité le processus. Le rôle d'aiguilleuse de Morgane a enrichi et aidé l'avancement de ce projet. C'est elle qui a suggéré de se rendre au *Petit-Château* suite à son interview du 19 juillet. Pour ce faire, elle a fourni le contact d'une autre source - protégée celle-ci - qui connaît particulièrement la situation du *Petit-Château* et qui, à son tour, a servi d'informatrice sur le fonctionnement et le ressenti en interne.

Par ailleurs, le fait de travailler en parallèle à la *RTBF* permet de bénéficier de son impressionnant répertoire. Ce carnet d'adresses interne au média regorge de contacts tous plus précieux les uns que les autres. De plus, celui-ci a la particularité de référencer le numéro personnel de nombreuses personnes-ressources. Posséder les téléphones privés présente différents avantages : dans ce cas-ci, cela a permis de contacter des personnes en-dehors des heures de bureau et d'envoyer des SMS. Suite à l'interview de Morgane Rousseaux le 19 juillet, cette dernière a indiqué l'intérêt de se rendre au *Petit-Château* le

³¹² *Ibid.*

lundi 25 juillet vers 7h30 du matin, ce lundi étant le jour de réouverture après quatre jours de fermeture suite au long week-end férié dû à la Fête nationale belge. Grâce au contact qu'elle a transmis, le rendez-vous était pris pour ne tourner, au départ, que des images d'illustration. Cependant, le 20 juillet en fin de journée, après le montage d'un premier ours³¹³, d'autres interviews d'associations se sont révélées essentielles afin de compléter le sujet. Les heures de bureaux étant dépassées et les numéros fixes renseignés sur les sites se trouvant donc tous sur répondeur, le répertoire de la *RTBF* et ses numéros privés se sont avérés salvateurs : Sotieta Ngo, directrice générale du *CIRÉ*, a répondu directement et a confirmé l'intérêt de se rendre au centre d'enregistrement du *Petit-Château*, elle a toutefois dû décliner la sollicitation d'interview pour cause de départ en vacances. Le bottin détenait, par ailleurs, le numéro de Michel Genet, directeur général de *Médecins du Monde Belgique*. C'est grâce à un SMS envoyé le lundi matin, trop tôt que pour pouvoir appeler, que ce dernier a fait le déplacement jusqu'au *Petit-Château* pour répondre à nos questions.

Enfin, le contact avec la famille d'accueil de Nicolas Bodson et Carmen Castellano s'est aussi concrétisé grâce à la mobilisation du carnet d'adresses. Dans le podcast *À Propos*³¹⁴ du journal *Le Soir* concernant l'accueil des réfugié·es ukrainien·nes, Nicolas Bodson intervenait sans être cité. Après quelques recherches et activation de contacts pour joindre Maxime Biermé, le journaliste ayant réalisé ce podcast, ce dernier a volontiers accepté de transmettre les coordonnées de Nicolas Bodson.

³¹³ Un ours dans le langage médiatique est une première version d'un montage composé d'une succession de plans bruts visant à déterminer la structure de la vidéo.

³¹⁴ FAGNART Pierre et BIERMÉ Maxime, *op. cit.*

3.1.3.1. Le lexique et le choix des intervenant·es

C'est donc grâce au carnet d'adresses que les différent·es intervenant·es ont pu être sélectionné·es. Ces dernier·ères ont été choisi·es en suivant le conseil de Marc Vanesse : « [...] se nourrir aux sources les plus fiables (témoignages, documents) pour étayer le propos »³¹⁵.

3.1.3.2. Mehdi Kassou, porte-parole de *La Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés*

Mehdi Kassou était un homme d'affaires porté par le profit jusqu'en 2015. En août de cette année-là, il rencontre la réalité du Parc Maximilien. Un déclic se produit. Il vient alors en aide aux exilé·es en achetant des tentes, en levant des fonds, etc. En 2017, il quitte son poste chez *Samsung* pour se consacrer à plein temps à la *Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés* dont il porte la parole.

La Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés naît en 2015, dans le Parc Maximilien, suite à la crise de l'accueil que la Belgique connaît alors³¹⁶. Au départ, elle se pense comme « un espace de rencontre et de coordination des initiatives individuelles et collectives concernées par les questions migratoires »³¹⁷. Entre 2015 et 2017, elle commence à se structurer et finit par se constituer en ASBL.

Elle organise l'hébergement chez les citoyen·nes, dans des hébergements collectifs et dans des centres d'hébergement comme la *Porte d'Ulysse*, à Bruxelles, qui accueille 350 hommes isolés, et la *Sister's house*, hébergeant 80 femmes et dont l'adresse est tenue secrète. Elle offre un accueil de jour dans différents endroits en Belgique et prévoit des distributions de vêtements et de matériel. Elle dispense également des services socio-juridiques et d'accompagnement dans les procédures.

Par ailleurs, elle maintient le dialogue avec les pouvoirs publics pour mener à bien la mission qu'elle s'est donnée, comme le rappelle Mehdi Kassou : « interpellé et faire en

³¹⁵ *Ibid.*

³¹⁶ *Cf. supra*

³¹⁷ « Qui sommes-nous ? », *Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés asbl* [en ligne], <https://bit.ly/3Akn19e> (consulté le 8 août 2022).

sorte de modifier la perception de la société dans son ensemble à l'égard des personnes migrantes »³¹⁸.

Lorsque l'idée du sujet a émergé, il était important d'aller à la rencontre d'associations participant à l'aide et à l'hébergement des exilé·es. La *Plateforme citoyenne* est rapidement apparue comme une interlocutrice de choix. Elle fait partie des ASBL les plus impliquées sur la question de l'accueil. De plus, Mehdi Kassou est connu pour sa parole franche, directe et claire, ce que nous avons pu constater à l'écoute de son passage chez *BXI* abordant la question de notre sujet.³¹⁹ Dès le premier appel, il s'est montré motivé et intéressé et une interview a rapidement été convenue. Cet entretien marquait le début du projet et le porte-parole a confirmé l'intérêt du sujet et la manière de le traiter, au détail près qu'il a suggéré d'aller rencontrer le politique - nous reviendrons sur ce point. L'entrevue a apporté beaucoup de réponses et permis de poser les bases, rappeler la situation d'asile en Belgique et constater le double standard dans l'accueil dispensé.

3.1.3.3. Morgane Rousseaux, coordinatrice du projet *Reach Out* chez *Fedasil*

La personne de Morgane Rousseaux a déjà largement été décrite plus haut dans ce travail. D'abord aiguilleuse, elle est, après quelques pérégrinations³²⁰, devenue intervenante dans le sujet. Il était important d'obtenir la parole de *Fedasil* sur la thématique, car il s'agit d'un acteur public majeur dans la question de l'accueil en Belgique. Ces dernières années, l'agence fédérale s'est régulièrement retrouvée au cœur de l'actualité suite aux files devant son centre d'enregistrement du *Petit-Château* et en interne, les travailleur·ses ont exprimé le manque de personnel et la nécessité de moyens. Elle a de plus la particularité d'être à la fois institutionnelle et présente sur le terrain, ce point de vue était donc particulièrement intéressant.

Morgane Rousseaux coordonne le projet *Reach Out*. Il s'agit d'une équipe mobile de *Fedasil* qui, depuis 2019, part à la rencontre des personnes exilées sans titre de séjour et éparpillées à la rue dans les villes belges. Son objectif est d'établir avec elles et eux une relation de

³¹⁸ Cf. Annexe 6.2.1.

³¹⁹ RELPAY, « Il y a une attitude d'accueil différente pour les réfugiés ukrainiens », *Le 12h30, BXI*, 10 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3T1We9h> (consulté le 19 avril 2022).

³²⁰ Cf. *infra*

confiance et de les informer sur leurs droits en Belgique (procédures d'asile, règlement Dublin, droit à l'accueil et programme de retour volontaire).

L'interview de Morgane a beaucoup apporté au projet. Elle a su partager les frustrations internes, expliquer les expériences de terrain et les ressentis des personnes exilées avec lesquelles elle est en contact, mais aussi prendre du recul sur la situation pour percevoir les leçons à en tirer.

3.1.3.4. Nicolas Bodson, Carmen Castellano, Ira et Rostyk

Dès le lancement du projet de vidéo sur l'accueil des exilé·es, la volonté de rencontrer une famille d'accueil s'est tout de suite manifestée, l'idée étant de montrer la générosité de la population et d'illustrer cette partie des solutions existantes. Mais une deuxième envie a rapidement émergé en réunion de rédaction, celle de trouver une famille qui accueille aujourd'hui des Ukrainien·nes, mais qui, en plus, avait une expérience d'hébergement précédente avec un·e exilé·e non-ukrainien·ne. Entendre cette double expérience d'hébergement s'est révélé enrichissant, mais l'interview manquait d'un point de vue plus personnel - nous y reviendrons.³²¹

3.1.3.5. Michel Genet, Directeur général de *Médecins du monde Belgique*

Michel Genet est le directeur général de l'ONG *Médecins du monde Belgique*. Au début des recherches sur le sujet, son discours³²² avait déjà été épinglé, car correspondant à ce que nous cherchions. Cependant, comme nous avons convenu d'une interview avec Mehdi Kassou, nous n'avons pas jugé utile de multiplier les interventions des associations. Finalement, une fois le premier ours monté, il nous est apparu qu'il manquait une perspective plus constructive et son propos a permis de nourrir la matière et de compléter la parole de Thomas Willekens.³²³

³²¹ Cf. *infra*

³²² PANARA Marlène, « "Ils se sentent abandonnés" : pour les demandeurs d'asile non-ukrainiens en Belgique, un accueil hors de portée », *Infomigrants*, 18 mars 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3pfL4Qz> (consulté le 19 avril 2022).

³²³ Cf. *infra*

Médecins du Monde est une « ONG internationale de développement médical faisant partie d'un réseau international »³²⁴. Elle prodigue des soins aux populations les plus vulnérables partout dans le monde en se basant sur trois piliers : *Soigner, Changer, Témoigner*. En Belgique, l'ONG fait partie du *Hub humanitaire*, un groupement de cinq associations (*Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés, Croix-Rouge de Belgique* (communauté francophone), *SOS Jeunes*) créé en septembre 2017. Ce dernier apporte de l'aide aux exilé·es à Bruxelles. Là, ils et elles ont accès à des soins médicaux, une aide psychologique et un appui administratif, social et juridique.

3.1.3.6. Thomas Willekens, agent de plaidoyer chez *Vluchtelingenwerk Vlaanderen*

Thomas Willekens n'a pas été choisi sciemment pour apparaître dans le sujet, mais sa présence au *Petit-Château* a été salvatrice. Comme susmentionné, aucun rendez-vous assuré n'a été programmé pour ce tournage. Une fois sur place, il a donc fallu repérer les membres d'associations, discuter avec elles et eux afin de dénicher un·e intervenant·e intéressant·e. Thomas Willekens nous a été indiqué comme potentiel intervenant. Bien qu'inquiété par son niveau de français parce que néerlandophone, il a volontiers accepté de répondre à nos questions. Son interview s'est révélée très pertinente, pointant exactement les solutions concrètes pouvant être appliquées à tou·tes. Il possède par ailleurs un profil particulièrement intéressant : ancien agent de dossiers à l'*Office des Étrangers*, il a décidé de « passer de l'autre côté » en rejoignant une association travaillant à l'amélioration de l'accueil des exilé·es.

*Vluchtelingenwerk Vlaanderen*³²⁵ est une ASBL flamande venant en aide aux personnes fuyant la guerre, la violence et la persécution. Elle entend « [faire] pression sur les politiques, [sensibiliser] le grand public et [travailler] à un bon accueil et à une bonne intégration, afin que chacun puisse se sentir chez lui en Belgique. »³²⁶

³²⁴ « Qui sommes-nous ? », *Médecins du Monde*, [en ligne], <https://bit.ly/3w2CpV4> (consulté le 8 août 2022).

³²⁵ Traduction française : *Conseil des réfugiés de Flandre*

³²⁶ « Wie zijn we ? », *Vluchtelingenwerk Vlaanderen*, [en ligne], <https://bit.ly/3SPDtpq> (consulté le 8 août 2022).

3.1.4. L'immersion et le travail de terrain

Marc Vanesse rappelle que « toute enquête se prête à un travail de terrain qui met le journaliste directement en contact avec la réalité qu'il entend décrire »³²⁷. Au sein de *TDM*, trois jours sont prévus pour les tournages. Il n'empêche que la pratique de terrain peut se dérouler en dehors de ceux-ci. Ces trois jours sont d'ailleurs davantage théoriques, en tant que média professionnel, *TDM* devant se fixer des objectifs et des échéances de production. Dans le cadre de ce travail, cinq tournages ont été nécessaires. L'idée de départ consistait à se rendre dans une famille hébergeant des Ukrainien·nes, de tourner au Palais 8 du Heysel, le centre d'enregistrement pour la population ukrainienne et y réaliser l'interview d'un membre de *Fedasil*, de découvrir la *Porte d'Ulysse*, centre d'hébergement de Bruxelles tenu par la *Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés* et enfin d'interviewer Mehdi Kassou. Mais, comme détaillé dans le point suivant, rien ne se passe exactement comme prévu une fois sur le terrain. Ainsi, deux demi-journées supplémentaires ont été mobilisées, l'une aux bureaux de *Fedasil*, l'autre au *Petit-Château*, afin de collecter toutes les interviews et images utiles à la réalisation. Ces différents tournages ont permis de se rendre compte des différentes réalités de terrain. Les situations au Heysel et au *Petit-Château* dénotent particulièrement tant l'expérience se trouve différente. Au Heysel, nous nous sommes retrouvés dans un bâtiment quasi-vidé au mois de juin, mais rempli de membres du personnel, que ce soit de *La Croix Rouge*, de *Fedasil* ou du *Service des Étrangers*. Au *Petit-Château*, par contre, après quatre jours de fermeture en plein mois de juillet, les files étaient très longues et, malgré une ambiance très calme, la police a été appelée en renfort une heure avant l'ouverture des portes du centre. Près de 200 hommes seuls sont restés dehors ce jour-là, et le personnel à l'extérieur ne semblait pas très nombreux pour gérer tout ce monde.

L'importance du *off* sur le terrain s'est particulièrement bien illustrée devant le centre d'enregistrement du *Petit-Château*. Yves Agnès rappelle ce qu'est le *off* et son importance :

Au cours d'un entretien, un interlocuteur donne des informations confidentielles *off the record* (en dehors de l'enregistrement) ou *off* ; elles peuvent être importantes pour comprendre le contexte et pourront sans doute être utilisées ultérieurement. Mais il est essentiel, là aussi, de respecter l'accord.³²⁸

³²⁷ VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », *op. cit.*, p. 5.

³²⁸ AGNÈS Yves, *op. cit.*, p. 74.

Mais, Mark Hunter Lee précise : « [...] quand beaucoup de sources disent qu'elles veulent parler en "off " ce qu'elles veulent vraiment dire, c'est "J'aimerais bien que vous utilisiez cette information, mais pas si elle m'est attribuée" »³²⁹. Le *off* expérimenté se rapproche davantage de cette définition.

Une source interne à *Fedasil* avait accepté de nous rencontrer devant le *Petit-Château*, mais uniquement en *off*, officiellement, l'entrevue n'a jamais existé. Cette dernière tenait à nous rencontrer pour nous expliquer le fonctionnement de la gestion des gens devant ce centre, mais aussi pour transmettre son ressenti et ce qu'elle pensait de la situation. Ici, il ne s'agissait pas d'utiliser l'information qui, par ailleurs, corrélait l'échange avec Morgane Rousseaux, mais bien de la recevoir afin de mieux comprendre le contexte.

Cette personne tient à rester anonyme, car officiellement, seul le porte-parole de *Fedasil* est habilité à échanger avec la presse. Et comme le rappelle Mark Hunter Lee, il reste important de respecter la volonté des personnes rencontrées :

C'est à la source de décider si elle veut rester anonyme ou pas. Nous ne pouvons pas demander aux gens de nous fournir de l'information sous leur propre nom si faire ainsi met potentiellement en péril leur carrière [...]³³⁰

Cette source est donc protégée en vertu de l'article 21 du *Code de déontologie journalistique*³³¹ qui prescrit au journaliste de « [garder] secrète l'identité des informateurs à qui ils ont promis la confidentialité »³³² et de la loi du 7 avril 2005 concernant la protection des sources³³³ qui confère au journaliste le droit de taire les origines de ses informations³³⁴.

Ces différentes confrontations à la réalité permettent de mieux appréhender le terrain, de comprendre et de constater la situation de ses propres yeux.

³²⁹ HUNTER LEE Mark, *op. cit.*, p. 48.

³³⁰ *Ibid.*

³³¹ CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUE, « Article 21 », in *Code de déontologie journalistique*, 2^e édition, septembre 2017, p. 10 [en ligne], <https://bit.ly/3ST5UCD> (consulté le 6 août 2022).

³³² *Ibid.*

³³³ « Loi du 7 avril 2005 relative à la protection des sources journalistiques », *AJP* [en ligne], <https://bit.ly/3SHFvaS> (consulté le 6 août 2022).

³³⁴ VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », *op. cit.* p. 5.

3.1.5. Le contournement des résistances et les hostilités du terrain

Lorsque l'on se représente la réalisation de son projet, on imagine toujours le scénario idéal ainsi que le pire. La réalité se situe généralement entre ces deux extrêmes, la pratique du terrain entraînant inévitablement des difficultés. Celles rencontrées lors de la réalisation de ce projet s'avèrent être des contraintes plutôt que des hostilités du terrain comme l'entend Marc Vanesse :

Plus l'enquête risque de déranger, plus le journaliste devra agir en toute discrétion. Il sera aussi confronté à des personnes réticentes, excellent dans l'art de la fuite ou de l'esquive. Cette résistance peut parfois prendre un visage plus hostile avec des manœuvres d'intimidation ou des menaces plus ou moins voilées.³³⁵

Aucune résistance de ce type n'a été observée dans le cas présent, le reportage n'étant pas voué à « déranger ». Cependant, d'autres types d'inconvénients se sont tout de même présentés au cours du processus.

3.1.5.1. Les contraintes de temps et de période de tournage

Le temps représente la première difficulté rencontrée. Activer son carnet d'adresses pour trouver les bonnes personnes à interviewer, attendre que celles-ci soient disponibles, gérer les changements d'agenda et disposer d'une équipe de tournage requiert de jongler avec le temps. De plus, nombre de tournages ont dû être réalisés pendant l'été, période loin d'être la plus idéale, les différent·es intervenant·es partant en vacances ou les administrations tournant au ralenti. Ainsi, une fois l'interview avec Morgane Rousseaux reprogrammée - nous allons revenir sur les raisons de cette reprogrammation - elle a proposé une seule date compatible pour nous. Sotieta Ngo, la directrice générale du *CIRÉ*, a dû décliner la sollicitation d'interview et le contact qu'elle nous a transmis au *Samusocial* se trouvait également en vacances. Enfin, Michel Genet a donné de son temps entre deux trajets de vacances pour nous accorder quelques minutes. Il résulte de tous ces contretemps une finalisation du projet assez tardive, le montage définitif datant du 3 août 2022.

³³⁵ *Ibid.*

3.1.5.2. L'art d'éviter les porte-paroles

Les porte-paroles endossent le mauvais rôle dans les relations avec les journalistes. Ils et elles représentent des sources intéressantes à consulter, mais les reporters les évitent lorsqu'il s'agit de réaliser les interviews pour leur sujet. Ces dernier·es préfèrent les contourner pour esquiver une éventuelle manipulation comme le recommande Yves Agnès :

Si ces services de communication peuvent être utiles au journaliste, et ils en apportent sans cesse la preuve, celui-ci doit aussi se méfier de ne pas être utilisé pour ce qui ne devrait pas être son job, la promotion.³³⁶

Les journalistes préfèrent interviewer les acteur·rices de terrain pour recueillir la parole directe de celles et ceux qui sont au plus proche de la réalité et non enfermé·es dans des bureaux comme le perçoit Yves Agnès :

« Qui est le plus qualifié pour me renseigner ? » La réponse n'est généralement pas : l'attaché de presse ou le chargé de communication, qui livrent des discours stéréotypés et n'ont pas bien souvent la compétence précise des domaines.³³⁷

Deux cas diamétralement opposés se sont présentés dans le cadre de la réalisation de ce travail. D'un côté, nous avons choisi d'interviewer Mehdi Kassou qui est le porte-parole de la *Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés*. Pourquoi avoir choisi de le laisser intervenir puisqu'il occupe le poste mal-aimé des journalistes ? Parce que celui-ci a commencé son action sur le terrain, son métier de base ne le prédestinant pas à devenir porte-parole³³⁸. Ainsi, il se trouve profondément animé par sa cause, il connaît le terrain et n'est pas cloîtré dans son bureau. Par ailleurs, dans les médias, nous sommes souvent confronté·es à des porte-paroles d'association improvisé·es, lesquelles sont rarement de très bon·nes orateur·rices. Ce n'est nullement le cas de Mehdi Kassou qui maîtrise particulièrement l'art de l'interview. Pour ces différentes raisons, lui donner la parole ne représentait pas une contrainte et l'expérience d'interview que nous avons vécue avec lui a conforté notre choix.

D'un autre côté, se trouvait *Fedasil*. De prime abord, une plus grande méfiance s'est installée. *Fedasil* étant une agence gouvernementale, la communication officielle se révèle

³³⁶ AGNÈS Yves, *op. cit.*, p. 75.

³³⁷ *Ibid.*, p. 306.

³³⁸ Il était notamment homme d'affaires chez *Samsung*.

généralement très « policée ». Le contact préalable avec des sources internes consistait en une première étape pour éviter de devoir se référer au service de communication de l'institution. Morgane Rousseaux a marqué son accord pour répondre aux questions si elle avait l'aval de ce service. Il convenait donc de passer par celui-ci malgré tout. Benoît Mansy, le porte-parole chargé de la presse, a accepté assez facilement de laisser la parole à Morgane, bien que ne comprenant pas tout à fait pourquoi il ne pouvait pas endosser son propre rôle. Il a néanmoins imposé ses conditions : recevoir les questions au préalable et être présent lors de l'interview. S'il est aisé de s'accommoder de la première modalité - il suffit d'envoyer les questions générales et laisser les autres apparaître naturellement au cours de l'interview - la seconde se présente comme un problème plus compliqué à régler. La présence d'un « superviseur » s'avère extrêmement stressante et retire tout le naturel à la personne interviewée. C'est exactement ce qui s'est passé. Morgane avait troqué sa place contre une collègue - nous y venons dans le point suivant. Benoît Mansy assistait à l'interview et il n'a cessé de reprendre, corriger, suggérer des propos, rendant l'échange absolument stérile et inintéressant. On ne peut cependant retirer tous les mérites de faire appel à des porte-paroles. Benoît Mansy, même s'il ne maîtrisait pas vraiment le lieu du Palais du Heysel, a malgré tout permis d'avoir accès au hall géré par l'*Office des étrangers* et sans lui, aucune interview n'aurait pu se dérouler. Ainsi, la meilleure recommandation reste celle d'Yves Agnès : reconnaître leur utilité, mais s'en méfier.³³⁹

3.1.5.3. Convaincre, rassurer, mettre en confiance

Comme stipulé plus haut, l'interview avec Morgane était programmée depuis un mois lorsque, à la veille de celle-ci, elle ne se sente plus légitime. Comme le rappelle Yves Agnès, le choix des interlocuteurs est primordial : « Presque toujours, les bonnes informations viennent des bons informateurs »³⁴⁰. C'est pourquoi elle avait été choisie, les échanges qui avaient eu lieu donnant tout à penser qu'elle était une intervenante de premier choix. Une autre personne a toutefois été imposée la veille du tournage. Cela représente un problème majeur : aucun contact au préalable n'avait été établi, impossible de ce fait de connaître ses positions et de savoir si elle correspondait au profil recherché, à savoir une personne de terrain régulièrement au contact des exilés. L'interview a démontré qu'elle n'incarnait pas ce profil.

³³⁹ AGNÈS Yves, *op. cit.*, p. 75.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 306.

Il a donc fallu faire preuve de talents de négociation afin de persuader Morgane de sa légitimité d'intervention et lui demander une nouvelle interview. Après quelques hésitations, elle a finalement accepté. Il restait alors à convaincre Benoît Mansy de nous laisser retourner une interview. Dans les deux cas, il était nécessaire de suivre les propos de Yves Agnès qui conseille de « [faire preuve] de patience, [de] ténacité [...] aussi dans les rapports avec les interlocuteurs »³⁴¹ Suite à plusieurs explications et arguments, Benoît Mansy a consenti à une nouvelle entrevue sans saisir pourquoi la première interview ne satisfaisait pas nos attentes. Il a à nouveau réclamé les questions, mais n'a pu être présent lors de l'interview. Le résultat est sans appel, Morgane a su répondre aux questions sans langue de bois et avec naturel.

3.1.5.4. Le droit à l'image

Une autre contrainte rencontrée au cours des tournages concerne le droit à l'image et l'accès aux lieux. La protection de l'image est un droit que tout journaliste se doit de respecter, comme l'énonce Yves Agnès :

La protection de son image fait partie du respect de la vie privée (article 9 du code civil) : chacun est propriétaire de son image et peut ou non donner l'autorisation de la publier. [Des exceptions sont acceptées] notamment les photos prises lors de manifestations publiques [...] les photos prises sur la voie publique, elles, sont en principe tolérées.³⁴²

En Belgique, le droit à l'image découle de la législation sur la protection de la vie privée. Ainsi, l'article *XI.174* du *Code de droit économique* stipule :

Ni l'auteur, ni le propriétaire d'un portrait, ni tout autre possesseur ou détenteur d'un portrait n'a le droit de le reproduire ou de le communiquer au public sans l'assentiment de la personne représentée ou celui de ses ayants droit pendant vingt ans à partir de son décès.³⁴³

Que ce soit lors du tournage au centre d'enregistrement pour Ukrainien·nes du Heysel ou au centre d'hébergement de la *Porte d'Ulysse*, cette règle du droit à l'image nous a été rappelée. Dans la situation des exilés³⁴⁴ résidant dans le centre d'accueil, ce respect du droit s'avère d'autant plus important que certains d'entre eux, ou leur famille, encourraient de grands dangers s'ils étaient reconnus. Faire preuve de créativité s'impose pour parvenir à

³⁴¹ AGNÈS Yves, *op. cit.*, p. 291.

³⁴² AGNÈS Yves, *op. cit.*, p.415.

³⁴³ « Code du droit économique », in *Moniteur belge* [en ligne], <https://bit.ly/3PhMvs8> (consulté le 7 août 2022).

³⁴⁴ *La Porte d'Ulysse* est un centre d'hébergement accueillant uniquement des hommes isolés.

tout de même obtenir des images : filmer les pieds, les mains, de dos, les ombres... Par respect, il convient de demander l'autorisation aux personnes, même pour ce genre de plans. Une autre difficulté se présente alors : la barrière de la langue. Par chance, les gestes restent un langage universel et une fois la démarche expliquée, les images ont pu être tournées.

Au Heysel, la réalité était un peu plus compliquée. Trois instances sont présentes dans ce centre, *Fedasil*, l'*Office des étrangers* et, en première ligne d'accueil, la *Croix Rouge*, laquelle impose une règle stricte : pas de caméra. Ainsi, nous n'avons pas eu accès aux salles d'attente dans lesquelles patientent les Ukrainien·nes. Le porte-parole de *Fedasil* avait par contre obtenu les autorisations pour accéder au hall de l'*Office des Étrangers*. La présence d'une bénévoles pour l'enregistrement et d'une jeune ukrainienne comprenant l'anglais ont réglé le problème, cette dernière nous autorisant à la filmer de dos.

Cependant, quelques exceptions persistent dans le droit à l'image, notamment lorsqu'il s'agit de la prise de vues sur la voie publique :

La jurisprudence et la doctrine s'accordent dans une large mesure pour dire que lorsqu'une personne s'expose en public, par exemple dans un lieu public, elle donne son consentement tacite. [...] De même, aucune autorisation n'est en principe requise pour prendre des images d'une foule (ni pour les utiliser ultérieurement), parce qu'ici aussi, l'image de la personne est secondaire. On appréciera au cas par cas ce qu'il y a lieu d'entendre par « foule ».³⁴⁵

En vertu de cette jurisprudence, les images des files d'attente tournées devant le centre d'enregistrement du *Petit-Château* étaient autorisées. Cependant, au-delà de la règle, le respect reste de rigueur. Nous avons tenté de filmer principalement des plans suffisamment larges ou de dos, sauf si les images véhiculaient une information importante, par exemple lors de la fermeture de la porte du centre³⁴⁶. Par ailleurs, toutes ces personnes implorent les journalistes de témoigner de la situation qu'elles vivent devant le *Petit-Château*.

³⁴⁵ COMMISSION DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE, *Avis relatif à la diffusion d'images (A/2007/033)*, 28 novembre 2007. [en ligne], <https://bit.ly/3PsPJcd> (consulté le 8 août 2022, le lien a depuis une url expirée).

³⁴⁶ A 8'39" dans la vidéo, la fermeture de la porte nécessitant la réalisation d'un gros plan, il n'a pas été possible d'éviter de montrer les visages des personnes.

3.1.5.5. La difficulté de traiter d'un sujet « chaud »

Si l'angle et le traitement du sujet peuvent être considérés comme « froids », car intemporels, l'actualité dans laquelle ils s'ancrent se trouve éminemment « chaude ». La guerre en Ukraine sévit toujours, les réfugié·es, bien que moins nombreux·ses qu'au début du conflit, continuent d'arriver et la conjoncture d'accueil reste mouvante. Ainsi, *Fedasil* est condamné six fois par jour pour défaut de places d'accueil.³⁴⁷ 750 nouvelles places ont été promises par le politique pour les réfugié·es non ukrainien·nes³⁴⁸ et la situation d'accueil des Ukrainien·nes a évolué depuis le mois de mars comme l'explique Morgane Rousseaux :

Les places ont été vite remplies donc en ce moment, c'est vraiment difficile. Il n'y a pratiquement plus de place au sein des familles et donc la situation est aussi compliquée maintenant pour les Ukrainien·nes que pour les demandeurs d'asile qui se présentent au centre d'arrivée. Il n'y a plus de place pour personne en ce moment en fait.³⁴⁹

Les familles d'accueil fatiguent.³⁵⁰ Les exilé·es ukrainien·nes restent désormais plusieurs jours dans le centre d'urgence *Ariane* de la *Croix Rouge* dans lequel il est pourtant prévu qu'ils·elles ne séjournent qu'un jour maximum.³⁵¹ Différentes mesures ont prestement été prises afin de pallier le problème.³⁵²

Toutes ces actualités prouvent l'importance de traiter du sujet, mais compliquent la tâche. L'évolution de la situation est rapide, alors que le sujet ne sera diffusé que le 30 octobre 2022. Aussi, il convient de s'efforcer de l'aborder d'un point de vue analytique et d'éviter les références à l'actualité « chaude » qui risquent d'être obsolètes au moment de sa diffusion. Dans un souci de justesse d'information, cette contrainte nous amènera peut-être à devoir retourner des compléments ou des modifications dans les mois précédents le passage en télévision.

³⁴⁷ BELGA, « Fedasil condamnée six fois par jour pour défaut de places d'accueil. » *RTBF*, 1er août 2022, [en ligne], <https://bit.ly/3pg1EQ6> (consulté le 1er août 2022).

³⁴⁸ BIERMÉ Maxime, « Migration : l'armée appelée à la rescousse pour créer 750 places d'accueil. », *Le Soir*, 6 juillet 2022, [en ligne], <https://bit.ly/3Pmew1U> (consulté le 6 juillet 2022).

³⁴⁹ Cf. Annexe 6.2.2.

³⁵⁰ BIERMÉ Maxime, « Accueil des réfugiés ukrainiens : pourquoi ça part en vrille. », *Le Soir*, 22 juin 2022, [en ligne], <https://bit.ly/3PlzHAT> (consulté le 29 juin 2022).

³⁵¹ « Inquiétudes autour de l'accueil des Ukrainien·nes. », *Luxemburger Wort*, 27 juin 2022, [en ligne], <https://bit.ly/3C6xXbU> (consulté le 30 juin 2022).

³⁵² « Réfugiés ukrainiens : 3.500 places d'hébergement bientôt créées en Région bruxelloises, 3.500 autres en Wallonie. », *7sur7*, 9 juin 2022, [en ligne], <https://bit.ly/3Qpc8IZ> (consulté le 9 juin 2022).

3.1.6. La structure de l'enquête et son sens nouveau

Dès l'élaboration du projet, une structure idéale avait été imaginée. L'idée était de commencer avec les images de la famille d'accueil afin d'entamer le sujet par une partie « positive » et pour suivre le conseil de Mark Hunter Lee qui suggère de commencer son récit par « là où nous sommes maintenant »³⁵³, ces images d'accueil d'une famille posant ainsi le contexte actuel. Nous voulions ensuite glisser vers le constat du double standard d'accueil avant de terminer sur une conclusion qui, nous l'imaginions, clôturerait par un message constructif démontrant que cet accueil pouvait être transposé à l'ensemble des exilé·es.

Une fois le travail de terrain effectué et la matière emmagasinée, Marc Vanesse préconise « de relire attentivement son dossier, de l'actualiser, avant d'affiner l'angle initial et de procéder au découpage des articles à la lumière de développements nouveaux »³⁵⁴. Nous venons de l'expliquer, une actualisation constante a été effectuée tout au long de la réalisation du projet puisque l'actualité concernant la thématique ne cesse d'évoluer.

Par ailleurs, le conseil de Marc Vanesse peut également s'adapter à un travail audiovisuel. Il convient alors de visionner toutes les heures de rushes enregistrées afin de décider quels éléments seront conservés. Vient ensuite la réalisation d'un ours. Une première version a donc été réalisée et, nous l'avons déjà stipulé, au terme de cette dernière, un complément de tournage a été nécessaire. En effet, l'angle a été quelque peu affiné. Au départ, nous voulions questionner les intervenant·es sur la possibilité d'élargir l'accueil réservé aux Ukrainien·nes à l'ensemble des exilé·es en Belgique. Une fois la première version montée, une nouvelle question s'est ajoutée aux questions sous-jacentes à l'hypothèse de base³⁵⁵ : « quelles mesures pourraient être transposables à toutes les exilé·es ? » Cette dernière permettant d'adopter une démarche plus constructive et de dépasser le simple constat.

Suite à la collation des nouvelles interviews répondant à ce questionnement, une autre structure légèrement différente a été élaborée, laissant plus de place aux images de la famille ukrainienne accueillie et aux explications des mesures appliquées aux

³⁵³ HUNTER LEE Mark, *op. cit.*, p. 63

³⁵⁴ VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », *op. cit.*, p. 6.

³⁵⁵ Cf. *supra*

Ukrainien·nes. La partie sur la constatation à quant à elle été raccourcie. Enfin, la dernière partie de la vidéo est consacrée à ces mesures qui pourraient être transposées concrètement à tou·tes et se conclut par l'analyse des leçons à tirer et le message à la fois constructif et critique de Mehdi Kassou.

3.1.7. La narration et la mise en forme du récit

En ce qui concerne la mise en récit, toutes les recommandations³⁵⁶ de Marc Vanesse ne s'appliquent pas dans ce travail précis puisqu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une enquête d'investigation journalistique. Ainsi, il n'y a pas vraiment d'élément de complexité à décoder, ni de révélation, ni différents genres journalistiques à alterner. En revanche, le produit final adopte une approche vivante, basée sur le terrain, afin de fournir une analyse de la situation par les acteur·ices elles·eux-mêmes.

3.1.7.1. Documentaire ou reportage ?

Dans son cours de *pratique du reportage audiovisuel*, Patrick Séverin distingue le reportage du documentaire selon différents critères³⁵⁷ : le premier s'inscrit dans le journalisme avec une visée objective et une mise en avant de la raison. Il prend un ton plutôt aseptisé, le journaliste n'existe que par sa voix et donne à « voir le réel ». Il se présente sous un format plutôt court, réalisé rapidement et traite d'un sujet « chaud » avec un seul angle. Son esthétique n'est pas déterminante et doit simplement suivre celle du média. En opposition, le second s'inscrit davantage dans le cinéma avec une vision subjective. Il opte pour un format plus long, réalisé en prenant son temps et qui traite un sujet « froid ». L'esthétique joue un rôle beaucoup plus important et contribue à véhiculer une émotion. Le documentaire, selon le professeur, raconte une histoire et ne consiste pas seulement en une explication factuelle. Il doit de ce fait se composer d'une introduction, d'un développement, d'un climax et d'une conclusion.

³⁵⁶ VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », *op. cit.*, p. 6.

³⁵⁷ SEVERIN Patrick, *Pratique du reportage audiovisuel*, cours ex cathedra, Université de Liège, 2019-2020.

Les critères de Patrick Séverin correspondent aux définitions qu'en fait Gilles Marsolais³⁵⁸, critique de cinéma québécois, fondateur du programme de cinéma au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de l'Université de Montréal :

Le reportage télévisuel a ses caractéristiques [*sic*] propres et il répond à ses propres lois. Branché sur l'actualité, il propose généralement un survol rapide et superficiel d'un événement, informant surtout de son existence. Généralement fait à la sauvette, sans volonté d'approfondissement, il est davantage axé sur son aspect sensationnel — afin d'attirer l'attention du téléspectateur et de rivaliser avec les chaînes concurrentes en termes de cotes d'écoute. Par son aspect fragmentaire, il arrive trop souvent que ce type de reportage désinforme au lieu d'informer le spectateur.

Pour sa part, le documentaire bien conçu a, lui aussi, ses caractéristiques propres, en plus de répondre à ses propres [*sic*] lois. S'il peut incidemment s'intéresser à l'aspect dramatique d'une situation, le documentaire vise à proposer un dossier approfondi sur un sujet donné et à en tirer une signification. Celle-ci peut être explicite ou implicite, émanant de son propre récit. L'enquête et la fréquentation préalable, sans idée préconçue, et le temps qu'il faut pour ce faire, l'implication progressive du cinéaste, variable selon les individus et les situations, et les rapports de complicité qui en découlent inévitablement, etc., conduisent le plus souvent à la production de films « faits de l'intérieur » et permettent de rendre une image qui renvoie à un niveau de réalité, ou qui l'évoque, autre que celui auquel nous convoque le reporter ou « l'observateur » pressé.

Selon ces différentes approches, le travail pratique réalisé se situerait davantage dans la catégorie du documentaire que dans celle du reportage. C'est en tout cas ce que l'on peut en déduire par sa réalisation sur le long terme (ou plutôt le moyen terme), son choix d'opter pour des codes esthétiques et sa volonté d'apporter un traitement « froid » à un sujet « chaud » et donc sa visée intemporelle et mobilisable conformément à sa mission d'éducation permanente. En effet, même si l'accueil des Ukrainien·nes se développe dans un instant T, la politique d'accueil, elle, reste une question récurrente.

Cependant, au sein de *Télévision du monde*, personne ne considère que nous réalisons des documentaires.³⁵⁹ Même si nous passons du temps avec les personnes, l'impératif de temps ne nous permet pas non plus de passer de nombreux mois sur la réalisation des sujets. La déontologie, de rigueur dans la démarche de journalisme constructif, s'applique dans chacune des réalisations. Dans le cas de la vidéo de ce travail, la trame narrative préconisée par Patrick Séverin n'est pas particulièrement d'application non plus, aucun climax ne s'impose dans l'histoire. Par ailleurs, sur le site de *TDM*, seules quatre productions sont

³⁵⁸ MARSOLAIS Gilles, « Pour en finir avec le mythe de l'objectivité : Ou le droit à la subjectivité assumée », *24 images*, novembre-décembre 1989, n°46, pp. 16-17 [en ligne], <https://bit.ly/3dwByFU> (consulté le 15 août 2022).

³⁵⁹ Constat issu de différentes discussions avec les membres de l'équipe.

répertoriées sous la balise « documentaire »³⁶⁰ contre 64 vidéos cataloguées comme « reportage ».

La production de ce travail s'inscrirait-elle dans l'enquête-reportage comme Yves Agnès l'entend : « une juxtaposition de petits reportages sur le terrain conduit à la démonstration souhaitée »³⁶¹ ? Cette définition pourrait, en effet, s'appliquer à notre vidéo.

La frontière entre les deux concepts s'avère particulièrement floue, mais la réponse pourrait se trouver dans une notion abordée par Jérémy Hamers dans son cours de *Documentaire contemporain* : la lecture documentarissante.³⁶² Ce concept énonce que « la réaction spectatorielle est déterminante »³⁶³, c'est-à-dire que c'est la vision du public qui détermine la nature de l'objet vidéo : « est documentaire ce que le·la spectateur·ice considère comme tel »³⁶⁴. Ainsi, parce que notre réalisation adopte certains codes du documentaire, le·la spectateur·ice peut y apposer une lecture documentarissante, mais parce qu'elle emprunte également à certaines normes du reportage, le public pourrait la classer dans cette catégorie. Entre documentaire et reportage, ce n'est finalement pas nous qui trancherons, mais celles et ceux qui la regarderont.

3.1.8. La confrontation et la vérification

Marc Vanesse rappelle que la multiplication des sources et la confrontation des points de vue peuvent contenir des éléments de contradiction qu'il convient de vérifier avec minutie (faits, chiffres, chronologie, noms, fonctions, documents...). Il est souvent nécessaire de revenir vers les sources pour apporter une précision, éclairer un point litigieux.³⁶⁵

Dans notre cas, compte tenu de ce statut hybride entre enquête-reportage et documentaire, la confrontation des points de vue est à questionner. En effet, les différents discours des intervenant·es ont évidemment été vérifiés et confrontés les uns aux autres. En revanche,

³⁶⁰ Cf. Annexe 6.5.

³⁶¹ AGNÈS, Yves, *op. cit.*, p.300.

³⁶² HAMERS Jérémy, *Documentaire contemporain*, cours ex cathedra, Université de Liège, 2019-2020.

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ *Ibid.*

³⁶⁵ VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », *op. cit.*, p. 6.

nous n'avons pas été chercher la parole de tous les points de vue puisque le politique n'apparaît pas dans la production, ses propos en revanche ont été consultés tout au long de la réalisation. Ceci tient dans le fait que ce n'est pas la ligne éditoriale du média qui, rappelons-le, vise à mettre en lumière les actions des associations et des citoyen·nes afin de montrer du concret. C'est pourquoi ni le politique, ni les analystes n'apparaissent dans le projet pratique de ce mémoire. Yves Agnès rappelle que ce sont toujours les mêmes personnes qui ont accès aux plateaux médiatiques³⁶⁶ et tout particulièrement les institutionnel·les et celles et ceux qui sont au pouvoir, donc les politiques. Ainsi, leur point de vue se trouve loin d'être éludé sur la question, tous les autres médias leur tendant leur micro. Le but de *TDM* consiste de ce fait à prendre le contre-pied en donnant la parole aux autres personnes qui n'ont pas la voix et qui pourtant se trouvent expertes dans le sujet puisqu'elles l'expérimentent quotidiennement.

3.1.9. La défense et la légitimation du travail journalistique

Tout journaliste se doit de conserver ses fichiers (pièces, enregistrements, notes, sources) afin d'assurer ses arrières. C'est ce que préconise Marc Vanesse³⁶⁷, et ce, même si l'enquête ne vise pas à « déranger ». En tant que média, *TDM* respecte avec minutie cette recommandation. Tous les fichiers vidéos sont conservés sur les disques durs. Par ailleurs, tous les documents de recherches, les articles consultés, les compte-rendus des appels échangés sont également sauvegardés sur le serveur *Teams* accessible uniquement aux membres de l'équipe. Cette conservation des documents s'avère d'autant plus essentielle que, *TDM* étant une association d'éducation permanente, elle doit rendre des comptes à son organe de vérification. Ce dernier recommande la rédaction d'une fiche d'évaluation dans laquelle il faut justifier la méthodologie suivie (excepté la protection des sources et les anonymats évidemment). Les archives sont donc essentielles pour la rédaction de cette fiche.

³⁶⁶ AGNÈS Yves, *op. cit.*, pp. 93-94.

³⁶⁷ VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », *op. cit.*, p. 6.

Par ailleurs, Marc Vanesse recommande une relecture attentive de ses articles par des tiers.³⁶⁸ Dans ce cas-ci, puisqu'il s'agit d'une réalisation audiovisuelle, nous parlerons d'un « pré-visionnage ». Au sein de *TDM*, le travail d'équipe est particulièrement valorisé. Pour commencer, au sein du binôme journaliste-cadreur/monteur·se, toutes les décisions sont approuvées par les deux parties. Ensuite, à mi-parcours, une réunion avec tous les membres est organisée pour discuter de l'avancement des projets, soulever les interrogations, s'assurer du respect de l'angle et de l'intention du départ. Enfin, tout au long du processus, Jeanne Henrion coordonne le projet. La consulter permet d'apaiser les questionnements et les doutes. Elle veille en outre au respect de la ligne éditoriale du média dans chaque projet. Ainsi, elle visionne l'ours effectué par la journaliste³⁶⁹ et dispense ses retours. Elle effectue ensuite un visionnage après chaque version jusqu'à validation finale. Elle appose enfin son dernier feu vert lors du montage produit par le·la monteur·se.

3.2. Les démarches propres au média

3.2.1. L'éducation permanente

Comme susmentionné, les intentions de *Télévision du monde* s'inscrivent dans une démarche d'éducation permanente. L'une des principales étapes de cette méthodologie consiste en la consultation et la coconstruction des sujets avec ses publics. Le processus doit montrer que de multiples associations ont été consultées, qu'elles ont remonté des *feedbacks* à la suite desquels le sujet a, éventuellement, été réorienté.

En cela, ce reportage ne correspond pas exactement à ce précepte de l'éducation permanente. D'une part, parce que les différent·es intervenant·es contacté·es disposaient d'assez peu de temps à nous consacrer. C'est le cas, par exemple, de Mehdi Kassou qui, malgré quelques sollicitations pour pouvoir discuter de l'angle et du projet avant de réaliser une interview, a tout de suite programmé le tournage. Une certaine coconstruction pourrait être perçue dans les échanges avec Morgane Rousseaux de *Fedasil*, mais cela reste très léger tout de même. D'autre part, il s'agit de la première production réalisée pour *Télévision du monde*, aussi, il a fallu se familiariser avec l'éducation permanente qui n'est pas une démarche enseignée en journalisme. Ainsi, des erreurs ont probablement été commises et

³⁶⁸ *Ibid.*

³⁶⁹ Les journalistes de *Télévision de monde* sont toutes de genre féminin.

il aurait fallu adopter plus vite le réflexe de contacter plus d'associations pour leur proposer une coconstruction.

Ce reportage reste cependant profondément ancré dans l'éducation permanente. Par l'information qu'il dispense sur les constats d'inégalités qui existent dans la société, il réalise une analyse critique de celle-ci. Dans ses intentions, il bouscule les certitudes, pose des questions et démontre que les associations, qui militent pour l'évolution du cadre politique depuis des années, appellent aujourd'hui à rendre structurelles les solutions proposées pour une situation exceptionnelle. C'est en tout cas ce que voit Catherine Parmentier dans ce sujet :

C'est là, la force de ton sujet en éducation permanente. C'est de montrer comment tout ça vient du terrain à la base. Ce ne sont pas les politiques qui tout d'un coup ont inventé un cadre, non, ce sont les citoyen·nes poussés par l'associatif. On a vraiment pour but de montrer la puissance transformatrice du secteur associatif et comment il fait bouger les lignes, petit à petit, lentement certes, mais ici, c'est un bel exemple.³⁷⁰

3.2.2. Le journalisme constructif

De la même façon, cette production, comme toutes les réalisations de *Télévision du monde*, tente de s'inscrire dans le journalisme constructif. En beaucoup d'endroits, elle correspond effectivement aux valeurs de cette démarche journalistique. Le sujet dépasse le constat du double standard existant dans l'accueil des exilé·es en fonction de leur nationalité. Plutôt que de s'arrêter à la critique de cette observation, il s'en saisit pour questionner les possibilités qui en découlent : *ce traitement pourrait-il enclencher un changement dans la politique d'accueil ?*

On décide de dire « là, ils ont montré qu'il y a moyen de faire autrement, ils viennent de le faire. Le secteur associatif le montrait depuis des siècles et là, le gouvernement se rend compte qu'il y a moyen. Oui, mais ne serait-il pas possible de le faire pour tout le monde alors ? » C'est ça qu'on va essayer de souligner.³⁷¹

Il entend aussi présenter des solutions. Dans cet aspect, nous avons été confrontés aux limites du journalisme constructif. Si les solutions existent, elles restent pour la plupart à réaliser. Ainsi, lorsque Jeanne Henrion, chargée de production au sein de *TDM*, nous envoie ses remarques sur l'ours du reportage, elle insiste sur le côté « constructif, concret, positif »³⁷² Comment montrer des images « constructives » quand, concrètement, rien n'est

³⁷⁰ Cf. Annexe 6.2.5.

³⁷¹ *Ibid.*

³⁷² Mail échangé avec Jeanne Henrion et Tristan Soubeyrand

encore mis en place pour changer la situation ? Les moments de la production montrant la famille d'accueil et Ira et Rostyk, la maman ukrainienne et son fils, ont cette vocation de présenter cet aspect « positif ». Par ailleurs, les passages témoignant des procédures au centre du Heysel poursuivent le même objectif, même si les illustrations sont probablement moins parlantes. Si nous avions disposé d'un peu plus de temps et d'opportunités, nous aurions essayé d'accéder au centre d'urgence *Ariane* de la *Croix Rouge* ou encore à l'hôtel *Léopold* mis à disposition des Ukrainien·nes contre un loyer extrêmement modeste.

Néanmoins, même si les images ne montrent pas beaucoup les solutions concrètes, les propos, eux, pointent directement ce qu'il est possible de faire. En cela, le reportage s'inscrit donc dans ce journalisme constructif.

4. CONCLUSION : Retour critique sur le travail réalisé et réflexion sur l'engagement en tant que journaliste

4.1. Critique du travail réalisé

Afin de poser une réflexion sur le travail réalisé, il est intéressant de revenir sur la note d'intention élaborée lors de la réunion d'équipe.³⁷³ Dans cette dernière, nous avons décidé que la vidéo devrait véhiculer le message « un·e réfugié·e est un·e réfugié·e, peu importe sa nationalité, il·elle dispose des mêmes droits. » Il était important pour nous de ne pas tomber dans l'opposition et le clivage entre les Ukrainien·nes et les « autres » sans éluder l'existence de ce double-standard. La question était : comment tourner ce double standard de manière constructive pour ne plus répéter cela ? Le point de vue choisi étant, comme toujours avec le média, celui des associations et des personnes de terrain. Au début, nous avons évoqué la possibilité d'aller à la rencontre d'une personnalité politique, mais l'option ne correspondant pas à la ligne éditoriale de *TDM*, elle a rapidement été écartée.

En beaucoup de points, je pense que nous avons honoré nos intentions. Cependant, certaines critiques sont évidemment inévitables. Tout d'abord, d'un point de vue images, il manque des illustrations des options d'hébergement mises à disposition des exilé·es ukrainien·nes telles que les hôtels ouverts pour elles et eux, les centres *Croix-Rouges* dans différents endroits du pays, l'accueil dans les administrations communales, etc. Par conséquent, la vidéo contient beaucoup, peut-être trop, d'images du *Petit-Château*. Visites et tournages dans d'autres lieux dédiés à l'accueil des réfugié·es auraient permis de mieux expliciter les dispositifs mis en place par le gouvernement et les pouvoirs locaux.

Ensuite, l'interview de Nicolas Bodson aurait pu être menée d'une manière différente. La part de son intervention se trouve assez minime, car il n'y a pas assez d'expérience personnelle qui en ressort. Cela tient d'une part dans les questions posées qui ont mené Nicolas Bodson vers une analyse de la situation plus que vers un témoignage personnel.

³⁷³ Cf. Annexe 6.6.

D'autre part, ce dernier prenait spontanément cette posture « analytique » et ce, même lorsqu'il lui était demandé de décrire son vécu. Si c'était à refaire, j'orienterais la conversation vers davantage d'anecdotes et d'explications de l'expérience de vie qu'il partage avec Ira et Rostyk qu'il accueille depuis le mois de mars.

Enfin, d'un commun accord avec l'équipe, il a été décidé de ne pas rencontrer les politiques dans ce sujet. Pourtant, Mehdi Kassou nous l'a suggéré et l'idée avait émergé lors de l'élaboration de la note d'intention. Si le journalisme consiste à confronter tous les points de vue comme le préconise Yves Agnès³⁷⁴, a-t-on dans ce cas manqué de déontologie ? Je pense que nous aurions dû les contacter et leur demander leur avis sur la question, même sans les mettre à l'image, afin de recueillir malgré tout ce point de vue. En revanche, je ne pense pas que ce soit une erreur de ne pas leur avoir donné la parole dans la vidéo.

Pour conclure, je pense que l'intention de départ est respectée et que l'information que nous avons voulu véhiculer est juste. De ce fait, le résultat final correspond aux engagements de *Télévision du monde*, même avec les critiques que l'on peut - et que l'on doit - se porter afin de toujours viser à s'améliorer. C'est d'ailleurs ce qui sera fait en réunion de débriefing à la fin de la saison *TAMTAM* en 2023, l'équipe critiquant et analysant tous les épisodes diffusés pendant l'année.

4.2. L'engagement en tant que journaliste

Plus haut dans ce travail, nous avons abordé la question de l'engagement. C'est un concept sur lequel il est intéressant de revenir et avec lequel nous concluons.

L'engagement est défini comme tel : « Fait de prendre parti sur les problèmes politiques ou sociaux par son action et ses discours ». Souvent, lorsqu'un·e journaliste aborde des sujets comme le sexisme, le racisme ou encore le changement climatique, il·elle est accusé·e de prendre parti, de ne pas être objectif ou neutre. Pourtant, même dans les écoles de journalisme, le discours a changé : l'objectivité n'existe pas, « il y a une base subjective [...] qui ne s'effacera jamais »³⁷⁵, rappelle Mark Hunter Lee. Être journaliste, c'est par essence

³⁷⁴ AGNÈS Yves, *op. cit.*

³⁷⁵ LEE HUNTER Mark *et al.*, *op. cit.*, p. 18.

poser des choix. Ceux-ci sont influencés par de multiples facteurs : les sujets qui nous touchent au quotidien, les convictions, les croyances, les principes moraux, le contexte social...

Ce qui importe, ce n'est pas la quête vaine de l'objectivité, mais de conserver son professionnalisme. Être professionnel, c'est respecter la déontologie, vérifier ses sources, questionner les informations, faire preuve d'honnêteté. On peut être journaliste et engagé·e, tant qu'on est rigoureux·se. Si nous incarnons le quatrième pouvoir, il faut l'utiliser à bon escient, tout en développant la capacité de s'autocritiquer et de se remettre en question.

Il s'agit ici de ramener au centre cette notion de quatrième pouvoir, communément accepté comme le garant de la démocratie et de la vérité. Un État de droit est un État qui respecte la loi. Celle-ci condamne les inégalités liées au genre, à la couleur de peau, à l'orientation sexuelle... Le changement climatique est la seule vérité concernant la situation de la planète, les scientifiques l'ont prouvé à maintes reprises. Ainsi, lorsque Catherine Parmentier, quand elle aborde la démarche de journalisme constructif au sein de *TDM*, parle de « frôler avec le militantisme »³⁷⁶, s'agit-il finalement de militantisme puisque nous nous imposons cette rigueur journalistique au sein du média ? Plus que de l'engagement, certains « combats » sont devenus du bon sens, il convient maintenant d'en parler et d'accompagner les publics, car, qu'on le veuille ou non, c'est d'actualité. Ainsi, si être anti-raciste, féministe, anti-lgbtphobe, pour une justice environnementale, sociale et, dans le cas de ce sujet, migratoire, c'est être engagé, alors je le suis et je le revendique. Je continuerai à « [ne pas] simplement rassembler des faits, [mais raconter] des histoires avec l'espoir qu'elles pourront changer le monde. »³⁷⁷, comme le conseille Mark Hunter Lee, et cela, toujours avec professionnalisme et esprit critique.

³⁷⁶ Cf. *supra*

³⁷⁷ LEE HUNTER Mark et al., *op. cit.*, p. 17.

5. BIBLIOGRAPHIE

5.1. Ouvrages

AGNÈS Yves, *Manuel de journalisme : L'écrit et le numérique*, Paris, coll. Grands Repères, La Découverte, 2015.

GEMENNE François et VERBEEREN Pierre, *Au-delà des frontières. Pour une justice migratoire*, Bruxelles, du CAL, 2018 [en ligne], <https://hdl.handle.net/2268/226182>

GEMENNE François, *L'Immigration*, Paris, coll. « Dis, c'est quoi ? », La Renaissance du Livre, 2020.

LEE HUNTER Mark et. al., *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, 2009, [en ligne], http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/publications/story_based_inquiry_fr.pdf

MANIER Paul-Stéphane, *Le journalisme audiovisuel : les techniques rédactionnelles en télévision et sur Internet*, Bry-sur-Marne, INA, 2011.

MOUVET Bernadette, *Être avec eux, Petit Journal d'une Hébergeuse de Migrants*, Éditions du Cerisier, Mons, 2019.

ZIEGLER Jean, *Lesbos, La Honte de l'Europe*, Paris, Seuil, Points, 2021.

5.2. Articles scientifiques

AMIÉL Pauline, « Le journalisme de solutions, symptôme des mutations de l'identité professionnelle des localiers », *Questions de communication*, vol. 32, n° 2, 2017 [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-questions-de-communication-2017-2-page-307.htm> (consulté le 5 août 2022).

BALTY Cécile, MISTIAEN Valériane, « De la *crise de l'accueil* à la *crise provoquée*. Évolution des dénominations en contexte migratoire belge », *Mots. Les langages du politique*, 2022, [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-mots-2022-2-page-23.htm> (consulté le 11 août 2022)

GEMENNE François, « Frontières, souverainisme et vacuité », *Revue Nouvelle*, n°4, 2016 [en ligne], <https://hdl.handle.net/2268/200845> (consulté le 10 août 2022).

GEMENNE François, « Le droit de partir, un droit oublié. », *Atlas des Migrants en Europe*, Paris, Armand Colin, 2009 [en ligne], <https://hdl.handle.net/2268/143139> (consulté le 10 août 2022).

GEMENNE François, « Une convention vaut mieux que deux tu l'auras », *Revue Projet*, mars 2017, n° 358, p. 24-32. [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-projet-2017-3-page-24.htm> (consulté le 11 août 2022).

GEMENNE François et THIOULET Hélène, « L'accueil des réfugiés ukrainiens et l'universalité du droit d'asile », *Hommes & Migrations*, vol. 1337, n°2, 2022 [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2022-2-page-180.htm> (consulté le 10 août 2022)

MARSOLAIS Gilles, « Pour en finir avec le mythe de l'objectivité : Ou le droit à la subjectivité assumée », *24 images*, novembre-décembre 1989, n°46, pp. 16-17 [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/images/1989-n46-images1078408/24471ac/> (consulté le 15 août 2022).

MARTINIELLO Marco *et al.* « Une brève histoire migratoire de la Belgique », *Dictionnaire des migrations internationales*, 2015 [en ligne]. <https://hdl.handle.net/2268/184933> (consulté le 8 août 2022)

VANESSE Marc, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives », in *Cahiers de la documentation*, Bruxelles, Association Belge de la Documentation, 2011 [en ligne], <http://hdl.handle.net/2268/90430>

5.3. Articles de presse

« Inquiétudes autour de l'accueil des Ukrainiens. », *Luxemburger Wort*, 27 juin 2022, [en ligne], <https://www.wort.lu/fr/international/inquietudes-autour-de-l-accueil-des-ukrainiens-62b8b557de135b92366b18d3> (consulté le 30 juin 2022).

« Petit-Château : les demandeurs d'asile amenés à dormir dans la rue sous la canicule », *Moustique*, 19 juillet 2022 [en ligne], <https://www.moustique.be/actu/belgique/2022/07/19/petit-chateau-les-demandeurs-dasile-amenes-a-dormir-dans-la-rue-sous-la-canicule-243471> (consulté le 30 juillet 2022).

« Réfugiés ukrainiens : 3.500 places d'hébergement bientôt créées en Région bruxelloises, 3.500 autres en Wallonie. », *7sur7*, 9 juin 2022, [en ligne], <https://www.7sur7.be/belgique/refugies-ukrainiens-3-500-places-dhebergement-bientot-creees-en-region-bruxelloises-3-500-autres-en-wallonie~ad1bd208/> (consulté le 9 juin 2022).

AFP, « Europe : la vague de migrants grossit encore, les Européens étalent leurs divisions », *RTBF*, 11 septembre 2015 [en ligne], <https://www.rtbf.be/article/europe-la-vague-de-migrants-grossit-encore-les-europeens-etalent-leurs-divisions-9075963> (consulté le 13 août 2022).

AFP, « "Mode de vie européen" : von der Leyen a renommé le portefeuille controversé sur les migrations. », *Le Soir*, 13 novembre 2019 [en ligne], <https://www.lesoir.be/260034/article/2019-11-13/mode-de-vie-europeen-von-der-leyen-renomme-le-portefeuille-controverse-sur-les> (consulté le 27 juillet 2022).

BAELE Myriam, « Les réfugiés dans le Parc Maximilien : une arche sans Noé », *RTBF*, 2015 [en ligne], <https://www.rtbf.be/article/les-refugies-dans-le-parc-maximilien-une-arche-sans-noe-907557> (consulté le 13 août 2022)

BELGA, « Fedasil condamnée six fois par jour pour défaut de places d'accueil », *RTBF*, 1er août 2022 [en ligne], <https://www.rtf.be/article/fedasil-condamnee-six-fois-par-jour-pour-defaut-de-places-d-accueil-11040915> (consulté le 13 août 2022).

BELGA, « Guerre en Ukraine : la Belgique en appelle à la solidarité citoyenne pour accueillir les exilés ukrainiens. », *RTBF*, 1^{er} mars 2022 [en ligne], <https://www.rtf.be/article/guerre-en-ukraine-la-belgique-en-appelle-a-la-solidarite-citoyenne-pour-accueillir-les-exiles-ukrainiens-10946158> (consulté le 5 août 2022).

BELGA, « La caserne militaire de Berlaar accueille désormais des demandeurs d'asile », *La Libre*, 8 août 2022, [en ligne], <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2022/08/08/la-caserne-militaire-de-berlaar-accueille-desormais-des-demandeurs-dasile-ULOUQPCDW5BSFF6JNOLH2VOL7M/> (consulté le 13 août 2022)

BELGA, « Pacte migratoire UE : les pays "en première ligne" formulent des propositions communes pour l'UE », *RTBF*, [en ligne], <https://www.rtf.be/article/pacte-migratoire-ue-les-pays-en-premiere-ligne-formulent-des-propositions-communes-pour-l-ue-10723578> (consulté le 11 août 2022).

BELGA, « Près de 22.000 places d'accueil recensées en Belgique pour les réfugiés ukrainiens », *La Libre*, 6 mars 2022 [en ligne], <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2022/03/06/pres-de-22000-places-daccueil-recensees-en-belgique-pour-les-refugies-ukrainiens-WFLBDG6TOVG2JCFNRS4YF2WWQM/> (consulté le 13 août 2022).

BELGA, « Theo Francken (N-VA) se réjouit que les ONG quittent le parc Maximilien », *RTBF*, 29 septembre 2015 [en ligne], <https://www.rtf.be/article/theo-francken-n-va-se-rejouit-que-les-ong-quittent-le-parc-maximilien-9094331> (consulté le 5 août 2022).

BELGA, « Un millier d'exilés ukrainiens font encore la file devant l'ex-hôpital Bordet à Bruxelles », *RTBF*, 8 mars 2022 [en ligne], <https://www.rtf.be/article/un-millier-d-exiles-ukrainiens-font-encore-la-file-devant-l-ex-hopital-bordet-a-bruxelles-10950446> (consulté le 13 août 2022).

BELGA, « Theo Francken voudrait “zéro demandeur d’asile à Bruxelles” », *BXI*, 15 avril 2022 [en ligne], <https://bx1.be/dossiers/accueil-refugies/theo-francken-voudrait-zero-demandeur-dasile-a-bruxelles/> (consulté le 11 août 2022)

BIERMÉ Maxime, « Accueil des réfugiés ukrainiens : pourquoi ça part en vrille. », *Le Soir*, 22 juin 2022, [en ligne], <https://www.lesoir.be/450113/article/2022-06-22/accueil-des-refugies-ukrainiens-pourquoi-ca-part-en-vrille> (consulté le 29 juin 2022).

BIERMÉ Maxime, « Migration : l'armée appelée à la rescousse pour créer 750 places d'accueil. », *Le Soir*, 6 juillet 2022, [en ligne], <https://www.lesoir.be/452869/article/2022-07-06/migration-larmee-appellee-la-rescousse-pour-creer-750-places-daccueil> (consulté le 6 juillet 2022).

BIERMÉ Maxime *et al.*, « Sammy Mahdi : "Ça m'agace qu'on dise que le citoyen est raciste parce qu'il est solidaire" », *Le Soir*, 19 mars 2022 [en ligne], <https://www.lesoir.be/431009/article/2022-03-19/sammy-mahdi-ca-magace-quon-dise-que-le-citoyen-est-raciste-parce-quil-est> (consulté le 14 août 2022).

BOMBAERTS Jean-Paul, « La Flandre ne craint plus tant d'être minorisée », *L'Echo*, 1er octobre 2020 [en ligne], <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/la-flandre-ne-craint-plus-tant-d-etre-minorisee/10255303.html> (consulté le 11 août 2022).

CALLEEUW Julie et HANNON Chloé, « Crise de l'asile en Belgique : "Des centaines de personnes se retrouvent dans la rue, dans le froid, dans des conditions dramatiques." » *RTBF*, 30 novembre 2021 [en ligne], <https://www.rtbf.be/article/crise-de-lasile-en-belgique-des-centaines-de-personnes-se-retrouvent-dans-la-rue-dans-le-froid-dans-des-conditions-dramatiques-10888651> (consulté le 30 juillet 2022).

CANTAT Céline, « La politique migratoire du groupe de Visegrád : une anomalie morale au sein de l'Union européenne ? », *Migrations Société*, 2021/4, n° 186, pp. 57-74. [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2021-4-page-57.htm>

D'AGATA Charlie, *CBS News*, 26 février 2022 [en ligne], <https://bit.ly/3SS6ArW> (consulté le 14 août 2022).

D.F, et al., « Expulsions de réfugiés vers l'Afghanistan : "C'est aujourd'hui inacceptable", selon Amnesty International. », *RTBF*, 11 août 2021 [en ligne], <https://www.rtbf.be/article/expulsions-de-refugies-vers-lafghanistan-cest-aujourd'hui-inacceptable-selon-amnesty-international-10822137> (consulté le 23 juillet 2022).

DE BOCK Gauthier, « Accueil des réfugiés ukrainiens au Palais 8: une désorganisation embarrassante », *Moustique*, 15 mars 2022 [en ligne], <https://www.moustique.be/actu/belgique/2022/03/15/accueil-des-refugies-ukrainiens-au-palais-8-heureusement-il-fait-beau-231154> (consulté le 13 août 2022).

DECALUWÉ Hugues, « Marcinelle : le centre d'accueil pour réfugiés temporaire va fermer », *RTBF*, 10 septembre 2021 [en ligne], <https://www.rtbf.be/article/marcinelle-le-centre-d-accueil-pour-refugies-temporaire-va-fermer-10839724?id=10839724> (consulté le 11 août 2022).

DUFRANE Thomas *et al.*, « Ukraine : la file d'attente devant l'ancien hôpital Bordet ne cesse d'augmenter », *BXI*, 8 mars 2022 [en ligne], <https://bx1.be/categories/news/ukraine-la-file-dattente-devant-lancien-hopital-bordet-ne-cesse-daugmenter/> (consulté le 13 août 2022).

FABRE Geoffroy, « Malgré l'ouverture du nouveau centre d'accueil, de nombreux réfugiés toujours contraints de dormir dans la rue », *RTBF*, 11 août 2022 [en ligne], https://www.rtbf.be/article/malgre-louverture-dun-nouveau-centre-daccueil-de-nombreux-refugies-toujours-contraints-de-dormir-dans-la-rue-11046278?fbclid=IwAR1F841HFcfGiLaBYi4a_UMOLINu9lqGDjeEjJxNxkm-UffksdltGMdxBAI (consulté le 11 août 2022).

FALCINELLI Sylvia, « Trop anxiogènes, nos journaux à la RTBF ? », *RTBF*, 17 janvier 2021 [en ligne], <https://www.rtbf.be/article/trop-anxiogenes-nos-journaux-a-la-rtbf-10674194> (consulté le 31 juillet 2022).

FRANÇOIS Anne, « La nouvelle Secrétaire d'État à l'Asile a prêté serment : "C'est ma passion depuis des années" », *VRT*, 28 juin 2022 [en ligne], <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2022/06/28/la-nouvelle-secretaire-detat-nicole-de-moor-a-prete-serment-deva/> (consulté le 11 août 2022).

FRANÇOIS Anne, « L'ouverture du centre pour demandeurs d'asile à Berlaar retardé par manque de personnel », *VRT*, 30 juillet 2022 [en ligne], <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2022/07/30/louverture-du-centre-pour-demandeurs-dasile-a-berlaar-retarde-p/> (consulté le 11 août 2022)

GORDILLO Africa *et al.*, « Protection temporaire : les exilés Ukrainiens peuvent désormais s'enregistrer au Palais 8 du Heysel », *RTBF*, 14 mars 2022 [en ligne], <https://www.rtbf.be/article/protection-temporaire-les-exiles-ukrainiens-peuvent-desormais-senregistrer-au-palais-8-du-heysel-10954219> (consulté le 13 août 2022).

HICK Caroline, « Baromètre : 72% des Belges veulent réduire, voire stopper l'accueil de réfugiés. », *RTBF*, 15 décembre 2015 [en ligne], <https://www.rtbf.be/article/barometre-72-des-belges-veulent-reduire-voire-stopper-l-accueil-de-refugies-9164983> (consulté le 24 juillet 2022).

LAMBERT Xavier *et al.*, « Invasion russe en Ukraine : les moments-clés de ce jeudi 24 février. », *RTBF*, 24 février 2022 (mis à jour le 25 février 2022) [en ligne], <https://www.rtbf.be/article/attaque-russe-en-ukraine-live-attaques-terrestres-et-bombardements-plusieurs-morts-les-condamnations-et-les-menaces-de-sanction-affluent-10941780> (consulté le 24 juillet 2022).

LECRENIER Philippe, « Métamorphoses », *Le Quinzième Jour*, 13 janvier 2021 [en ligne], https://www.lqj.uliege.be/cms/c_13164821/fr/metamorphoses (consulté le 31 juillet 2022).

LOTA Laxmi, « Guerre en Ukraine : seuls 5 % des Belges prêts à accueillir des réfugiés. », *RTL info*, 28 mars 2022 [en ligne], <https://www.rtl.be/info/video/808162.aspx> (consulté le 24 juillet 2022).

MANGIN Thomas, « Parc Maximilien, le village pour réfugiés s'organise tant bien que mal », *RTBF*, 16 septembre 2015 [en ligne], <https://www.rtbf.be/article/parc-maximilien-le-village-pour-refugies-s-organise-tant-bien-que-mal-9081582>. (consulté le 5 août 2022).

MATHOT Marie-Laure avec BELGA, « Asile et migration : appel à candidatures d'urgence aux services d'asile pour traiter les dossiers en attente », *RTBF*, 1er juillet 2022 [en ligne], <https://www.rtb.be/article/asile-et-migration-appel-a-candidatures-durgence-aux-services-dasile-pour-traiter-les-dossiers-en-attente-11023426> (consulté le 11 août 2022).

MESSOUDI Himad, « Les Quatre Saisons de Sammy Mahdi : un timide maladif devenu président de parti », *RTBF*, 23 juillet 2022 [en ligne], <https://www.rtb.be/article/les-quatre-saisons-de-sammy-mahdi-un-timide-maladif-devenu-president-de-parti-11035936> (consulté le 11 août 2022).

MOLOUGH Ibrahim, « Guerre en Ukraine : ces déclarations qui créent la polémique sur Twitter. », *RTBF*, 27 février 2022 [en ligne], <https://www.rtb.be/article/guerre-en-ukraine-ces-declarations-qui-creent-la-polemique-sur-twitter-10944423> (consulté le 29 juillet 2022).

NOULET Jean-François *et al.*, « Les Ukrainiens fuyant la guerre continuent d'arriver en Belgique. L'accueil s'organise », *RTBF*, 3 mars 2022 [en ligne], <https://www.rtb.be/article/les-ukrainiens-fuyant-la-guerre-continuent-darriver-en-belgique-laccueil-sorganise-10947131> (consulté le 13 août 2022).

OBERTI Charlotte, « Les Européens accordent une "protection temporaire" inédite aux réfugiés d'Ukraine », *Infomigrants*, 4 mars 2022 [en ligne], <https://www.infomigrants.net/fr/post/38973/les-europeens-accordent-une-protection-temporaire-inedite-aux-refugies-dukraïne> (consulté le 11 août 2022)

OQUAZ Vincent, « Comment le pacte de Marrakech a fait imploser le gouvernement belge », *Libération*, 18 décembre 2022 [en ligne], https://www.liberation.fr/checknews/2018/12/19/comment-le-pacte-de-marrakech-a-fait-imploser-le-gouvernement-belge_1698713/ (consulté le 11 août 2022).

P.V, « Asile et migration : une politique "ferme mais humaine" ? "Il faut surtout garantir que la procédure soit plus rapide", estime Sammy Mahdi », *RTBF*, 3 novembre 2020 [en ligne], <https://www.rtb.be/article/theo-francken-n-va-se-rejouit-que-les-ong-quittent-le-parc-maximilien-9094331> (consulté le 5 août 2022).

PANARA Marlène, « "Ils se sentent abandonnés" : pour les demandeurs d'asile non-ukrainiens en Belgique, un accueil hors de portée », *Infomigrants*, 18 mars 2022 [en ligne], <https://www.infomigrants.net/fr/post/39298/ils-se-sentent-abandonnes--pour-les-demandeurs-dasile-nonukrainiens-en-belgique-un-accueil-hors-de-portee> (consulté le 19 avril 2022).

RICARD Philippe, « Ursula von der Leyen : “Nous devons tout faire pour aller vers un Brexit ordonné”. », *Le Monde*, 18 juillet 2019 [en ligne], https://www.lemonde.fr/international/article/2019/07/18/ursula-von-der-leyen-nous-devons-tout-faire-pour-aller-vers-un-brexit-ordonne_5490898_3210.html (consulté le 27 juillet 2022).

RUPNIK Jacques, « Une des premières victimes collatérales de la guerre en Ukraine est le groupe de Visegrad », *Le Monde*, 10 avril 2022 [en ligne],

https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/04/10/jacques-rupnik-une-des-premieres-victimes-collaterales-de-la-guerre-en-ukraine-est-le-groupe-de-visegrad_6121490_3232.html (consulté le 14 août 2022).

RYCKMANS Grégoire et DUPAS Achille, « Accusations de racisme envers des Africains et des Indiens qui tentent de quitter l'Ukraine : que sait-on ? », *RTBF*, 28 février 2022 [en ligne], <https://www.rtb.be/article/accusations-de-racisme-envers-des-africains-et-des-indiens-qui-tentent-de-quitter-lukraine-que-sait-on-10945008> (consulté le 14 août 2022).

SCHARFF Christine, « Nicole de Moor, secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration : "Nous avons le cran d'investir dans la politique migratoire" », *L'Écho*, 30 juillet 2022 [en ligne], <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/nicole-de-moor-secretaire-d-etat-a-l-asile-et-a-la-migration-nous-avons-le-cran-d-investir-dans-la-politique-migratoire/10404513.html> (consulté le 5 août 2022).

SENTE Arthur, « "Mode de vie européen" : Ursula Von der Leyen crée la polémique sur la migration. », *Le Soir*, 11 septembre 2019 [en ligne], <https://www.lesoir.be/246925/article/2019-09-11/mode-de-vie-europeen-ursula-von-der-leyen-cree-la-polemique-sur-la-migration> (consulté le 27 juillet 2022).

5.4. Cours universitaires

SEVERIN Patrick, *Pratique du reportage audiovisuel*, cours ex cathedra, Université de Liège, 2019-2020.

VANESSE Marc, *Atelier d'investigation journalistique*, cours ex cathedra, Université de Liège, 2018-2019.

VANESSE Marc, *Technique de l'écriture et de l'argumentation*, cours ex cathedra, Université de Liège, 2016-2017.

VANESSE Marc, *Techniques du journalisme*, cours ex cathedra, Université de Liège, 2017-2018.

5.5. Documents officiels

« Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », *Nations Unies*, 10-11 décembre 2018 [en ligne], <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N18/244/48/PDF/N1824448.pdf> (consulté le 11 août 2022)

« Convention relative au statut des réfugiés », *Nations Unies*, Genève, 1951, [en ligne], <https://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>

« Déclaration universelle des droits de l'Homme. », *Nations Unies*, 217 (III) A, 1948, Paris, art. 14. [en ligne], <http://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/> (consulté le 11 août 2022).

« Greece: Refugee « Hotspots » Unsafe, Unsanitary. », *Human Rights Watch*, 19 mai 2016 [en ligne], <https://www.hrw.org/news/2016/05/19/greece-refugee-hotspots-unsafe-unsanitary> (consulté le 27 juillet 2022).

« Le point sur les sanctions de l'UE contre la Russie », *Conseil de l'Union européenne*, dernière mise à jour le 12 août 2022 [en ligne], <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/sanctions/restrictive-measures-against-russia-over-ukraine/sanctions-against-russia-explained/> (consulté le 13 août 2022).

« Loi du 7 avril 2005 relative à la protection des sources journalistiques », *ajp.be* [en ligne], <http://www.ajp.be/la-loi-protege-les-sources-du-journaliste/> (consulté le 6 août 2022).

« Loi sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers », *Moniteur belge*, 12 janvier 2007 [en ligne], https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2007011252&table_name=loi (consulté le 11 août 2022)

« Loi tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie », *Moniteur belge*, 30 juillet 1981 [en ligne], https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&nm=1981001359&la=F (consulté le 15 août 2022)

« Ukraine : le Conseil instaure à l'unanimité une protection temporaire pour les personnes fuyant la guerre », *Conseil de l'union européenne*, 4 mars 2022 [en ligne], <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/03/04/ukraine-council-introduces-temporary-protection-for-persons-fleeing-the-war/> (consulté le 11 août 2022)

COMMISSION DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE, *Avis relatif à la diffusion d'images (A/2007/033)*, 28 novembre 2007. [en ligne], <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/publications/avis-n-33-2007.pdf> (consulté le 8 août 2022).

COMMISSION EUROPÉENNE, « Communication n°2022/C16I/01 », *Journal Officiel de l'Union Européenne*, 21 mars 2022 [en ligne], [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022XC0321\(03\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022XC0321(03)&from=EN) (consulté le 13 août 2022).

CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUE, *Code de déontologie journalistique*, 2^e édition, septembre 2017 [en ligne], <http://www.lecdj.be/telechargements/Code-deonto-MAJ-2017-avec-cover.pdf> (consulté le 6 août 2022).

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *Décret 17-07-2003 relatif au développement de l'action d'Éducation permanente dans le champ de la vie associative*, 17 juillet 2003, modifié le 27 août 2021 (version coordonnée).

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, « DIRECTIVE 2001/55/CE », *Journal officiel des Communautés européennes*, 20 juillet 2001 [en ligne], <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32001L0055> (consulté le 27 juillet 2022).

MENTZELOPOULOU Maria Margarita et Katrien LUYTEN, « Hotspots at EU external borders. », *European Parliament*, 14 juin 2018 [en ligne], [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/623563/EPRS_BRI\(2018\)623563_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/623563/EPRS_BRI(2018)623563_EN.pdf) (consulté le 24 juillet 2022).

PARLEMENT EUROPÉEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, « Directive 2011/95/UE », *Journal officiel de l'Union européenne*, Strasbourg, 13 décembre 2011 [en ligne], <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32011L0095&from=SK#d1e1238-9-1> (consulté le 11 août 2022).

PARLEMENT EUROPÉEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, « Règlement (UE) n°604/2013 », *Journal officiel de l'Union européenne*, 26 juin 2013 [en ligne], <https://euaa.europa.eu/sites/default/files/public/Dublin-FR.pdf> (consulté le 11 août 2022)

Service de l'Éducation permanente [en ligne], <http://www.educationpermanente.cfwb.be/> (consulté le 31 juillet 2022).

TÉLÉVISION DU MONDE, *Rapport général d'exécution 2017-2021. Plan d'actions 2023-2028*. (non publié).

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BRUXELLES, SECTION CIVILE, « Ordonnance 21/164/C », 19 janvier 2022 [en ligne], https://www.tribunaux-rechtbanken.be/sites/default/files/tt_bruelles/news_files/annexe-1-2022-01-19-tpifbxl-fedasil-etat-belge-droit-a-laccueil.pdf (consulté le 13 août 2022).

5.6. Études

« Déplacés en provenance d'Ukraine. », *Statbel* [en ligne], <https://statbel.fgov.be/fr/visuals/deplaces-ukrainiens> (consulté le 13 août 2022).

« Syrie : 10 ans de guerre en 10 chiffres | ONU Info. », *UN News*, 15 mars 2021 [en ligne], <https://news.un.org/fr/story/2021/03/1091792> (consulté le 23 juillet 2022).

« Individual refugees from Ukraine recorded across Europe », *Portail opérationnel UNHCR* [en ligne], <https://bit.ly/3QLHB83> (consulté le 14 août 2022).

« Video Observer : le troisième volet des Observers d'IP. » *IP Belgium*, 2019 [en ligne], <https://ipb.be/fr/study/video-observer-le-troisieme-volet-des-observers-dip/> (consulté le 4 août 2022).

CGRA. « Statistiques d'asile – bilan 2015. », *CGVS*, 7 janvier 2016 [en ligne], <https://www.cgra.be/fr/actualite/statistiques-dasile-bilan-2015> (consulté le 24 juillet 2022).

IPA, *Making sense. The commercial media landscape. Third edition featuring analysis of the 2020 Lockdown*, Londres, janvier 2021.

5.7. Sites internet

« Ces personnes qui fuient les conflits et persécutions », *Amnesty International*, 9 juin 2017 [en ligne], <https://www.amnesty.be/campagne/asile/prejuges/toutescsquestions> (consulté le 5 août 2022).

« Court séjour [maximum 90 jours] », *Office des étrangers* [en ligne] <https://dofi.ibz.be/fr/themes/ukraine/court-sejour-90-jours-maximum> (consulté le 13 août 2022).

« Le Parlement demande le gel d'une partie du budget de Frontex jusqu'à ce que des améliorations clés soient apportées », *Actualité Parlement européen*, 21 octobre 2021 [en ligne], <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20211014IPR14931/le-parlement-demande-le-gel-d-une-partie-du-budget-de-frontex>

« Les délais de décision », *CGRA* [en ligne], <https://www.cgra.be/fr/asile/les-delais-de-decision> (consulté le 11 août 2022)

« Les demandeurs d'asile sont des personnes, pas des dossiers », *CIRÉ*, 22 juin 2020 [en ligne], <https://www.cire.be/publication/les-demandeurs-d-asile-sont-des-personnes-pas-des-dossiers/> (consulté le 11 août 2022)

« Les médias en mutation numérique. Quelle influence ont les nouvelles technologies sur notre information ? », conférence menée par les étudiants de Master 2 en journalisme de l'Université de Liège, Liège, 26 mars 2019.

« Livre blanc : le journalisme d'impact, quel impact sur le journalisme . » *Kaizen Magazine*, 10 octobre 2018 [en ligne], <https://kaizen-magazine.com/article/livre-blanc-journalisme-dimpact-impact-journalisme/> (consulté le 31 juillet 2022).

« L'inconscient collectif : définition simple et exemple (Jung) », *JePense.org*, 12 février 2022 [en ligne], <https://www.jepense.org/inconscient-collectif-definition/> (consulté le 15 août 2022).

« Note politique du CNCD-11.11.11. », *CNCD*, 23 novembre 2017 [en ligne], <https://www.cncd.be/Plus-de-voies-sures-et-legales-de> (consulté le 5 août 2022).

« Pas de fin en vue », *HCR*, 2021 [en ligne], <https://storymaps.arcgis.com/stories/71d23940eade4ce887a44749a8cdaad0> (consulté le 11 août 2022).

« Procédures de recevabilité », *CGRA* [en ligne], <https://www.cgra.be/fr/asile/procedure-en-recevabilite> (consulté le 11 août 2022).

« Qui sommes-nous ? », *Médecins du monde*, [en ligne], <https://medecinsdumonde.be/qui-sommes-nous> (consulté le 8 août 2022).

« Qui sommes-nous ? », *Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés asbl* [en ligne] <http://www.bxlrefugees.be/qui-sommes-nous/> (consulté le 8 août 2022).

« Une "crise" de l'accueil entretenue par les autorités belges », *Le Fil d'Amnesty*, 16 juin 2022 [en ligne], <https://www.amnesty.be/infos/blogs/blog-paroles-chercheurs-defenseurs-victimes/journee-refugies> (consulté le 13 août 2022).

« #PlaceDispo », *Info-Ukraine*, 28 mars 2022 [en ligne], <https://info-ukraine.be/fr/que-puis-je-faire/je-veux-aider/placedispo> (consulté le 13 août 2022)

« Informations pratiques pour les personnes en provenance d'Ukraine et arrivées en France », *La Cimade*, 3 avril 2022 [en ligne], <https://www.lacimade.org/informations-pratiques-pour-les-personnes-en-provenance-dukraie-et-arrivees-en-france/> (consulté le 13 août 2022).

« Nouvelle action syndicale au centre d'arrivée », *Fedasil*, 27 octobre 2021 [en ligne], <https://www.fedasil.be/fr/actualites/accueil-des-demandeurs-dasile/nouvelle-action-syndicale-au-centre-darrivee>

« Wie zijn we ? », *Vluchtelingenwerk Vlaanderen*, [en ligne], <https://vluchtelingenwerk.be/wie-zijn-we> (consulté le 8 août 2022).

Larousse.fr [en ligne], <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

CIRÉ, « Réfugié, migrant, sans-papiers... Lexique & définitions », *CIRÉ* [en ligne], <https://www.cire.be/publication/refugie-demandeur-dasile-migrant-lexique-et-definitions/> (consulté le 15 août 2022).

MRAX, « Campagne "Il n'y a pas qu'une seule discrimination" - Fiches explicatives », *MRAX*, 20 septembre 2021 [en ligne], <http://mrax.be/wp/fiches-explicatives/> (consulté le 14 août 2022).

NATIONS-UNIES, « Déclaration sur la race et les préjugés raciaux », *Nations-Unies*, [e, ligne], <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/declaration-race-and-racial-prejudice> (consulté le 15 août 2022).

New6s - Les acteurs de l'info constructive [en ligne], <http://www.new6s.be/> (consulté le 29 juillet 2022).

NGO Sotieta, « La nécessaire création de voies d'accès légales et sûres au territoire européen », *CIRÉ*, 20 décembre 2018 (mis à jour le 17 juin 2020) [en ligne], <https://www.cire.be/publication/la-necessaire-creation-de-voies-dacces-legales-et-sures-au-territoire-europeen> (consulté le 5 août 2022).

PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS ASBL, *Cadre de l'hébergement de la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés*, novembre 2020 [en ligne], http://www.bxlrefugees.be/wp-content/uploads/2015/09/Cadre-de-lhébergement-Nov_2020-V1.pdf (consulté le 5 août 2022).

Reporters d'espoir [en ligne], <https://www.reportersdespoirs.org/> (consulté le 31 juillet 2022).

Sparknews [en ligne], <https://www.sparknews.com/notre-histoire/> (consulté le 31 juillet 2022).

Télévision du Monde asbl [en ligne], <https://tdm-asbl.be/lasbl/> (consulté le 30 juillet 2022).

UNIA, « Comprendre le racisme », *Unia*, [en ligne], <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/racisme/comprendre-le-racisme> (consulté le 15 août 2022).

VANDERSTAPPEN Cécile, « Bilan de la législature : une politique d'asile ferme, mais inefficace », *CNCD 11.11.11*, 6 mai 2019 [en ligne], <https://www.cncd.be/Bilan-du-gouvernement-Michel-une> (consulté le 11 août 2022).

5.8. Podcasts, émissions, vidéos

« Accueillir toute la misère du monde... ? », *Ce soir (ou jamais !)*, France 3, Paris, diffusée le 24 avril 2015. [en ligne]. <https://www.youtube.com/watch?v=DrIC7A0u-f8> (consulté le 8 août 2022).

« Guerre en Ukraine : "On aura une immigration de grande qualité dont on pourra tirer profit" », *Europe 1*, 25 février 2022 [en ligne], <https://www.youtube.com/watch?v=Xa36cjN6UeA> (consulté le 14 août 2022)

« Il y a une attitude d'accueil différente pour les réfugiés ukrainiens », *Le 12h30, BX1*, 10 mars 2022 [en ligne], <https://bx1.be/categories/news/il-y-a-une-attitude-daccueil-differente-pour-les-refugies-ukrainiens/> (consulté le 19 avril 2022).

« Les étincelles », *Télévision du Monde*, juin 2021 [en ligne], <https://tdm-asbl.be/productions/les-etincelles/> (consulté le 30 juillet 2022).

« Michel Hofman, chef de la Défense et Sammy Mahdi, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration. », *Jeudi en Prime, RTBF*, 3 mars 2022 [en ligne], https://www.rtf.be/auvio/detail_jeudi-en-prime?id=2871158 (consulté le 14 août 2022).

« Preuves d'amour », *Télévision du Monde*, décembre 2021 [en ligne], <https://tdm-asbl.be/productions/preuves-damour/> (consulté le 30 juillet 2022).

« Réparer », *Télévision du Monde*, mars 2022 [en ligne], <https://tdm-asbl.be/productions/reparer/> (consulté le 30 juillet 2022).

« REPLAY. Afghanistan : retrouvez l'allocation d'Emmanuel Macron après la prise de pouvoir des talibans », *France Info*, 16 août 2021 [en ligne], https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/replay-afghanistan-retrouvez-l-allocation-d-emmanuel-macron-apres-la-prise-de-pouvoir-des-talibans_4739543.html (consulté le 27 juillet 2022).

« Transidentités », *Télévision du Monde*, janvier 2021 [en ligne], <https://tdm-asbl.be/productions/transidentites/> (consulté le 30 juillet 2022).

ALLANT Suzanne *et al.*, « Syrie-Ukraine : même combat », *Arte Reportage*, 25 mars 2022 [en ligne], <https://www.arte.tv/fr/videos/108384-000-A/syrie-ukraine-meme-combat/> (consulté le 14 août 2022).

ALLARD Mariam, « Réfugiés ukrainiens : un accueil différent ? », *RTBF*, 6 mars 2022 [en ligne], <https://www.facebook.com/watch/?v=511280887069549> (consulté le 19 avril 2022).

ARTE, « Fatou Diome - Réfugiés ukrainiens / Livraisons d'armes - 28 minutes - ARTE », *YouTube*, 12 mars 2022 [en ligne], <https://www.youtube.com/watch?v=mvz8tFBQkZs> (consulté le 27 avril 2022).

FAGNART Pierre et Maxime BIERMÉ, « Témoignages d'hébergeurs : comment se passe l'accueil des réfugiés ukrainiens ? », in *À Propos, le podcast du Soir*, 29 avril 2022 [en ligne], <https://www.lesoir.be/439230/article/2022-04-29/podcast-temoignages-comment-se-passe-laccueil-des-refugies-ukrainiens> (consulté le 29 avril 2022).

Mozaïk, *RadioPanik*, Bruxelles, Diffusée le 27 juin 2020 [en ligne], <https://www.radiopanik.org/emissions/mozaik/tm-televison-du-monde-mozaik-27-06/> (consulté le 27 juillet 2022).

TARMAC, « Les réfugiés ukrainiens privilégiés ? • IZI NEWS », *YouTube*, 14 mars 2022 [en ligne], <https://www.youtube.com/watch?v=6RCpNqDf314> (consulté le 27 avril 2022).

6. ANNEXES

6.1. Vidéo constituant la partie pratique de ce mémoire et son teaser

Voici le lien de téléchargement de la vidéo : <https://we.tl/t-4O1JmWIoBK>. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que celle-ci faisant l'objet d'un embargo avec la *RTBF* jusqu'au 30 octobre 2022, elle doit rester confidentielle, elle sera ensuite disponible sur la chaîne YouTube de *Télévision du monde* (https://www.youtube.com/c/TDM_asbl)

6.2. Retranscriptions des entretiens

6.2.1. Mehdi Kassou, porte-parole de *la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés*.

0'00 - 2'36

Je m'appelle Mehdi Kassou, de la plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés. La plateforme est née en 2015, au parc Maximilien, au moment de la crise de l'accueil qui concernait principalement l'arrivée de personnes syriennes, irakiennes et afghanes au moment du conflit en Syrie. Au départ, la plateforme se pensait comme un espace de coordination et de rencontre de différentes initiatives citoyennes, individuelles, collectives ou associatives concernées par les questions migratoires. Entre 2015 et 2017, la plateforme a commencé à se structurer. Elle s'est formée en ASBL. On rencontre aujourd'hui une série de besoins. On organise d'une part l'hébergement en famille, dans des hébergements collectifs de petite ou de grande capacité et dans des centres d'hébergement comme celui dans lequel on se trouve, la *Porte d'Ulysse*, qui a une capacité de 350 personnes pour hommes et puis la Sister's house qui a une capacité de 80 places réservées aux femmes. On a un service socio-juridique qui accompagne avant, pendant et après leur demande de protection internationale. On organise des distributions de vêtements et de matériel de puériculture par exemple, etc. Et ensuite, on a des dispositifs d'accueil de jour à différents endroits de Belgique, à Tournai, à Namur, à Waremmé, dans lesquels on dispense ces différents services.

Par ailleurs, on est très actif sur ces questions-là. On est donc en perpétuel dialogue avec les pouvoirs publics parce que la mission principale de l'ASBL - même si ses missions ont pour objectif de rencontrer les besoins des personnes - est surtout de pouvoir interpellier et faire en sorte de modifier la perception de la société dans son ensemble à l'égard des personnes migrantes. On a un objectif central qui est de générer des attitudes différentes par rapport aux personnes migrantes qui arrivent sur le territoire belge.

2'41 - 4'08

Je ne pense pas qu'il y ait une perception générale. Je pense qu'il y a un nombre d'attitudes individuelles qui donne des comportements collectifs en Belgique. De là où on est, j'ai tendance à dire que les Belges se sont montrés dans les différentes crises de ces dernières

années, en 2015, en 2017 et plus récemment avec la crise en Ukraine, systématiquement solidaires, enclins à accueillir, à partager. Là où il y a des attitudes parfois différentes, c'est plutôt dans le chef des structures, des institutions, du politique.

Des crises de l'accueil précédentes - on insiste pour les appeler des crises de l'accueil et pas des vagues de réfugiés comme d'aucun·es pourraient le faire - parce qu'il s'agit et s'agissait de manque de volonté ou de positionnement politique, parfois teinté d'idéologie quand on pense par exemple à la N-VA dans la politique qu'elle a menée dans le gouvernement précédent. C'était très teinté d'idéologie à ce moment-là. Globalement, c'étaient des crises de l'accueil, les pouvoirs publics ne s'outillent pas correctement pour pouvoir faire face aux enjeux migratoires et aux enjeux d'accueil en Belgique.

4'12 - 6'30

Il y a plusieurs choses. Il y a d'abord l'accueil officiel, le réseau *Fedasil* qui est l'instance vers laquelle les personnes demandeuses d'asile ou de protection internationale sont orientées. C'est une agence qui est un service public, mais qui, ces dernières années, a été, volontairement ou pas, on ne saura peut-être jamais, mais sous-financée ou mal financée avec des mandats pas très adaptés aux réalités. Pour préciser le propos pour les personnes exilées, de passages en Belgique ou qui n'ont pas encore déterminé de projet migratoire, que ce soit celui de s'installer en Belgique ou de continuer leur chemin vers ailleurs, le mandat de *Fedasil* ne permet pas de rencontrer ces personnes. Il ne permet de rencontrer que ceux qui ont décidé de rester en Belgique, dans un certain laps de temps et sous certaines conditions. Les personnes qui éventuellement doivent introduire un recours qui revient négatif, etc. ne sont pas prises en charge. Il y a une vraie carence en Belgique depuis de nombreuses années en termes d'accueil. Pour l'expérience de la plateforme, c'est cette carence qui lui a donné naissance en 2015. Mais ces carences existaient déjà avant. Début des années 2000, un plan de répartition nationale qui a dû être organisé pour faire face à la guerre en ex-Yougoslavie. Il y a une carence qui est systématique, systémique. Avec une façon d'envisager l'accueil, je trouve que Théo Francken l'avait bien extrêmement résumé à l'époque, le dispositif en Belgique est vu comme la salle d'attente du pays, c'est comme ça qu'il l'avait décrit. Ce sont des espaces dans lesquels on fait patienter les personnes en vue de leur dire un jour, si oui ou non, elles pourront rester sur le territoire. Et en tout cas de ne pas leur permettre d'avoir accès facilement au marché de l'emploi, à l'éducation, à la

culture, etc. Donc c'est construit comme ça. Il y a une vraie carence à tous les étages, que ce soit en termes d'inclusion, d'intégration ou simplement matériel. Le nombre de places est insuffisant. La qualité de l'accueil, de prise en charge des terrains est insuffisante. Et malheureusement, je dirais que c'est exclusivement le fait de volonté politique et de moyens politiques.

6'30-7'20 :

Cette position publique, elle a changé cette année avec le conflit en Ukraine. Où soudainement, on a vu la Belgique, en tout cas annoncer, même si dans la pratique, il y a beaucoup de choses à dire et à critiquer, le temps à mon avis nous permettra de questionner la manière dont ça a été mis en œuvre. Mais en tout cas, dans la posture, là où il y a 5 ans, 7 ans, 3 ans, on avait une attitude répressive, une attitude de rejet, une attitude de création de tension, de files, de non-accueil, on a une posture soudainement avec le conflit en Ukraine qui a été une posture d'accueil inconditionnel de l'Europe, à la Belgique, en passant par les régions, les communes, etc. Politiquement, on a vu un changement qui était assez extraordinaire.

7'20 - 8'19

Les hébergeurs, par exemple, il y a encore moins de 2 ans, certains ou certaines d'entre eux se sont retrouvés au tribunal avec des accusations extrêmement graves et tous les observateurs ont qualifié ce procès de procès politique. Il y avait une attitude avec ce projet de loi des visites domiciliaires qui était à nouveau une attitude répressive, punitive, politiquement teintée d'une idéologie de rejet, du repli sur soi. Et aujourd'hui, on a eu un appel solennel avec un hashtag lancé par un membre du gouvernement pour mobiliser les gens à l'accueil de personnes réfugiées. Il y a une attitude comme ça qui a un peu évolué. Il faut, je crois, essayer d'en tirer des leçons, de saluer au fait, même si ça questionne évidemment sur le fond, on peut questionner le passé...

8'19 - 9'04

Aujourd'hui, je crois qu'il faut saluer le fait que de l'Europe à la Belgique, on ait en Europe pris conscience de ce que signifiait des déplacements de population, l'exil et l'accueil des personnes réfugiées, que des réponses soient proposées. Je pense aussi à la directive européenne qui traînait dans les tiroirs de l'Europe depuis 2001 qui soudainement est

activée avec un plan de répartition, avec des activations et des moyens mis à disposition des pays, etc. Il y a vraiment un changement d'attitude, j'espère que ça devienne la norme, en fait, que ça devienne rapidement la manière dont systématiquement, l'Europe, s'équiperait ou soutiendrait ou réagirait face au déplacement des personnes suite à des conflits ou à d'autres situations d'ailleurs.

9'15 - 9'36

Il y a un temps pour tout, c'est-à-dire que dans un premier temps notre organisation, comme elle le fait, c'est de rencontrer les besoins des personnes et donc que la caractéristique des personnes qui arrivent sur le territoire aujourd'hui soit la caractéristique ukrainienne qui induit un comportement différent auprès des pouvoirs publics n'est pas nécessairement le cas auprès de l'organisation. C'est-à-dire que nous, en fait, on continue à gérer d'une part l'ensemble des populations pour lesquelles il n'y a pas eu ces activations de dispositifs, qu'elles soient personnes en transit ou qu'elles soient des demandeurs d'asile empêchés ou déboutés ou des personnes simplement sans papiers, précarisées, vulnérabilisées qu'il faut prendre en charge. On continue à faire ce travail et on continue par ailleurs aussi à développer des réponses qui permettent d'accueillir ces nouveaux réfugiés. Il n'y a pas de différence de traitement dans notre chef. Par contre, il y a une différence de discussion, de dialogue.

10'03 - 10'26

À la fois, on peut saluer, et il faut vraiment véritablement saluer tout ce qui a été mis en œuvre, mais on ne peut pas faire comme si on ne voyait pas un double standard, une attitude discriminante, même si elle peut être positivement discriminante pour les Ukrainiens, elle reste négativement discriminante pour tous les autres. Il y a un temps aussi pour remettre ça en question.

10'28 - 10'54

Je crois juste que dans notre position, on ne veut pas tomber dans le piège de la polarisation ou de la mise en concurrence ou de la comparaison. Les éléments de comparaison sont des éléments de réflexion, sont des éléments éventuellement qui permettent de construire un argument ou de faire prendre conscience de certaines choses.

10'56-11'39

Ce qui est sûr, c'est que tout ce qui a été mis en œuvre ici, a dû, va et j'espère sera transposé en directive, en texte, en méthode de fonctionnement, en protocole d'intervention. On sera en tout cas extrêmement vigilant et présent. Et oui, on va s'en servir et on s'en sert déjà aujourd'hui pour pouvoir interpeller, pour pouvoir envisager de construire les choses un peu différemment. C'est un travail qui se construit. On espère vraiment que ce qui s'est mis en œuvre là, s'il s'est mis en œuvre pour faire face à des circonstances exceptionnelles, pourra être maintenu et préservé pour faire face à d'autres circonstances exceptionnelles.

Si je prends un exemple sur l'activation du nombre de places d'accueil en région bruxelloise. Le fait que le politique prenne conscience, à un moment donné, du nombre de personnes qu'il pouvait y avoir en rue ou des conséquences d'une mauvaise gestion en termes de flux, a quand même généré l'ouverture, certes après interpellation, après dialogue, après discussion, par entre autres les organisations comme la *Plateforme citoyenne*, *Médecins sans frontières*, *Médecins du Monde*, ces organisations de terrain... Il y a quand même eu une prise de conscience et l'ouverture plus rapide d'un nombre de places plus important en région bruxelloise qui ont permis d'accueillir et les personnes qui étaient dans l'attente de pouvoir demander une protection internationale au *Petit-Château*. CUT

13'01 - 13'38

En région bruxelloise, le fait de prendre conscience de ce que ça signifiait d'avoir autant de monde sur le trottoir, quand les flux n'étaient pas suffisamment bien gérés, quand les moyens n'étaient pas rassemblés pour pouvoir rencontrer le nombre de personnes qui arrivaient, le fait d'avoir soudainement une attitude différente du politique a permis à toutes ces organisations, la *Plateforme citoyenne*, *MSF*, *MDM*, la *Croix-Rouge* et beaucoup d'autres en fait de pointer du doigt d'autres carences et de faire en sorte que le nombre de places déployé puisse aussi rencontrer cette réalité qui est celle du *Petit-Château* ou d'autres endroits.

13'39 - 13'58

Ce n'est pas du simple opportunisme, c'est en fait l'occasion de venir montrer que l'attitude qui est là, l'attitude qui a été prise, en fait, c'est une attitude qui doit être l'attitude

permanente et qui, à défaut, génère des situations comme celles qu'on a connues ou qu'on connaît encore partiellement devant le *Petit-Château*.

13'58 - 15'32

Aujourd'hui, tout est question de discussion, de dialogue, de remise en question et éventuellement de définition de standards d'accueil qui devraient devenir les standards, qui devrait être la norme pour la suite. En tant qu'organisation, nous on n'est pas en position de le faire. C'est-à-dire qu'on est en position de le demander, j'espère très honnêtement que les membres du gouvernement, en tout cas de la majorité du gouvernement, qui ont participé à ces dispositifs, à la mise en œuvre de ces dispositifs, que ce soit la gratuité des trains que ce soit pour Ecolo, que ce soit le soutien au CPAS pour le Parti Socialiste, que ce soit les autres membres de la majorité sur la mise en œuvre du dispositif au Heysel, (je pense au CD&V qui a soutenu ses dispositifs spécifiques, que ce soit à la majorité dans son ensemble sur l'activation d'un statut de protection temporaire)

15'32 - 17'13

Que ce soit pour la majorité dans son ensemble. Pour comparer la situation égale, il y avait l'été dernier, une grève de la faim de personnes sans papiers présentes sur le territoire depuis de nombreuses années qui ne réclamaient qu'une seule chose : la carte A, le permis de séjour et de travail, qui est celui qu'on octroie aujourd'hui aux Ukrainiens qui arrivent sur le territoire immédiatement. Ils ont un statut, une protection, qui leur est octroyé, avec un titre de séjour qui leur permet de travailler, de bénéficier de certains droits. Donc, ce serait, j'espère en tout cas, intéressant de voir les membres de cette majorité, quelle que soit leur position, comprendre que si ces dispositifs sont activables dans un scénario A, ils peuvent être dans un scénario B, parfois pas pour les mêmes raisons. Mais en tout cas, il y a des membres autour de la table qui composent cette Vivaldi qui pourraient s'en saisir, pour des questions sociales ou pour des questions de droits fondamentaux, de respect des droits humains, de politique humaniste, universaliste et donc décider de défendre ça à l'avenir. C'est à eux que ça appartient. Nous, on est là pour saluer l'effort, on est là pour regretter que l'effort ne soit pas le même pour tout le monde et on est là pour dire que ce qui se met en œuvre pourrait se mettre en œuvre pour d'autres.

En espérant que de la capacité d'accueil matériel à la capacité d'accompagnement par les travailleurs sociaux, entre autres des CPAS ou la nature du document du titre séjour qui est octroyé aux personnes qui arrivent, il y a là trois éléments qui ressemblent très fort au cahier de charges, aux plaidoyers des organisations.

0'06 - 2'13

En Europe, en Belgique plus particulièrement, mais je vais faire référence à une manifestation qui avait été organisée à l'époque entre autres par des collectifs citoyens et dont la plateforme etc. et ses membres qui était à l'échelle européenne : « Safe Passage Now ». C'était une demande qui existait depuis de nombreuses années et qui existe encore aujourd'hui, qui est de dire : « il faut prévoir des voies sûres et légales pour les personnes en exil qui se déplacent en Europe et, par ailleurs, dans le reste du monde » - enfin en Europe, on a encore un certain pouvoir là-dessus. Quand on voit la manière dont ici les choses se sont mises en place, de la Pologne à l'Angleterre, les transports en commun ont été rendus gratuits, il y a eu des ouvertures de frontières et la mobilisation des postes frontières pour informer, orienter les personnes. C'est ça qu'on entend par des voies sûres et légales. Ce sont des pays qui s'entendent entre eux au sein d'une Union, les mêmes qui, par ailleurs, ont réussi à faciliter le transport des biens et des marchandises, de pouvoir garantir que le déplacement des personnes se fasse dans les bonnes conditions. Pas nécessairement envisager la gratuité des transports en commun pour tous, bien que, mais en tout cas de pouvoir garantir à ces personnes vulnérables, parfois très jeunes ou parfois très âgées, de pouvoir se déplacer d'un pays à l'autre dans les bonnes conditions et d'avoir des points d'informations, d'orientation. Qu'on ne se retrouve pas dans des situations comme celles qu'on a connues et qu'on connaît encore à certaines frontières, à nouveau de répression, de violence, de pushback. Quand on voit que l'Angleterre a envisagé de mettre un guichet spécifique à Calais pour pouvoir rencontrer les personnes ukrainiennes et leur faciliter le passage de l'autre côté de la Manche, quand, au même moment, d'autres personnes en exil doivent monter dans des camions ou monter sur des embarcations dangereuses, mortelles en fait, pour traverser la Manche... Évidemment, ça pose question.

2'12 - 3'00

C'est ça qu'on vise quand je dis que l'attitude de l'Europe face à la population ukrainienne ressemble au cahier de plaidoyers des organisations humanitaires, c'est véritablement ça :

liberté de circulation, en tout cas voies sûres et légales pour les personnes, accueil matériel digne, information, orientation, accès au droit et mobilisations de toutes les couches pour faire en sorte que l'accueil se fasse dans les bonnes conditions, que ce soit au niveau de la scolarité, etc. Il y a là quelque chose qui devient visiblement évident. C'est parfois le temps que mettent les cahiers de plaidoyers à se transformer en politique, ici, ils sont devenus politiques, il faut espérer que pour la suite, pour l'avenir, ça le restera.

6.2.2. Morgane Rousseaux, coordinatrice du projet *Reach Out de Fedasil*

Je m'appelle Morgane Rousseau. Je travaille pour le projet *Reach Out* de *Fedasil*. Je m'occupe de la coordination du projet. On a une équipe mobile de *Fedasil* qui est composée de collaborateurs et de médiateurs interculturels et on se déplace dans les squats, dans les parcs, dans les centres d'hébergement d'urgence pour informer les migrants sans titre de séjour, mais aussi les demandeurs de protection internationale qui sont hors centre, sur procédure d'asile, règlement Dublin, le droit à l'accueil et le programme de retour volontaire.

Alors *Fedasil* est l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. On offre un accueil dans un centre ouvert et un accompagnement social, médical, l'accès à des interprètes, etc. à toutes les personnes qui sont en demande d'asile, et ce, durant toute la durée de leur procédure jusqu'à ce qu'ils obtiennent une décision sur leur demande d'asile

Alors au niveau de la procédure, la personne arrive en Belgique, elle doit se présenter au centre d'arrivée au *Petit-Château* ici à Bruxelles. - CUT

Un demandeur d'asile qui arrive en Belgique doit se présenter au centre d'arrivée au *Petit-Château*, ici à Bruxelles. Il va rencontrer d'abord des collaborateurs de l'*Office des étrangers* et on va enregistrer sa demande d'asile, on va prendre ses empreintes, ses données d'identité, etc. Puis la personne va avoir un petit entretien social avec des collaborateurs de *Fedasil*, un screening médical. La personne va ensuite être dirigée vers un centre pendant toute sa procédure. Ensuite, il y aura un petit entretien qui est fait avec l'*Office des étrangers* dans les bureaux de l'*Office des étrangers*, ici, à Bruxelles et quelques mois plus tard un grand entretien qui est un entretien personnel avec un officier de protection au *CGRA*, le

Commissariat général pour les réfugiés et apatrides, pendant lequel il va devoir expliquer pourquoi il a fui son pays, justifier un peu de ce qui se passe dans son pays d'origine. Ensuite, il recevra une décision soit positive, soit négative contre laquelle il peut faire un recours devant le *Conseil du contentieux des étrangers*.

Quand un demandeur d'asile obtient une décision positive, donc qu'il obtient un statut de protection, *Fedasil* n'intervient plus. À ce moment-là, la personne doit quitter le centre d'accueil et doit trouver son propre logement, doit entreprendre la démarche au CPAS, les démarches administratives pour ouvrir ses droits, etc. CUT

Quand un demandeur d'asile obtient une décision positive, donc il est reconnu comme réfugié ou qu'il reçoit la protection subsidiaire, la personne doit quitter le centre d'accueil. À ce moment-là, *Fedasil* n'est plus compétent, la personne est en phase de transition vers l'autonomie et doit donc trouver un logement, entreprendre les démarches administratives auprès du CPAS pour ouvrir les droits, avoir la carte électronique, etc.

Du coup, la personne peut faire un recours contre cette décision, mais une fois que le délai pour faire un recours contre la décision négative a expiré ou que la décision négative du *Conseil du contentieux des étrangers*, donc le recours, est négatif à ce moment-là, *Fedasil* n'est plus compétent.

Ça fait plusieurs mois que *Fedasil* est en pleine crise de l'accueil. Ça veut dire que le réseau d'accueil est complètement saturé. Ce qui veut dire que des personnes se présentent le matin au centre d'arrivée au *Petit-Château* pour introduire leur demande d'asile et n'ont pas toujours une place parce que les centres sont saturés, on n'a plus de place disponible et la personne se retrouve sans centre.

On les redirige vers des ONG, le *Samusocial* par exemple, mais qui est aussi complètement saturé en ce moment. C'est vraiment compliqué, en ce moment, la situation est vraiment compliquée, on n'a plus vraiment de solution d'hébergement pour personne, même la *Plateforme citoyenne*. Tout est saturé en ce moment donc c'est vraiment compliqué.

Pourquoi est-ce que c'est saturé à ce point... Ça fait un petit moment que *Fedasil* demande l'ouverture de nouvelles places. Il y a beaucoup de places qui ont été fermées il y a quelques années. En prévision d'une potentielle nouvelle crise d'accueil, on a demandé à ouvrir des nouvelles places qui n'ont pas été ouvertes tout de suite. Entre-temps, le réseau a été saturé. Les Afghans sont arrivés aussi, donc il y a eu énormément de nouvelles entrées dans notre réseau d'accueil. C'est un peu compliqué pour le moment, donc on essaie de faire bouger ça, on signale ça aux politiciens dans l'espoir que de nouvelles places puissent s'ouvrir. Il y a des nouvelles places qui ont récemment été ouvertes et c'est encore en cours de processus pour d'autres centres donc voilà.

Les compétences de *Fedasil* pour les Ukrainiens sont un peu différentes de celles des demandeurs d'asile classiques, si je puis dire. Les Ukrainiens, quand ils arrivent en Belgique, obtiennent directement la protection temporaire, ce statut spécifique. Ce qui fait qu'ils ne se retrouvent pas dans les centres d'accueil classiques de *Fedasil*. Du coup, notre rôle à nous en tant que *Fedasil* dans ce processus, c'est que lorsque les Ukrainiens arrivent en Belgique, ils doivent s'enregistrer au centre d'enregistrement au Heysel, là nos collègues sont présents sur place et font une sorte de screening des personnes qui n'ont pas de solution d'hébergement. Et puis *Fedasil* oriente ces personnes vers les différents logements qui sont mis à disposition dans les différentes communes du pays. Donc ça se limite vraiment à orienter les Ukrainiens vers les places qui ont été mises à disposition partout en Belgique.

On a pu débloquer beaucoup de places rapidement, il y a beaucoup de personnes, citoyens belges qui ont ouvert leur porte et leur maison. Les places ont été vite remplies donc en ce moment, c'est vraiment difficile. Il n'y a pratiquement plus de place au sein des familles et donc la situation est aussi compliquée maintenant pour les Ukrainiens que pour les demandeurs d'asile qui se présentent au centre d'arrivée. Il n'y a plus de place pour personne en ce moment en fait.

Avec mon équipe, du coup, on fait du travail de terrain donc on est en contact quotidien avec des demandeurs d'asile. Et c'est vrai qu'au début de la crise et de l'arrivée des Ukrainiens, on a constaté, observé énormément de frustration des demandeurs d'asile qui introduisent leur demande au *Petit-Château*. Surtout au début, comme vous le savez, on est dans une crise de l'accueil, donc il n'y a pas assez de places. Il n'y avait pas de place pour

eux, alors qu'à côté de ça, les places ont été trouvées rapidement pour les Ukrainiens. Il y a eu beaucoup de frustrations qui ont été exprimées sur le terrain à notre équipe. Beaucoup d'incompréhension aussi parce qu'en fait les demandeurs d'asile ne comprenaient pas pourquoi il y avait un traitement différencié qui avait été mis en place pour les Ukrainiens.

CUT

On a aussi observé beaucoup d'incompréhension de la part des demandeurs d'asile sur le terrain parce qu'ils ne comprenaient pas vraiment pourquoi il y avait ce traitement différencié qui avait été mis en place pour les Ukrainiens et pourquoi ils bénéficiaient de ce statut un peu spécifique. Vraiment au tout début, surtout quand le centre d'enregistrement n'avait pas encore été mis en place, il y avait énormément d'incompréhension un peu de la part de tout le monde. De la frustration, de l'incompréhension ont vraiment été exprimées surtout à notre équipe puisqu'on est en première ligne sur le terrain. C'était vraiment difficile pour eux, mais aussi pour notre équipe parce qu'on comprenait leurs réactions. Ils étaient vraiment désespérés, parfois même aussi vraiment désespérés. On a dû faire face à ça aussi et à ce moment-là, quel a été notre rôle ? C'était de clarifier un peu la situation, essayer de donner des informations correctes et d'expliquer un peu ce statut de protection temporaire, essayer de les rassurer aussi. Et surtout, répéter que, en fait, cette décision d'octroyer cette protection temporaire, c'est une décision qui a été prise au niveau politique, européen et pas par nous, pas par *Fedasil*. Ça, on a dû beaucoup le répéter aussi. Il y avait tellement de frustration, vraiment, on devait vraiment beaucoup répéter ça. Et puis on leur disait aussi que peu importe, que ce soit au *Petit-Château*, au centre d'arrivée ou que ce soit au Heysel, les collègues de *Fedasil* essayaient juste de faire de leur mieux avec les moyens qu'ils avaient. Ça, c'était vraiment une situation pas évidente. On a essayé de donner les informations correctes et écouter aussi vraiment leur frustration et leur incompréhension.

Il y a eu de la frustration en interne chez *Fedasil*. Et c'est normal, évidemment, du jour au lendemain, on doit bousculer nos plannings, on doit déployer du personnel au Heysel alors qu'on sait qu'on est en situation de crise et qu'on n'arrive pas à gérer toutes les personnes qui se trouvent au centre d'arrivée au *Petit-Château*. Il y a aussi la frustration qui commence à monter de ce côté-là. Forcément, ça on l'a ressenti aussi en interne et ce n'est pas facile à gérer. On a aussi des collègues avec un bagage migratoire qui sont aussi passés par ces procédures, donc il y a beaucoup de frustration aussi qui ont émané en interne dans notre équipe.

Je pense qu'il y a clairement beaucoup de choses positives qu'on peut retenir de ce qu'il s'est passé ces derniers mois. On peut souligner déjà la solidarité de la population qui est assez exemplaire, je trouve. Clairement, il y a beaucoup de moyens qui ont été débloqués rapidement, que ce soit des moyens en termes logistique, financier, mais aussi le déploiement du personnel à grande échelle, pas seulement de *Fedasil*, mais aussi des autres institutions. Ça clairement pour moi, c'est une opportunité qu'on doit garder en tête pour la potentielle prochaine situation de crise qu'on devrait gérer. Ce sont des choses qu'on doit vraiment garder en tête et je pense que c'est important que tout le monde puisse s'asseoir et se mettre autour de la table ensemble une fois que tout ça se sera terminé pour faire le bilan et garder toutes ces choses positives en tête.

Après est-ce que ce qui a été mis en place pour les Ukrainiens peut être mis en place pour les autres ? C'est vrai que c'est quand même deux situations spécifiques puisque eux ont directement une protection temporaire quand ils arrivent, ce qui leur ouvre des droits, notamment une aide financière. Ce qui n'est pas le cas de demandeurs d'asile qui, eux, doivent d'abord suivre une longue procédure et qui ont besoin d'un accueil, mais n'ont pas droit à une aide financière. Est-ce que des familles seraient prêtes à héberger des demandeurs d'asile classiques pendant parfois plus d'un an ? Et comment est-ce qu'on assure un accompagnement social, je pense que ça, c'est une question qui peut rester ouverte à mon avis. Après est-ce qu'on peut calquer ce qui s'est passé dans une certaine phase de la demande d'asile ? Pourquoi pas. Je sais que quand un demandeur d'asile obtient une protection ou un statut de réfugié ou la protection subsidiaire, il doit quitter le centre et il est un peu en phase de transition vers l'autonomie. Dans ce cas-là, pourquoi pas placer ces personnes dans des familles d'accueil qui pourraient les accompagner dans leurs démarches administratives, qui pourraient les aider à trouver un logement et les aider à se diriger vers l'autonomie, dans une phase de transition, ça pourquoi pas.

Je pense que c'est aussi une question à laquelle il est difficile de répondre parce qu'il y a aussi tout le côté politique qui voilà... Les décisions sont prises au niveau politique et donc forcément, on n'a pas toujours la main sur ce qui est décidé.

Les décisions sont prises au niveau politique, on est une agence fédérale, donc on doit respecter les instructions qui viennent du cabinet. On est des agents de l'État, on exécute un

peu les décisions qui sont prises. Après nous, ce qu'on fait beaucoup, en tant qu'équipe de première ligne, c'est signaler ce qui se passe sur le terrain et faire remonter les informations vers la hiérarchie, vers notre direction et au-delà de ça vers le cabinet aussi. Ici, avec la situation de la crise d'accueil par exemple, on a rédigé un document dans lequel on a listé un peu toute la situation à Bruxelles, ce qui ne va pas, le fait qu'on rencontre des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, des problèmes d'addiction, que tout ça augmente... Il y a la violence aussi qui augmente à Bruxelles et c'est en partie lié à ce phénomène de crise d'accueil. Donc, on essaie un maximum de signaler, de faire remonter les infos vers la hiérarchie et la direction. Ça a un impact ou pas... Mais au moins, on prend ce rôle de signalement à cœur au sein de notre équipe.

Merci à tous les collègues de *Fedasil*. C'était vraiment difficile. Vraiment, on a été déployés avec des shifts de 8h à 20h, parfois plus tard, plusieurs jours d'affilée au Heysel. On a essayé d'adapter nos horaires. À côté de ça, il fallait aussi qu'on supprime certaines activités qu'on fait de base. Pour nous, c'est difficile parce qu'on travaille avec ce groupe de migrants en situation irrégulière ou de demandeurs d'asile qui sont hors centre, qui sont toujours en situation précaire. C'était difficile aussi pour nous de dire « ok, on doit annuler certaines activités pour pouvoir travailler au Heysel ». On a aussi fait remonter ces infos-là à notre direction, en disant qu'on ne voulait pas mettre toutes les activités *on hold* pour être déployés à 100 % Heysel. On a réussi un peu à trouver un équilibre et à pouvoir maintenir quand même nos activités de base tout en étant présents au Heysel. Et ça, c'était chouette.

6.2.3. Thomas Willekens, agent de plaidoyer chez *Vluchtelingenwerk Vlaanderen*

Je suis Thomas Willekens de Vluchtelingenwerk Vlaanderen et je suis agent de plaidoyer.

Je pense qu'il y a certaines mesures qui sont aujourd'hui utilisées pour les Ukrainiens qui peuvent être transposées [à tous les] demandeurs d'asile.

Je pense, dans un premier temps, au choix ou la liberté de choisir le pays d'accueil en Europe. Les Ukrainiens, ils peuvent choisir exactement où en Europe, ils vont demander la

protection temporaire. Les [autres] demandeurs d'asile ne peuvent pas faire ça. Selon le règlement du Dublin, ils doivent demander l'asile dans le premier pays d'arrivée ou dans le pays responsable de leur première demande d'asile. Cette impossibilité de choisir le pays d'arrivée, ça entraîne beaucoup de difficultés pour les personnes qui ne peuvent pas choisir ce pays.

La deuxième mesure [transposables] serait en général un comportement plus généreux envers les gens qui fuient les guerres et les Talibans par exemple. Nous avons vu, avec les Ukrainiens, qu'il y a une solidarité énorme. Il y a aussi des gros challenges pour accueillir tous les Ukrainiens, mais on voit que s'il y a un esprit [envie] politique de faire bouger les choses, que beaucoup de choses sont possibles. Ici, on voit qu'il n'y a pas de volonté politique et le résultat, c'est que les hommes dorment dans la rue. Et c'est aussi un contraste énorme. Et je pense que si le gouvernement et les citoyens belges avaient un comportement plus ouvert envers toutes les personnes qui fuient la guerre, ce serait aussi un résultat énorme.

Je pense que nous avons besoin d'un peu de créativité pour réussir à accueillir tout le monde qui demande l'asile, pour l'instant, ce n'est pas possible, mais c'est un droit d'être accueilli comme demandeur d'asile. Donc chercher des places dans les hôtels, dans des structures d'urgence comme on le voit pour les Ukrainiens, ce serait aussi une solution qui pourrait être transposée.

6.2.4. Michel Genet, directeur général de *Médecins du Monde Belgique*

On ne comprend pas comment il y a un tel double standard entre réfugiés ukrainiens et des gens ici qui fuient des situations de guerre ou de dictature comme la situation en Afghanistan, qui parcourent des centaines de milliers de kilomètres pour arriver jusqu'ici et qui se retrouvent face à une porte close comme ce matin par manque de capacité d'accueil, alors que pour les Ukrainiens, on a ouvert des places, on a mobilisé les communes et autres et donc c'est vrai qu'il y a clairement un double standard qu'on n'arrive pas à expliquer.

Il faut une capacité d'accueil qui soit encore plus grande pour les réfugiés non-ukrainiens. On parle évidemment de l'ouverture de 750 places dans une semaine, mais ce sera dans des conditions sans doute assez précaires. Donc il faut des mesures qui soient plus structurelles. On le fait pour les Ukrainiens, on ouvre les hôtels, on doit pouvoir ouvrir les hôtels pour les personnes qui sont ici devant le *Petit-Château* depuis des jours et des jours dans des conditions assez inhumaines. Par ailleurs, il y a aussi tout un enjeu de sortie de flux puisque s'il y a de plus en plus de gens qui arrivent manifestement, il n'y a pas assez de gens qui sortent. Et donc là aussi, il faudrait des mesures pour faire en sorte que notamment les Afghans aient très facilement un statut de réfugiés, ce qui me semble être tout à fait justifié dans leur cas.

Ce serait sans doute envisageable, c'est sans doute une mesure qui va assez loin, puisqu'on l'a vu pour les Ukrainiens, c'est la première fois qu'elle est appliquée depuis une vingtaine d'années. Bien entendu, c'est vrai qu'on comprend la frilosité des politiques par rapport à ce genre de mesure, mais néanmoins, quand on connaît la situation en Afghanistan qui nous a tous traumatisés une fois que les Talibans sont arrivés au pouvoir, ce serait assez normal effectivement que pour les Afghans, on applique cette mesure.

Est-ce qu'on peut appliquer la mesure de protection temporaire pour les demandeurs d'asile qui sont non-Ukrainiens ? C'est évidemment une mesure assez exceptionnelle, puisqu'on l'a vu, c'est la première fois qu'elle est appliquée depuis 20 ans. Néanmoins, quand on connaît la situation en Afghanistan, quand on se rappelle le traumatisme qui a été celui du monde entier, quand il a vu les Talibans revenir au pouvoir, je pense que pour les Afghans, ce serait quelque chose qui pourrait être envisageable.

Est-ce que le *CGRA* doit augmenter la rapidité à laquelle il traite les dossiers ? On sait que le *CGRA* a reçu des moyens supplémentaires, donc on a un peu de mal à saisir... Bien entendu, il y a des demandes supplémentaires, notamment suite à la crise en Afghanistan. Néanmoins, est-ce qu'il n'y a pas un enjeu sur la manière de traiter les dossiers, notamment dans le cadre certaines nationalités, d'aller beaucoup plus rapidement que ce qui est fait aujourd'hui, c'est en tout cas notre sentiment oui.

Est-ce que faire appel aux citoyens pour accueillir les demandeurs qui sont ici serait envisageable ? Sans doute. Je pense que la *Plateforme citoyenne* a suffisamment montré, il y a 4-5 ans, avec les transmigrants que c'était tout à fait quelque chose qui était envisageable. Je sais que le *CIRÉ* envisage aussi des places à la rentrée. Donc oui, ce serait sans doute quelque chose d'applicable à plus grande échelle. Maintenant, il est vrai aussi que, en tant que citoyens, nous avons été très très touchés par le fait que la guerre était quelque part à notre frontière, que c'étaient des bons réfugiés comme certains se sont permis de dire dans les médias... Du coup, ça a sans doute joué émotionnellement sur notre capacité à accueillir les Ukrainiens, ce qui nous semble plus difficile dans ce cas-ci. Mais rappelons-nous tout ce que la *Plateforme citoyenne* a fait il y a 5 ans et le fait que nous avons tous accueilli des gens qu'on ne connaissait pas, qui venaient d'Érythrée, de Somalie et autres et que nous leur avons ouvert les portes de nos maisons et donc pourquoi pas ici aussi.

Est-ce qu'un réfugié est un réfugié ? Oui, bien sûr, un réfugié est un réfugié et dans ce gouvernement, ce double standard est tout à fait inacceptable.

6.2.5. Catherine Parmentier, coordinatrice de *Télévision du monde*

Donc au départ, *TDM*, c'est né de l'envie, de personnes issues du milieu associatif et de l'éducation, de créer une espèce d'alternative à l'offre médiatique parce qu'ils constataient que c'étaient toujours les mêmes personnes qui avaient la parole dans les médias, que certains n'avaient pas la parole justement, et avec la volonté de montrer qu'un autre monde était possible et alors le slogan du départ, c'était « la voix de tous ceux qui portent le rêve dans notre monde »

Au départ, il y a eu un conglomérat de base qui a organisé un grand forum citoyen, où venait qui voulait, c'était un forum ouvert à tout le monde. Il y a eu des gens de plein de secteurs différents. Et de ce forum est né *TDM*. Mais je pense qu'entre les conclusions du forum et la réelle naissance de l'ASBL, il y a un petit gap temporel. Et en plus, il y a aussi eu un petit gap d'atterrissage : je pense que le forum citoyen avait brassé plein d'idées et les

gens qui ont soutenu les fondateurs ont recentré sur ce qui les intéressait eux. Il n'y a pas de trace écrite de toute cette période-là.

Ils ont toujours fait ce truc dans l'optique de se dire : « On fait en Belgique francophone quelque chose de bénévole, on cherche les financements pour des projets et on a quand même un petit financement salarial. » Ils voulaient faire un truc en Belgique francophone qui se retrouverait dans tous les pays de la francophonie. Ils voulaient tout de suite être à l'international en créant le réseau de télévisions du monde qui était de se dire : « S'il y a plusieurs structures comme la nôtre dans plein de pays francophones, on pourrait s'échanger les programmes et les faire se montrer. » Toujours avec la ligne de donner la parole à ceux qui ne l'ont pas, de porter la voix de ceux qui rêvent notre monde et d'essayer de mettre en avant des réponses aux enjeux du siècle.

Moi quand je suis arrivé en 2014, donc c'est 6 ans après la création, ce n'était toujours pas vraiment stable dans le sens où on peut dire qu'une ASBL est stable quand elle a de l'emploi structurel toute l'année, avec des emplois en CDI, etc. et ça, ils n'y étaient pas encore en 2014. Donc, je pense que le processus de création a été vraiment de longue haleine.

En 2014, l'ASBL est un peu reconnue, elle réalise l'émission *TAMTAM* depuis le début de la création de *La Trois* (2007) qu'elle fait un peu de bric et de broc avec les moyens qu'elle a. Et puis *La Trois* à ce moment-là n'est pas non plus... C'est un peu une chaîne fourre-tout avec certes une identité tournée vers le culturel, vers l'alternative, vers le documentaire, etc. A ce moment-là, on fournit une émission par semaine durant toute l'année hors vacances scolaires. Plus quelques petits projets en commande, mais très peu.

En 2012, ils rentrent un dossier, je ne sais pas d'où vient l'idée de faire ça, de demande de reconnaissance d'éducation permanente à la *Fédération Wallonie-Bruxelles*. On leur rend un avis positif sur le dossier et ils rentrent en reconnaissance provisoire, donc pendant 2 ans.

Fin 2014, l'ASBL périclité un petit peu parce qu'à la fin de la convention provisoire, il était prévu qu'on entre dans une manne financière plus grande, mais il y a eu des problèmes financiers à la *Fédération Wallonie-Bruxelles* qu'on n'a pas vu venir.

Fin 2016, l'ASBL fait toujours la même chose, les émissions *TAMTAM*, quelques commandes, mais financièrement le projet ne peut pas évoluer en continuant avec de l'emploi non structurel, etc. Mais la reconnaissance en éducation permanente sauve l'histoire.

En 2017, fort de ce qu'il s'était passé en 2016 avec les difficultés financières, on décide de développer davantage la partie production sur mesure, de manière discrète au départ et ce sera vraiment affirmé en 2019-2020. Et finalement ça devient un pan aussi important que les *TAMTAM*.

La philosophie par contre reste inchangée et c'est bien la preuve qu'on peut avoir le même objet social, la même volonté, mais le faire sur le terrain de manière différente. Donc c'est toujours s'intéresser à ceux qui n'ont pas la voix médiatique et principale, c'est toujours s'intéresser à « ceux qui portent la voix du rêve dans notre monde » même si on ne le formule pas comme ça, parce qu'on trouve ça un peu gnangnan et cucul-la-praline. Mais c'est vraiment donner la voix à ceux qui sont en train de créer des choses, de remettre en question. Et en fait, on va réorienter un peu ce propos en le tirant vers l'éducation permanente, c'est-à-dire la remise en question, la remise en débat de certaines choses de la société. Le fait de montrer qu'on peut arrêter de buter dans le mur et qu'il y a d'autres voies possibles, on va vraiment mettre ça en avant. Et on va le tourner plus en se disant, c'est remettre tout le monde en mouvement. Plutôt que de juste donner la voix à ceux qui veulent faire le changement, on va amener une envie que ceux-là aillent percuter les autres pour les remettre en réflexion. Et donc pas juste dire "Ah il y a des gens qui font quelque chose de bien", on va aller dans la question de ce que ça peut provoquer. Et du coup, on va avoir un ancrage dans nos productions *TAMTAM* qui va plus se centrer sur des thématiques plutôt que sur des portraits de gens ou d'activités comme c'était le cas avant.

D'ailleurs dans le sujet que tu viens de réaliser, on aurait pu se dire « on suit la *Plateforme citoyenne* et on fait un focus sur elle et on voit comment elle met en place ses actions et son plaidoyer », mais là non, on va dire « il y a une thématique qui n'est pas spécialement creusée au niveau des médias traditionnels, par contre, on ressent que les acteurs du secteur, ils portent ça - parce que tous nos sujets sont inspirés des acteur·ices du

secteur, on ne sort jamais ça de notre chapeau parce que nous, on a envie de faire couvrir ça, ce sont toujours des trucs qui nous remontent du terrain, qu'on entend sur le terrain ou qui nous sont suggérés directement par les associations. » Et du coup, c'est de faire remonter ça, de se dire « tiens, il y a quelque chose à creuser avec les acteur·rices de terrain »

Dans le genre de philosophie qui restait intact, c'est aussi le fait que c'est la voix de ces gens-là et donc il n'y a toujours pas de voix off, il n'y a jamais eu de voix off et je pense qu'il n'y en aura jamais. C'est parce que c'est la voix des acteur·rices, on ne se permettrait jamais de mettre une voix off parce qu'on le veuille ou non dans l'écriture, on réoriente ou on synthétise le propos et donc on y amène une lecture qui est la nôtre.

Être une ASBL et pas qu'un média. Donc cette double identité, je pense que c'est important si tu dois présenter *TDM* dans ton projet de la souligner. Autant au départ, on la niait un peu, on était mal à l'aise avec. Je me souviens de plein de débats, quand Héléna, Jeanne etc. sont arrivées en 2017, de plein de discussions qu'on a eues sur comment on se présente. En fait, cette double identité finalement c'est notre force, notre positionnement, c'est ce qui fait qu'on est nous et qu'on est unique. On a réussi à trouver, depuis la nouvelle communication, de l'affirmer, de l'assumer aussi pleinement, d'être un média et une association, d'être de la production audiovisuelle, mais non-marchande et d'être à chaque fois dans cette double identité. Parce que de l'audiovisuel non-marchand, on n'en a pas des masses, d'être du journalisme et de l'éducation permanente, à chaque fois, on est dans des trucs que les gens pensent incompatibles. Je pense que c'est ce qui fait qu'aujourd'hui, on ait une démarche un peu atypique.

Nous, on va proposer de co-crée. Cette spécificité, on voit que dans le secteur associatif, qui se sent souvent incompris par les prestataires audiovisuels, qui a besoin de défendre des messages profonds, elle fait son sens et aujourd'hui, je pense que si on était juste un média, on n'arriverait pas à faire notre travail, si on était juste une association, on n'arriverait peut-être pas à le faire non plus. Être une association parmi les associations, et ne se destiner qu'à ce secteur-là, fait qu'on comprend leurs réalités, leurs financements, etc, du coup, ils n'ont pas l'impression d'être filmés par des intrus.

Et en fait, il y a vraiment des approches qui sont similaires, recouper ses sources, vérifier ses infos, etc, mais il y a une façon de le faire qui est de dire qu'en fait, on ne sait pas tout sur tout et contrairement à ce qu'on nous apprend en école de journalisme, en fait, ce n'est pas grave de se laisser un peu influencer par les autres. Pas commencer à dire : « Je me protège, c'est moi par le recoupement de mes sources qui vais décider où va le sujet », nous en fait parfois, on va là où les acteur·rices nous amènent.

On a une identité qui est multiple et je pense qu'il faut l'assumer. Pour résumer : l'éducation permanente qui est devenue vraiment quelque chose de beaucoup plus prégnant, on a abandonné le rêve de créer un réseau de « télévisions du monde » pour se concentrer sur la Wallonie. Ça fait partie de notre plan de développement, plutôt de créer et de s'ancrer dans un réseau wallon avec tous nos partenaires qui vont faire que les luttes se croisent, et se concentrer là-dessus plutôt que d'aller courir le monde, il y a tellement à faire ici. Et le changement, il commence d'abord par chez soi, plutôt que de commencer à aller prendre l'avion et vouloir changer les choses avec des gens qui ont une autre réalité. Les combats sociaux, environnementaux, culturels, physiques, sont énormes ici en fait.

Peut-être que je peux expliquer en quelques mots en quoi on est dans l'éducation permanente parce qu'en fait, il y a plein d'associations qui font du travail tellement différent. Donc nous, on ne fait pas de l'animation avec les publics spécialement, on produit des “outils” comme on appelle ça, des vidéo-outils, qui n'ont pas pour but de juste être une vidéo diffusée, mais qui ont pour but de servir après à quelque chose en fait. Le fait de produire la vidéo n'est pas une fin en soi, c'est dans le processus. Même si nous, on ne s'occupe pas toujours du processus qu'il y a après. Qu'est-ce que nous, on fait là-dedans, c'est qu'on essaie de créer des vidéos qui, en tant qu'outils, peuvent soulever des questionnements, des débats, remettre en question, émousser l'esprit critique des gens, INFORMER les gens qu'il y a d'autres façons de faire. Donc, elles vont BOUSCULER et elles vont, on espère, MOBILISER des personnes à tout point de vue, que ce soit pour changer leur comportement, pour agir collectivement, pour diffuser la vidéo et faire que d'autres se bougent. Donc, on espère BOUSCULER, MOBILISER et INFORMER les gens qu'il y a d'autres façons de faire. Donc ça c'est notre baseline INFORMER, BOUSCULER, MOBILISER. C'est ce qu'on essaie de faire avec cet outil.

L'éducation permanente, ce sont deux choses. C'est d'abord, faire un produit qui a donc ses objectifs là pour nous, mais c'est aussi un processus de création et de diffusion. On ne peut pas se contenter de créer un outil qui soit bousculant, qui remet en avant l'esprit critique, mais on doit aussi le co-crée avec les publics. Nous, notre public, il est défini, ce sont les secteurs associatif, citoyen et le grand public et les « multiplicateurs ». Quand on dit “secteur associatif”, c'est qu'on va travailler avec les associations, donc les permanents d'association et leur public à eux. Le “grand public”, ce sont ceux qui sont touchés par l'émission *TAMTAM* à la télévision, etc. Les « multiplicateurs » qui sont les professeurs, animateurs, éducateurs qui peuvent utiliser la vidéo comme un outil pour leur public à eux. Et les citoyens, et donc quand on dit les citoyens, ça peut être un groupement de citoyens, une association de fait, ou même un groupement collectif dans un quartier, etc.

Et donc ce sont nos publics et donc ça veut dire qu'on va les mobiliser dans la création de nos outils. Et les mobiliser à différents titres, en fonction du temps, des moyens financiers qu'ils ont etc. On va voir, en fonction des projets, comment on arrive à les mobiliser. Ça peut aller des trucs super participatifs où on coconstruit tous ensemble, à juste un atelier en amont et suivre le projet en aval. Important de comprendre qu'on doit tenir compte de ce que les publics nous ramènent. Donc ça peut être quand on vient avec un sujet d'une émission *TAMTAM* qui nous a été proposé parce que c'est un truc dont elle se rend compte tout le temps dans son quotidien. C'est ça aussi, prendre du terrain et faire remonter du terrain certains questionnements qu'ils ont avec leur public pour en faire une vraie question d'actu et une vraie question qui est mise en avant. Et ça, c'est aussi une manière d'être participatif.

Et en diffusion, c'est accompagner la diffusion et donc là, j'en viens aux fiches. On ne doit pas accompagner nos productions tout le temps, on peut essayer de le faire pour certaines productions, mais c'est difficile de suivre parce qu'on en produit beaucoup. Mais c'est au moins de fournir une offre pour ceux qui voudraient les utiliser et c'est ça que l'éducation permanente nous a demandé et on l'a fait suite à une demande de leur part de faire une espèce de fiche qui donne des pistes de réflexion, des pistes d'animation pour quelqu'un qui serait animateur qui voudrait utiliser nos vidéos, s'il se sent désarmé, s'il ne sait pas quelles questions poser. Donc, on a fait avec les fiches qui repartent de notre baseline.

Co-construction : un processus où on voit qu'on a été consulter plein d'associations, qu'elles ont remonté des feedbacks, qu'on a réorienté notre sujet suite à ça, qu'on s'est bien inspiré d'elles, qu'on a mis en place tout un processus de coconstruction léger ou intense. Ton sujet, il est peut-être plus faible dans la coconstruction, dans ses intentions, dans le fait de bousculer, de poser des questions et montrer qu'au final, et c'est ça la force de ton sujet en EP que des associations militent pour l'évolution du cadre politique depuis des années et ce cadre est en train d'évoluer de manière « spontanée » et non structuré et qu'elles appellent à en fait un truc structurel. Ce qui est dommage et c'est vrai qu'on aurait pu angler sur ça aussi, montrer la puissance d'action du secteur associatif et la puissance de militance dit des choses depuis des siècles, mais il faut parfois voilà des imprévus, des événements. Mais il faut le structurer. Et le secteur associatif, il est préparé sur le terrain à ça. S'il n'y avait pas eu tous ces plaidoyers avant, on n'aurait pas été mûr, le gouvernement fédéral n'aurait pas passé le cap tout d'un coup pour l'hébergement citoyen. C'est parce que le secteur associatif a créé de manière non structurée l'hébergement citoyen il y a des années que le secteur politique s'en empare en fait. C'est là où on peut défendre un peu ce côté éducation permanente. C'est de montrer comment tout ça vient du terrain à la base quoi. Ce ne sont pas les politiques qui tout d'un coup ont inventé un cadre, non, ce sont les citoyens poussés par l'associatif et que ça fait bouger les lignes. On a vraiment pour but de montrer la puissance transformatrice du secteur associatif et de voir comment il fait bouger les lignes, petit à petit, lentement certes, là, ici, c'est un bel exemple.

En fait, avec ce qu'on fait, on touche à plein de limites. Je dis souvent qu'il y a des pointillés qui se sont créés. D'un côté, il y a l'éducation permanente, de l'autre le journalisme. On pourrait dire que parfois, on est « trop » éducation permanente et vu qu'on coconstruit, on manque d'esprit critique et on n'est plus assez « objectif ». Donc ça, c'est la ligne et c'est vrai que de temps en temps, on bascule, mais c'est aussi ce qui fait notre identité multiple.

Et c'est pareil en fait, le journalisme constructif et la militance. Donc c'est clair qu'on va être dans le journalisme constructif dans tous nos sujets, on est rarement dans du journalisme « classique », ça, c'est certain. On se revendique du journalisme constructif, car on reste objectif, on ne détourne pas les propos, on porte ceux des autres et pas les nôtres, mais d'une certaine façon, nos sujets sont quand même parfois militants et on s'est toujours revendiqués « engagés ». D'ailleurs, c'est indiqué partout, on est engagé « aux

côtés de ». Et ce « engagé aux côtés de » fait qu'on surfe sur la ligne de la militance. On va toujours être dans le journalisme constructif, car on va viser de voir les solutions, les pistes, les alternatives, de remettre les gens en mouvement, mais de manière constructive, pas destructive, on n'est pas là pour taper sur ce système, on est là pour montrer qu'il y a moyen d'améliorer le système et il y a cruellement besoin d'améliorer le système. On décide de montrer « là, ils ont montré qu'il y a moyen de faire autrement, là, ils viennent de le faire, le secteur associatif le montrait depuis des siècles et là le gouvernement se rend compte qu'il y a moyen de faire autrement, oui, mais faites-le pour tout le monde alors. ». C'est ça qu'on va essayer de souligner. Toujours montrer ce qu'il y a de positif et de constructif dans ce qui naît, plutôt que de décrier ce qui n'existait pas avant. Par contre, on est à la frontière à cause du côté engagé.

6.2.6. Marco Martiniello

C'est une question très difficile puisqu'on a toujours assisté dans ce domaine à une espèce de guerre des mots. D'un côté, nous, en tant que scientifiques, on essaye de travailler avec les termes qui nous semblent les plus appropriés pour décrire et comprendre une réalité. Mais d'un autre côté, on voit que, par exemple, au niveau politique et médiatique, il y a quand même une certaine confusion et on utilise certains termes de manière interchangeable par exemple réfugiés, exilés, immigrés, diasporas déplacées. Et on utilise un peu ces termes-là, je dirais peut-être pas n'importe comment, mais comme des synonymes. Or, ils ne le sont pas. Je ne fais pas ici de la sémantique, ce n'est pas juste pour se disputer sur les mots. C'est parce que les mots qu'on utilise entraînent quand même dans leur sillage un raisonnement et peuvent conduire à des décisions politiques différentes. Donc, si une même personne est désignée comme « réfugié » ou comme « migrant illégal », la réponse politique ne va pas être la même puisque le réfugié a besoin de protection tandis que la personne illégale a besoin d'un traitement par la loi. Et donc ça ouvre la porte vers une criminalisation. Je pense que, de plus en plus, et je suis d'accord avec mon collègue Didier Fassin en France, qui vise plutôt à utiliser le terme d'exilé qui est un terme générique. Ce sont des personnes qui, pour des raisons différentes, sont parties de chez elles, ont dû partir de chez elles, mais qui toutes ont de bonnes raisons de le faire. Lorsqu'il y a la guerre chez nous, chez soi, c'est clair qu'on va essayer de se mettre à l'abri, de mettre sa famille à l'abri. Mais lorsque la situation économique est dramatique ou la situation environnementale est préoccupante, lorsque la situation politique est source de danger, les

personnes vont aussi essayer d'aller ailleurs. Et pourquoi est-ce que ces raisons-là ne seraient pas aussi légitimes que la guerre, par exemple ? Et donc, le terme d'exilé peut être utilisé de manière peut être plus général comme ça. Il me semble que c'est un terme qui n'appelle pas une forme de criminalisation des personnes migrantes et qui est peut-être le plus neutre. Dans un deuxième plan, on peut examiner les différentes causes qui font que les personnes se mettent sur le chemin de l'exil et être plus spécifiques.

Mais c'est un débat sans fin. Il y a toujours ces débats qui reviennent et je pense qu'on n'aura jamais un accord total sur les termes employés parce que tous les termes renvoient à des contestations essentielles. Politiquement, certaines personnes, certains partis mettront souvent l'accent sur l'illégalité, par exemple, les partis d'extrême droite. Tandis que d'autres partis plus progressistes parleront plus facilement de réfugiés ou de personnes déplacées, etc, etc. Nous les scientifiques, on est un peu dans la bagarre en quelque sorte, en essayant de dire : « Attention, si vous utilisez tel terme, vous allez appliquer ce type de conséquences-là. Si vous utilisez tel autre terme, vous allez emmener avec vous tout un registre d'actions et de réflexions particulier. » C'est ce qu'on peut faire, essayer de mettre de l'ordre, mais plus que ça, c'est compliqué.

Ça dépend aussi du moment, c'est la question du temps. C'est vrai que pendant tout un temps, en Belgique, « migrants » a évoqué travailleurs immigrés. Ça évoque des personnes qui venaient d'un pays ou d'une région pauvre, avec un niveau d'éducation très bas, qui venaient ici en Belgique pour effectuer des tâches particulières dans l'industrie, la mine notamment et l'industrie sidérurgique, etc. C'était une connotation qui n'était pas très valorisante. Récemment, on parle aussi de migrants hautement qualifiés. Ce sont des personnes qui souvent, pas tout le temps, viennent d'autres pays qui ont un niveau d'éducation extrêmement élevé, des qualifications professionnelles recherchées et là, ça devient une connotation un peu plus positive en quelque sorte. Donc ça dépend.

Moi, j'aime bien parler de personnes, personnes en exil, personnes migrantes, parce que le terme est important, parce qu'on tend quand même souvent à déshumaniser les personnes qui sont en voyage. Ce sont des chiffres, ce sont des statistiques. Si on utilise le terme personnes, on rappelle que parle d'êtres humains, on ne parle pas de choses. La migration est définie comme un changement de lieu de vie pendant une période importante. Il y a certains qui parlent d'un an, deux ans, peu importe, mais ce ne sont pas les vacances. En

vacances en Espagne, vous n'êtes pas une personne migrante. Je pense que ça a encore une utilité. Parce que ça permet aussi de rappeler que tout le monde n'est pas libre de voyager, en quelque sorte. Maintenant, on parle beaucoup de mobilité. La mobilité, c'est bien pour les personnes qui ont un passeport reconnu par plein de pays, qui ont des moyens financiers, qui ont un niveau culturel élevé. Ces personnes peuvent se permettre d'être mobiles, de voyager, de s'installer à différents endroits. En revanche, pour d'autres personnes qui n'ont pas un passeport reconnu par beaucoup de pays, qui ont peu de moyens financiers, qui ont un niveau d'éducation qui n'est pas nécessairement reconnu, même s'ils en ont un, elles ne sont pas simplement « mobiles ». Je pense que le terme migrant doit quand même être à mon avis conservé. Certains prônent aujourd'hui qu'il faut arrêter de parler de migration et parler de mobilité. La mobilité, ça implique quelque chose, une grande liberté et qui n'existe pas pour tous les êtres humains. Sinon les gens ne risqueraient pas leur vie en Méditerranée.

La question de l'accueil des demandeurs d'asile, des personnes en exil, des réfugiés, etc. est une question éminemment politique. Il y a un débat et un conflit, un combat politique autour de ça. Les différents secrétaires d'État à l'Immigration et à l'Asile qui se sont succédé, les différents gouvernements qui se sont succédé récemment. Leur idée était de faire ce que la Belgique doit faire dans le cadre du respect du droit international, mais pas plus. Donc, ne pas donner l'image d'un pays qui ouvre ses portes à tout le monde, mais plutôt d'un pays restrictif dans lequel il faut remplir à la lettre toutes les conditions du droit pour pouvoir obtenir le droit de résider en Belgique. C'est une politique qui est assez restrictive et une politique qui met beaucoup l'accent sur le sécuritaire. La question des réfugiés est souvent perçue comme une question de sécurité publique, de perturbation de l'ordre public et ça amène une réponse policière importante. Ce n'est pas nouveau.

Je ne dis pas que la Belgique est une forteresse qui ferme ses portes à tout le monde parce qu'elle ne peut pas le faire. Mais d'un autre côté, l'idée, c'est quand même de dire : « attention, tout le monde n'est pas tout le temps le bienvenu en Belgique ».

Ça, c'est un peu la situation jusqu'avant la crise, la guerre en Ukraine. N'oubliez pas que si des personnes qui venaient en aide aux personnes qui arrivaient en Belgique étaient criminalisées aussi des personnes ont été traînées devant la justice parce qu'elles avaient

aidé des personnes venant de l'étranger. C'est une situation très lourde. Et puis arrive la guerre en Ukraine et on voit que le discours va complètement changer.

Le contexte international est très différent. La guerre se passe en Ukraine, ce n'est pas très loin de chez nous. L'agresseur est un ennemi historique de l'Occident, c'est la Russie. La guerre froide, c'était avant-hier, c'était il n'y a pas si longtemps que ça. Les agressés, ce sont des Européens, blancs, chrétiens... Donc, pour une partie de l'opinion publique, il y a une proximité à la fois géographique et civilisationnelle qui génère peut-être un élan plus positif que lorsqu'il s'agit de personnes qui viennent d'Afrique subsaharienne ou des personnes qui viennent de région dans laquelle l'islam est la plus grande religion. Même si toutes les personnes qui venaient de Syrie et d'Irak ne sont pas des musulmans. On oublie souvent cela et on schématise beaucoup. Je crois que ce sont des facteurs qui expliquent ça. Le fait que le discours à charge a changé et le même secrétaire d'État, qui condamnait les citoyens belges qui venaient en aide aux migrants, maintenant à demander en gros aux gens d'ouvrir leurs maisons pour accueillir les Ukrainiens. On voit qu'il y a eu un discours très positif : « venons en aide à nos frères et sœurs d'Ukraine ». En gros, on ne voyait pas ça en 2015, au moment de la crise syrienne.

C'est aussi dans le cadre de l'Union européenne. Tous les États ont eu ce discours-là parce qu'évidemment, derrière la guerre en Ukraine, il y a aussi des enjeux géopolitiques qui impliquent, pas nécessairement la Belgique qui est un nain dans ce débat-là, mais l'Union européenne versus les autres puissances. Je crois que ces éléments-là expliquent un discours différent et révèlent une autre facette de la politisation de la question des réfugiés, de l'asile et de l'exil.

Maintenant au niveau de la pratique. À nouveau, ça n'a pas toujours été extraordinaire. C'est vrai que dans un premier temps, on a mis en place assez rapidement, il faut le dire, des centres d'enregistrement. Les citoyens, moi, j'habite ici à Bruxelles, au Heysel, les premiers, les premières semaines, les premiers jours, les voisins allaient avec leurs tables et thermos, les tartines, etc Je n'ai jamais vu ça pour les Syriens. En tout cas, dans les quartiers, il y avait beaucoup de solidarité. Mais les gens se déplaçaient au parc Maximilien pour aller aider. Mais ici, c'était chez eux, devant, chez eux, vraiment. Mais au niveau politique, on a fait ça.

Puis, on a vu très vite que, en gros, le fédéral disait « bon, il faut faire ça, il faut les accueillir. Il faut, il faut, il faut. Mais faites-le vous au niveau des régions et des communes. » Quelque part, le fait d'avoir un beau discours bien positif, n'a pas nécessairement été suivi par un même élan dans l'action. On a voulu déléguer ça aux régions et les régions et les communes se trouvent aussi dans des difficultés, notamment les CPAS qui sont déjà dans certaines régions sous pression depuis des années. Mais tout le monde a un peu été un moment emporté par l'élan. Puis, on a vu assez vite que des problèmes allaient se poser, que les CPAS n'allaient pas pouvoir faire tout ce qu'ils voulaient faire, que les régions n'ont plus et que les citoyens, après l'espèce de lune de miel, on a commencé à voir aussi les tensions ou les gens se disaient : « mais enfin, comment ça se fait que les personnes qui viennent d'Ukraine ont fait tout ça pour elles et pas nous ? » Il y a encore des personnes dans la région de Liège par exemple qui attendent l'indemnisation pour les inondations de l'année passée. Donc la lune de miel est terminée. Et dans mon quartier aussi, je ne vois plus des gens qui vont aider. Ce que je vois sur les groupes, les réseaux sociaux de voisins du quartier c'est : « comment ça se fait qu'ils viennent avec des grosses voitures ? Ils causent des embouteillages dans la rue ». Ça commence à changer Je pense qu'au début, il y a eu un discours très différent, en partie des pratiques aussi différentes, mais pas à la hauteur de l'ouverture des discours. Et puis, depuis quelques semaines maintenant, on voit que les choses commencent à changer. Et ça, je l'avais prévu puisque c'est facile d'accueillir quelqu'un chez soi, par exemple, pendant deux ou trois jours. Lorsque ça dure et qu'on n'a pas d'aide ou très peu d'aide pour le faire - la situation économique en Belgique n'est pas non plus extraordinaire - ça commence à poser des problèmes.

Est-ce une incapacité ou un manque de volonté politique ? Chaque fois qu'il y a des problèmes dans l'action publique, on peut se poser cette question-là : est-ce que c'est impossible ou est-ce qu'on ne veut pas le faire ? Ou est-ce qu'on ne veut pas suffisamment le faire pour mettre en place tout ce qu'il faudrait mettre en place pour le faire ? Prenons un autre cas : le dérèglement climatique. En gros, je crois qu'on sait maintenant ce qu'il y a lieu de faire. N'empêche qu'on ne le fait pas ou pas assez. Est-ce que c'est parce qu'on ne sait pas le faire ? On est incapable de le faire ? Ou bien est-ce que c'est parce que finalement, on se dit « on verra bien » ? Donc voilà, je crois qu'il y a un peu des deux, mais c'est clair que l'attitude de l'Europe par rapport à la question des populations déplacées, réfugiées,

migrantes, etc et quand même en gros toujours dictée par des intérêts des pays receveurs. En gros, l'Europe, la Belgique en fait partie, est prête à accueillir des personnes si c'est dans son intérêt, que ce soit son intérêt économique, politique ou autre. Et elle n'est pas prête à accueillir des personnes si ce n'est pas dans l'intérêt du pays receveur. Finalement, les besoins et les intérêts des personnes qui sont sur la route, ça passe un peu au second plan.

Hiérarchie ? Vous m'emmenez sur un autre terrain qui est celui du racisme en fait. Donc il y a une dimension clairement d'après moi, clairement raciste aussi dans les politiques d'asile et qu'on voit, comme on l'a vu maintenant avec la question des Ukrainiens. Que se serait-il passé si les Ukrainiens étaient noirs ? Je pose la question. Déjà en Pologne. Déjà, au départ d'Ukraine, il y avait des soucis pour les étudiants africains et d'Afrique subsaharienne surtout, mais pas seulement, ils n'avaient pas les mêmes facilités pour partir du pays. Et quand ils arrivaient en Pologne, ils n'étaient pas accueillis de la même manière. Et quand ils arrivaient en Belgique ou en Allemagne, ils n'étaient pas non plus accueillis de la même manière. Je crois que clairement, et je sais que c'est très délicat, que ce dossier révèle une fois de plus qu'il y a que le racisme est bien présent dans nos sociétés européennes. Et ce n'est pas un racisme toujours revendiqué par les personnes, c'est un racisme qui fait partie de la culture depuis, peut être depuis 1492 et la soi-disant découverte de l'Amérique. Les Européens ont commencé à se dire « comment va-t-on justifier le traitement qu'on donne aux personnes qui sont là ? » C'est comme ça qu'on a commencé à discuter du « nous par rapport à eux ». Progressivement cette hiérarchie cette imposée, même dans les sciences qui disaient « dans l'humanité il y a des races et les blancs sont supérieurs aux autres et donc ils doivent dominer. » Cette idée après s'est affirmée à l'époque coloniale et elle est encore là aujourd'hui. Je ne suis pas en train de dire que toutes les personnes sont racistes. Pas du tout. Mais je pense que nier que le racisme est inclus dans les cultures européennes, ce serait une grave erreur. Le racisme est bien là et même quand on ne le voit pas, il est là. Mais parfois, il y a des événements où on ne peut pas ne pas le voir. Et donc notamment, cette crise ukrainienne nous révèle à nouveau cette dimension-là. Et dans les politiques d'immigration et d'asile, le racisme a joué un rôle important en Belgique et dans les autres pays aussi.

(Politique nie quand même) C'est une manière de rationaliser. (Il y en a quand même pas mal maintenant qui peuvent se revendiquer ouvertement racistes. Ça existe, hein, mais ce

n'est pas encore, je dirais, mainstream.) Voilà, vous connaissez le « Je ne suis pas raciste, mais », on connaît tous ça. « Je ne suis pas raciste. J'ai un ami noir ou j'ai un ami afro, musulman. Je ne suis pas islamophobe. » Le racisme a été combattu en Europe. La Seconde Guerre mondiale a joué un rôle important et c'étaient des questions qu'on ne discutait pas facilement et qui avait acquis une connotation très négative. Et donc dire à quelqu'un qu'il est raciste. Ça continue pour cette personne à créer un problème, elle se dit « mais non, je ne suis pas raciste. » Dans la classe politique, il y a encore ces réflexes-là parce que lorsqu'on parle de racisme, ils pensent « la personne a des attitudes ou des préjugés raciaux », alors que moi je parle d'un racisme qui est diffus dans toutes les institutions de la société, un racisme systémique, un racisme qui dépasse la rationalité des individus et donc dans la mesure où ça dépasse la rationalité des individus ou la conscience des individus. C'est difficile à accepter et donc souvent la défense s'arrête à « je ne suis pas du tout raciste. »

Pourtant, on peut quand même voir comment se fait-il alors que si on regarde les chiffres de l'emploi, si on regarde les chiffres des résultats scolaires, les chiffres de richesse économique, etc, on voit qu'il y a des différences importantes entre les différentes catégories de la population. Il est clair que me semble-t-il que dans nos sociétés, si on est riche, blanc et homme, on a beaucoup plus de chance d'avoir une vie facile que si on est pauvre, noir et femme. Pour ces trois systèmes de domination, là, ça, ça me paraît quelque chose de très, très difficile à contrer. Mais c'est vrai en Europe que c'est vrai d'une autre manière aux États-Unis, puisque l'histoire est aussi différente. Donc, il ne faut pas non plus tout mélanger. Je pense que quelque part, c'est quand même mieux d'être jeune, noir et pauvre en Belgique que jeune noir et pauvre aux États-Unis.

On ne parle pas de crise migratoire ici. Ici, on a voulu dicter le fait qu'il y a la « crise ukrainienne, et nous, nous devons ouvrir les bras, nous devons aider, etc ». Je trouve que c'est très bien, mais j'aurais aimé qu'on le fasse en 2015 et j'aimerais alors qu'on le fasse pour les prochaines crises qui vont arriver. Donc, je ne critique pas ce qui a été fait de positif et d'ouvert pour les exilés ukrainiens. Je pense qu'on peut peut-être, si on est optimiste, se baser là-dessus pour créer des politiques plus ouvertes, plus humaines dans le domaine des migrations et de l'asile pour demain. Donc, si on peut apprendre quelque chose de positif, c'est très bien.

Je n'ai pas de boule de cristal. Mais quand on voit l'évolution politique dans différents pays européens, on peut quand même se poser des questions. Moi je suis d'origine italienne. Je suis ce qui se passe en Italie avec la chute du gouvernement et la personne qui est pressentie pour devenir la prochaine première ministre de Giorgia Meloni, qui est une espèce de Marion Maréchal Le Pen version italienne, dont toute la politique est basée sur le rejet de l'immigration, le rejet de l'asile, sur le racisme ouvert. Et donc l'Italie, c'est quand même un grand pays. En Europe et en France, on a vu la teneur du débat aux élections présidentielles, je continue à espérer qu'on ait une politique plus ouverte, plus humaine, mais franchement, je suis loin d'en être sûr aujourd'hui.

Le *Petit-Château*, on pourrait refaire l'histoire de ce bâtiment parce que vous savez peut-être que dans les années 50, le *Petit-Château* était utilisé comme lieu d'enfermement pour les immigrés italiens qui allaient être rapatriés. En fait, les Italiens qui rompaient leur contrat de travail dans la mine, on les arrêtait en les mettant au *Petit-Château*. On attendait qu'ils aient assez pour reformer un convoi, pour les renvoyer dans leur pays. Il est devenu le centre qu'on connaît. Il est clair que maintenant, il y a des files devant le *Petit-Château* tous les jours. On a aussi montré que, au début de la crise ukrainienne, on a détourné des ressources et des travailleurs qui étaient au *Petit-Château* pour s'occuper des Ukrainiens. Donc ça, c'est encore une autre dimension de ce dont on parlait tout à l'heure. C'est quelque chose qui, de mon point de vue, est tout à fait inacceptable parce que je ne peux pas accepter que ce soit une incapacité d'un État comme la Belgique à organiser un accueil décent. J'aurais tendance à penser que l'État considère que ce n'est pas une priorité de le faire. Pour moi, c'est un révélateur de l'état de notre démocratie et de nos sociétés démocratiques. Vous savez, en Grèce, on ne parle plus maintenant des réfugiés de Lesbos, mais les camps sont toujours là. Tant qu'on s'est habitué en quelque sorte à avoir des individus, des personnes humaines qui sont en fait traitées comme si elles n'étaient pas des personnes humaines, pour moi, ça c'est complètement contraire aux valeurs dites européennes que nous sommes supposés défendre et répandre dans le monde. Donc c'est une grande contradiction en fait, d'un point de vue moral et éthique, c'est complètement intolérable. Mais d'un point de vue politique, ça révèle ce que je disais tout à l'heure quand même une frilosité, une fermeture sur soi-même d'une société européenne qui n'en finit pas de se chercher mais ne se trouve pas.

6.2.7. François Gemenne

Il y a une dichotomie qui s'est installée entre les migrants et les réfugiés. On a considéré que c'était deux catégories vraiment complètement séparées les unes des autres. Et on a de surcroît porté un jugement normatif. On a considéré que les migrants étaient des gens qui ont migré volontairement pour des raisons économiques, tandis que les réfugiés étaient forcés de se déplacer pour des raisons de persécutions politiques ou de guerre. On a de plus en plus appliqué un jugement normatif. En d'autres termes, on considérait que ceux qu'il fallait protéger, on les appelait des réfugiés, ceux qu'il ne fallait pas protéger, on les appelait des migrants. Et finalement, on a même utilisé ce terme presque en fonction du besoin de protection ressenti davantage qu'en fonction de la réalité de ce qu'ils étaient. Par exemple, quand ce sont des Africains qui traversent la Méditerranée, on va parler de migrants, même pour ceux qui potentiellement fuient des persécutions. Lorsque, à l'inverse, c'étaient des Syriens qui quittaient la Turquie pour arriver en Europe alors qu'ils quittaient la Turquie, essentiellement pour des raisons économiques, on les appelait des réfugiés. Et ces termes aujourd'hui s'emploient davantage en fonction du jugement normatif qu'on porte sur les personnes même davantage qu'en fonction de ce qu'ils recouvrent d'un point de vue juridique.

Pas forcément. Je dirais qu'il faut surtout apprendre à dénormativiser les termes qu'on utilise. Ça, ça me paraît être la priorité.

Parce que je pense que c'est important de souligner que ce ne sont pas les migrants eux-mêmes qui sont responsables de la crise, mais que ce qui crée la crise sont plutôt les conditions dans lesquelles on les accueille. Le problème, si on parle de crise migratoire, c'est qu'on va quelque part renforcer une logique de renforcement des frontières. Plus les gens vont percevoir l'immigration comme une crise, plus ils vont avoir tendance à pousser un agenda de fermeture des frontières.

Il y a des migrations qu'on considère plus légitimes que d'autres. Il y a des gens qu'on considère plus méritants que d'autres en termes d'accueil. Ça tient beaucoup à la fois au genre de la personne, à notre perception de la situation d'origine et aussi, il faut le dire, à la proximité géographique et culturelle qu'on a avec la personne. Ce qui fait qu'on va

considérer que les réfugiés ukrainiens doivent être plus naturellement accueillis en Europe, c'est parce que quelque part, l'Ukraine est un pays voisin et que nous partageons une culture commune, que nous sommes des cousins européens et que l'Europe aurait moins de responsabilités vis-à-vis de migrants venus de régions plus lointaines. Et puis, évidemment, la question du racisme. On est plus enclin à accueillir les personnes que l'on juge proches d'un point de vue culturel.

Il y a certainement moyen, mais il y a quand même beaucoup de vents contraires. Aujourd'hui, il y a un discours à la fois politique et médiatique - je n'aime pas du tout l'idée qu'on renvoie systématiquement la faute sur les médias - c'est un discours largement renforcé par les politiques eux-mêmes. Je pense que le meilleur moyen de contrecarrer ce discours, c'est sans doute de repartir d'histoires individuelles et de montrer au fond que ceux que nous voyons comme différents sont en fait très semblables à nous.

On a une approche effectivement très émotionnelle et parfois complètement irrationnelle. Tout simplement parce que c'est comme si tout discours un peu rationnel et pragmatique sur le sujet était systématiquement défaits par nos émotions, par une série de peurs et d'anxiété aussi.

C'est le cas d'à peu près tous les chercheurs qui traitent de l'immigration. On considère que la recherche sur l'immigration n'a aucune pertinence dans la décision politique. Et cette décision politique se fait sur la base de sondages ou de considérations idéologiques, mais pas du tout avec le souci d'essayer de voir ce qui fonctionne le mieux ou ce qui marche le mieux.

C'est tout à fait significatif dans le rapport de la recherche à la politique, ou considère que vraiment la recherche sur l'immigration est inutile, en tout cas inutile pour les décisions politiques.

Il y a une évolution assez significative. Avant l'arrivée des Ukrainiens, il y avait une très forte criminalisation de l'accueil chez les particuliers, de l'hébergement chez les particuliers. Et là, d'un coup, du fait des Ukrainiens, cet hébergement chez les particuliers devenait encouragé. C'était quand même un changement très significatif. Un autre

changement très significatif, c'était l'idée que l'État devait déployer des capacités d'accueil de façon proactive plutôt que réactive. Et il y avait aussi, il faut le dire, une certaine forme de hiérarchisation. On a considéré que l'accueil des réfugiés ukrainiens était une priorité par rapport à l'accueil d'autres réfugiés ou d'autres demandeurs d'asile.



Peut-être au niveau européen. Je ne pense pas que dans les pays européens, ça va vraiment faire bouger les lignes, dans chaque pays je veux dire, mais peut-être au niveau européen, on peut imaginer que les pays de l'Est, d'Europe centrale et d'Europe orientale soient moins hostiles à l'idée de répartition et à l'idée de solidarité entre États membres. Du fait que le *Groupe de Visegrád* se fissure parce que Pologne, Tchéquie et Slovaquie sont très proches de l'Ukraine, pendant que la Hongrie est plutôt pro-russe. Il y a une scission qui est en train de s'opérer dans le *Groupe de Visegrád*. C'était un peu leur unité au sein du *Groupe de Visegrád* qui faisait que ces pays pouvaient peser dans les débats européens sur l'asile et l'immigration. Cette unité n'existe plus et donc on peut imaginer aussi que la vision des différents pays va évoluer et que la Hongrie se retrouve de plus en plus isolée dans son hostilité aux migrations.

On peut imaginer, on peut l'imaginer. C'est en tout cas une hypothèse qu'on peut formuler à ce stade.

Mais n'oublions pas non plus qu'il y a quand même vraiment un substrat structurel qui est très fort et que tout ne va pas évoluer sur simplement quelques semaines d'accueil favorable des Ukrainiens. Les lignes ont donné l'impression de bouger. Mais je ne suis pas sûr que ça ne puisse pas retomber comme un soufflé.

C'est difficile à envisager que ces mesures s'institutionnalisent. Je pense que c'étaient des mesures vraiment prises pour cette situation spécifique et je crains que tout ne retombe un peu comme avant, une fois que les Ukrainiens seront partis.

6.3. Exemple de fiche d'accompagnement fournie avec chaque vidéo réalisée par *Télévision du monde*



PREUVES D'AMOUR
FICHE D'ACCOMPAGNEMENT

(S')INFORMER

Suggestions de thématiques pour une animation

- Les couples binationaux avec et sans papiers
- L'amour et les politiques migratoires
- Le regroupement familial
- Les mariages blancs et mariages gris

Objectifs de la vidéo

- Faire prendre conscience des difficultés, démarches et discriminations auxquelles doivent faire face les couples mixtes en Belgique.
- Rendre compte de l'impact des politiques migratoires belges au sein des couples binationaux.
- Alerter sur le caractère injuste de la loi sur le regroupement familial et sur le racisme institutionnel.

Les acteurs et actrices présent-e-s dans la vidéo

- **« Amoureux, vos papiers ! »** est un réseau de soutien aux couples victimes de politiques migratoires belges. Le réseau est né en 2015 du constat que les couples mixtes avec/sans papiers sont presque toujours soupçonnés de fraude dès qu'ils décident d'officialiser leur relation. Le législateur belge, de plus en plus suspicieux à l'égard des étrangers, a donné la possibilité aux officiers d'état civil de refuser de célébrer les mariages « visant à l'obtention d'un titre de séjour ». « Amoureux, vos papiers ! » a créé un site internet qui recueille des témoignages et offre des conseils sur les démarches à suivre. Le réseau organise également des séances mensuelles pour apporter des réponses aux questions juridiques, et des rencontres pour faciliter les contacts entre les couples mixtes dans le but de dénoncer l'arbitraire et le harcèlement d'état dont font l'objet les couples avec/sans papiers en Belgique.

BOUSCULER

Les grandes pistes de réflexion et les questions concrètes liées

- Comment prouver que l'on est amoureux.euse ? Comment est-il possible de prouver un sentiment ?
- Quelles sont les conditions requises par l'Etat belge pour pouvoir accéder au regroupement familial et obtenir un titre de séjour quand on est de nationalité extra-européenne ?



- Pourquoi l'Etat cherche-t-il autant à criminaliser les couples mixtes ? Sur quoi se base l'état pour déterminer si un mariage est blanc ou non ? Pourquoi la Belgique a mis en place des conditions durcies pour le regroupement familial mais qui ne sont pourtant pas requises dans d'autres pays de l'UE ?
- En quoi tous ces obstacles et discriminations auxquels doivent faire face les couples mixtes peuvent briser certaines relations ? Quelle est la charge émotionnelle vécue par ces amoureux-euses ? Et quel est le poids de toutes ces démarches au sein d'un couple ?
- Comment soutenir ces couples mixtes ?
- Pourquoi dit-on que, petit à petit, l'amour devient un privilège ?



MOBILISER

Liens vers des outils qui permettent d'alimenter la réflexion

- Consulter le site internet d'« [Amoureux, vos papiers !](#) » qui reprend énormément d'informations essentielles à connaître avant de se rendre à la commune et notamment [ce schéma d'explications](#) sur les différentes procédures.
- Le dossier du Ciré asbl, « [Les procédures de regroupement familial : un frein à l'intégration](#) », écrit par Coralie Hublau, Août 2019.
- Les vidéos explicatives sur le regroupement familial réalisées par Coralie Hublau du Ciré asbl : [ici](#) et [là](#)
- Le podcast de Graziella Van Loo, « [La chasse aux mariages ou aux cohabitations des sans-papiers en Belgique](#) » paru en ligne sur le Micro Ouvert le 28 novembre 2019.
- La newsletter de l'Association pour les droits des étrangers, parue en février 2020 qui reprend une analyse du juriste Thomas Evrard, « [Le délai d'enregistrement des actes d'état civil étrangers, une banale violation des droits fondamentaux](#) ».
- Le dossier « La Traque au mariage blanc » paru dans le numéro 462 d'Alter échos le 30 mars 2018 : [ici](#) et [là](#)
- Le reportage « [Un banquet de noces pour rappeler que les couples sans-papiers n'ont pas les mêmes droits que les autres](#) » de Thomas Dufrane et Béatrice Broutout, diffusé le 14 février 2020 sur BX1.
- L'article de Francesca Spinelli, « [Visas pour l'UE : les compagnies privées profitent, les demandeurs galèrent](#) », diffusé sur Voxeurope le 31 décembre 2020.
- Le témoignage d'une Verviétoise publié par Olivier Thunus dans la RTBF le 21 octobre 2019, « [Le regroupement familial est long et cher](#) ».
- L'article de W. Fayoumi et F. Wallemacq, « [A 62 ans, l'épouse népalaise d'un ressortissant belge est arrêtée à l'aéroport et emmenée dans un centre fermé](#) », paru sur la RTBF le 21 novembre 2021.
- L'article de Louis Colart dans le Soir du 26 juin 2018, « [Le regroupement familial est un droit sous pression en Belgique](#) ».
- L'article de Philippe Carlot publié sur la RTBF le 15 février 2018, « [Un collectif dénonce la politique d'un échevin schaerbeekois en matière de mariages blancs](#) ».
- L'article de Lorraine Khil dans le Soir du 14 février 2017, « [Saint Valentin : l'amour à l'épreuve de la police](#) ».
- L'opinion de l'avocate Selma Benkhelifa parue dans le Vif le 27 janvier 2017, « [Bébé papiers/bébés allocs, toujours les mêmes accusations racistes](#) ».
- La revue de l'Institut de sociologie, « [La situation socio-économique des couples mixtes et étrangers en Belgique : un obstacle dans le parcours migratoire](#) », par Sarah Ganty, 2015.



© TDM 2021

UNE RÉALISATION DE TDM, TÉLÉVISION DU MONDE ASBL . WWW.TDM-ASBL.BE

Pistes d'actions et de mobilisations concrètes

- Suivre les actions du réseau « [Amoureux, vos papiers !](#) » annoncées sur leur site et participer aux mobilisations à l'occasion du Loving Day et de la Saint-Valentin.
- Faire du plaidoyer politique contre les politiques migratoires en envoyant des lettres aux député-e-s pour les sensibiliser aux discriminations subies (restriction du droit fondamental à la famille, complexité administrative, racisme institutionnel et systémique) par les couples mixtes, et en insistant pour supprimer la condition de moyens stables, réguliers et suffisants pour le-la regroupant-e. Le but est que le-la citoyen-ne belge regroupant-e soit considéré-e comme citoyen-ne des autres pays de l'UE.
- S'investir comme bénévole auprès d' « Amoureux, vos papiers ! ». Le réseau recherche notamment des personnes qui seraient motivées de reprendre la communication sur les réseaux sociaux. Et si vous êtes juriste ou avocat-e spécialisé-e en droit des étrangers, venez soutenir les séances de conseils et d'écoutes pour les couples mixtes. Intéressé-e ? Écrivez à amoureuxvospapers@gmail.com.



6.4. Démographie des arrivées en Europe via la Méditerranée.³⁷⁸

Previous years	Arrivals *	Dead and missing
2021	123,318	3,231
2020	95,774	1,881
2019	123,663	1,510
2018	141,472	2,277
2017	185,139	3,139
2016	373,652	5,096
2015	1,032,408	3,771
2014	225,455	3,538


* Include sea arrivals to Italy, Cyprus, and Malta, and both sea and land arrivals to Greece and Spain (including the Canary Islands). Data are as of 31 December 2021 for all countries.


³⁷⁸ HCR. « Situation Mediterranean Situation. » *Operational Data Portal*, <https://data.unhcr.org/en/situations/mediterranean> (consulté le 24 juillet 2022).


6.5. Productions *TDM* répertoriées comme étant des « documentaires »


LES FORMATS QUI M'INTÉRESSENT

Animation Clip et capsule Documentaire Interview Projet participatif Reportage


Culture /Documentaire /Environnement
LOW-TECH IS HIGH : L'UNIVERS DES LOW-TECH POUR UNE SOCIÉTÉ SOUTENABLE


Cohésion sociale /Culture /Documentaire
WEBDOC ARTS ET PAIX : LES ARTS VIVANTS POUR PRÉVENIR LES EXTRÉMISMES VIOLENTS


Documentaire /Inclusion et handicap /Travail
LES ÉTINCELLES : DOCUMENTAIRE SUR LE HANDICAP ET L'EMPLOI


Culture /Documentaire /Inclusion et handicap
FAIRE DE L'INCLUSION UNE CHANSON : PROJET CHANTÉ AUX QUATRE COINS DE L'EUROPE

6.6. Note d'intention rédigée lors de la réunion d'équipe

- Revenir sur l'image populaire qu'on a des réfugiés
→ Pourquoi dans l'inconscient ok pour les Ukrainiens, mais pas les autres (Syrie)
- Objectif de la vidéo
 - Partir de l'image du réfugié : si on va trop dans cette image on tombe dans des clichés racistes.
 - Changer l'image qu'on a des réfugiés
 - Comment combattre la vision négative
 - Message : tous humains et tous les mêmes droits.
 - Laisser parler les acteurs de terrain, ça viendra naturellement
- PAS TOMBER dans l'opposition, PAS être clivant
MAIS PAS éluder le fait qu'il y a une injustice qui s'est créée
→ Comment le tourner de manière constructive pour ne plus répéter ça
 - Comment utiliser ce qui s'est ouvert grâce à la crise ukrainienne ?
 - Opportunité pour faire avancer les choses
 - Etant donné qu'on voit que c'est possible
 - C'est possible d'accueillir des réfugiés ukrainiens alors pourquoi pas tous ?
- PERSONNES À TROUVER
 - Politique ?** : Dénoncer que la politique a été hyper hypocrite en débloquent tout ça pour eux par rapport aux autres ? - Touchy ?
 - Travailleur.se/association qui s'occupe de TOUS les réfugiés - côté plus critique**
 - Trouver quelqu'un qui n'est pas clivant (qui a toujours été engagé pour la cause)
 - FEDASIL
 - → Problème structurel chez Fedasil : on vient de fermer des centres, mais on sait accueillir les Ukrainiens ?
 - Voir dans quelle mesure ils peuvent parler en leur nom
 - Injustice vécue aussi par rapport à tout ce qui s'ouvre pour les ukrainiens et pas les autres
 - Du terrain et aussi du structurel donc intéressant d'interviewer qqn de chez Fedasil
 - Famille qui accueille - côté positif**
→ Avoir un.e hôteur.se qui a accueilli les deux (le suivi qu'il y a) ?
 - Revenir sur la notion d'hôteur
 - Voir à plusieurs niveaux : les familles peuvent légalement accueillir les ukrainiens mais pour les autres ce n'était pas légal. Facilité, filière, commune qui soutient...
 - Encourage les gens à accueillir des Ukrainiens (Institution)
 - MAIS pénalise ceux qui accueillait les "autres" réfugiés (Initiative individuelle)
 - Association qui essaye d'en faire un plaidoyer politique**
→ CNCD ? Plateforme citoyenne ? Médecin du Monde Belgique ? La Coordination des Sans-Papiers de Belgique ? Caritas ?
- Traitement médiatique : Personnalisation de la guerre qu'il n'y a pas eu pour les autres guerres donc les gens se sentent beaucoup plus concernés
→ Guerre plus humanisée dans la guerre en Ukraine

Tables des matières

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
GLOSSAIRE	4
Demandeur·se de protection internationale	4
First reception facilities	4
Inconscient collectif	4
Ordre de quitter le territoire	5
Protection internationale	5
Protection subsidiaire	5
Pushback	6
Racisme	6
Réfugié·e	6
INTRODUCTION	7
I. Mise en contexte	7
II. Problématisation	10
III. Contexte de création du mémoire et choix d'un mémoire créatif	11
1. CHAPITRE PREMIER : <i>Télévision du monde</i> et son émission <i>TAMTAM</i> , histoire et démarches du média	14
1.1. <i>Télévision du monde ASBL</i>	14
1.1.1. Bref historique du média	14
1.1.2. Un média et une ASBL	16
1.1.3. Les objectifs du média	17
1.1.4. L'éducation permanente	17
1.1.5. Le public cible	20
1.1.5.1. Les différents publics	20
1.1.5.2. Les difficultés à atteindre les publics	21
1.1.6. Le journalisme constructif	22
1.2. L'émission <i>TAMTAM</i>	25
1.2.1. Le choix du format	26
1.2.2. La durée et la mise en récit	28
2. CHAPITRE 2 : DÉFINITION ET ANALYSE DU SUJET D'ÉTUDE	29
2.1. Le cadre légal	30
2.2. L'Europe-forteresse	32
2.3. La situation en Belgique	34

2.3.1.	De 2015 à 2022 : un statu quo	35
2.3.2.	La procédure « classique »	35
2.3.3.	Les défaillances de la procédure	37
2.3.4.	Une crise qui dure depuis 2015	40
2.4.	La situation ukrainienne : un changement de paradigme	42
2.4.1.1.	Un accueil qui atteint ses limites	45
2.5.	Les racines du double standard	46
2.5.1.	L'importance des termes	47
2.5.2.	Contexte international, une guerre « européenne » ?	50
2.5.3.	Racisme et hiérarchie	51
2.6.	Une possibilité de changement ?	54
3.	CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE	56
3.1.	Les étapes de l'enquête	57
3.1.1.	Le choix du sujet et son angle - Transformer le sujet en hypothèse	57
3.1.2.	Les recherches préparatoires et la collation minutieuse des faits	59
3.1.3.	Le recours au carnet d'adresses	62
3.1.3.1.	Le lexique et le choix des intervenant·es	64
3.1.3.2.	Mehdi Kassou, porte-parole de <i>La Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés</i>	64
3.1.3.3.	Morgane Rousseaux, coordinatrice du projet <i>Reach Out</i> chez <i>Fedasil</i>	65
3.1.3.4.	Nicolas Bodson, Carmen Castellano, Ira et Rostyk	66
3.1.3.5.	Michel Genet, Directeur général de <i>Médecins du monde Belgique</i>	66
3.1.3.6.	Thomas Willekens, agent de plaidoyer chez <i>Vluchtelingenwerk Vlaanderen</i>	67
3.1.4.	L'immersion et le travail de terrain	68
3.1.5.	Le contournement des résistances et les hostilités du terrain	70
3.1.5.1.	Les contraintes de temps et de période de tournage	70
3.1.5.2.	L'art d'éviter les porte-paroles	71
3.1.5.3.	Convaincre, rassurer, mettre en confiance	72
3.1.5.4.	Le droit à l'image	73
3.1.5.5.	La difficulté de traiter d'un sujet « chaud »	75
3.1.6.	La structure de l'enquête et son sens nouveau	76
3.1.7.	La narration et la mise en forme du récit	77
3.1.7.1.	Documentaire ou reportage ?	77
3.1.8.	La confrontation et la vérification	79
3.1.9.	La défense et la légitimation du travail journalistique	80

3.2.	Les démarches propres au média	81
3.2.1.	L'éducation permanente	81
3.2.2.	Le journalisme constructif	82
4.	CONCLUSION : Retour critique sur le travail réalisé et réflexion sur l'engagement en tant que journaliste	84
4.1.	Critique du travail réalisé	84
4.2.	L'engagement en tant que journaliste	85
5.	BIBLIOGRAPHIE	87
5.1.	Ouvrages	87
5.2.	Articles scientifiques	87
5.3.	Articles de presse	88
5.4.	Cours universitaires	93
5.5.	Documents officiels	94
5.6.	Études	96
5.7.	Sites internet	96
5.8.	Podcasts, émissions, vidéos	99
6.	ANNEXES	101
6.1.	Vidéo constituant la partie pratique de ce mémoire et son teaser	101
6.2.	Retranscriptions des entretiens	102
6.2.1.	Mehdi Kassou, porte-parole de <i>la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés</i> .	102
6.2.2.	Morgane Rousseaux, coordinatrice du projet <i>Reach Out</i> de <i>Fedasil</i>	109
6.2.3.	Thomas Willekens, agent de plaidoyer chez <i>Vluchtelingenwerk Vlaanderen</i>	114
6.2.4.	Michel Genet, directeur général de <i>Médecins du Monde Belgique</i>	115
6.2.5.	Catherine Parmentier, coordinatrice de <i>Télévision du monde</i>	117
6.2.6.	Marco Martiniello	124
6.2.7.	François Gemenne	132
6.3.	Exemple de fiche d'accompagnement fournie avec chaque vidéo réalisée par <i>Télévision du monde</i>	135
6.4.	Démographie des arrivées en Europe via la Méditerranée.	137
6.5.	Productions <i>TDM</i> répertoriées comme étant des « documentaires »	138
6.6.	Note d'intention rédigée lors de la réunion d'équipe	139
	Tables des matières	140